82 Publicis Groupe en Bourse
90 Rapport de gestion du Directoire
115 Rapport du Conseil de Surveillance
117 Gouvernement d'entreprise

123 Comptes consolidés
123 Compte de résultat consolidé
124 Bilan consolidé au 31 décembre
125 Tableau des flux de trésorerie consolidés
126 Notes annexes aux comptes consolidés
160 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004
165 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

167 Comptes sociaux abrégés
167 Compte de résultat
168 Bilan au 31 décembre
169 Tableau des flux de trésorerie
170 Notes annexes aux comptes de Publicis Groupe S.A.
183 Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

185 Informations complémentaires
199 Tableau de concordance

Publicis Groupe en Bourse

Le parcours boursier de Publicis Groupe en 2004 illustre un double paradoxe : d'une part, alors que le marché publicitaire connaissait sa meilleure croissance depuis 2000, les valeurs publicitaires n'ont pas connu de performance satisfaisante ; d'autre part, le cours de l'action Publicis Groupe enregistrait un effritement alors même que tous ses indicateurs économiques et financiers étaient satisfaisants (croissance organique du revenu, nouveaux budgets, marge opérationnelle, résultat net, structure financière) et que le groupe fixait de nouveaux objectifs à long terme. Toutefois, l'année a été marquée par un événement important et positif : l'entrée au CAC 40.

L'action Publicis Groupe a connu un tassement de 4,4 % en 2004. Son évolution en 2004 se scinde en trois phases : de janvier à mi-mars, le cours est ferme, à un niveau compris dans une zone de 26 et 29 euros, soutenu par l'espoir d'une reprise du marché publicitaire en Europe qui justifierait des résultats supérieurs aux attentes. C'est au cours de cette première période que le cours atteint le 12 février, 29,58 euros, son niveau le plus élevé de l'année. De mi-mars à début septembre, l'action s'engage dans une phase déprimée, oscillant dans le bas d'une fourchette comprise entre 20 et 25 euros. Le cours le plus bas de l'année est atteint le 9 août à 20,25 euros. Cette situation, si elle reflète le sentiment général de défiance des investisseurs vis-à-vis des agences de publicité, montre que celui-ci est accentué en ce qui concerne Publicis Groupe, par l'image d'une action "pleinement valorisée" et de faibles espoirs de bonnes surprises. Fort heureusement, l'annonce le 20 août de la sélection de Publicis Groupe pour une entrée au CAC 40, a enrayé cette tendance et enclenché une nouvelle phase plus positive. De fin août à fin décembre, l'action oscille dans le haut d'une fourchette de 22 à 25,50 euros.

MARCHÉ DES TITRES

ACTION PUBLICIS GROUPE S.A.

- Lieu de cotation :
  Euronext/Eurolist Paris-Compartiment A (code ISIN : FR0000130577) et New York Stock Exchange (ticker : PUB), sous forme d'*American Depositary Receipt* (parité : un ADR pour une action Publicis Groupe)
- Premier jour de cotation : 9 juin 1970
- Titres admis au premier marché (Euronext Paris) : la totalité des titres composant le capital social
- Volumes traités et évolution du cours de l'action au cours des dix-huit derniers mois à Euronext Paris (en euros) :

	Période	Nombre de séances	Volumes traités par séance Nombre de titres	Volumes traités par séance Capitaux (en milliers €)	Cours du mois (en €) Premier cours	Cours du mois (en €) Dernier cours	Cours du mois (en €) Plus haut	Cours du mois (en €) Plus bas
2003	Septembre	22	1 118 552	29 618,7	26,81	23,58	29,35	23,53
	Octobre	23	917 096	23 691,2	24,06	26,90	27,46	23,45
	Novembre	20	683 312	18 356,2	26,50	26,35	27,99	25,46
	Décembre	21	580 319	15 192,5	26,79	25,70	26,94	25,35
2004	Janvier	21	979 390	27 066,0	25,75	28,17	29,08	25,50
	Février	20	813 552	23 036,4	28,34	28,24	29,58	27,06
	Mars	23	1 094 798	27 893,0	25,81	25,62	28,21	23,37
	Avril	20	973 953	24 951,8	25,64	25,60	26,48	24,65
	Mai	21	772 561	18 294,2	23,84	23,77	25,50	21,85
	Juin	22	671 482	16 242,7	24,23	24,18	24,86	23,30
	Juillet	22	782 461	17 805,2	22,85	22,74	24,75	21,60
	Août	22	739 299	16 035,2	21,77	21,69	22,79	20,25
	Septembre	22	1 116 655	25 845,5	23,12	23,10	24,15	22,02
	Octobre	21	885 265	20 460,7	23,12	23,09	23,99	22,01
	Novembre	22	929 880	22 832,0	24,50	24,57	25,70	23,18
	Décembre	23	684 564	16 744,8	24,41	24,36	25,54	23,55
2005	Janvier	21	1 067 207	25 331,4	23,78	23,80	24,50	22,85
	Février	20	886 340	21115,5	23,91	23,79	24,65	22,72

OCEANE PUBLICIS GROUPE S.A. 2018 – 2,75 %

- Lieu de cotation : Euronext Paris (code ISIN : FR0000180127)
- Premier jour de cotation : 21 janvier 2002
- Volumes traités et évolution du cours sur les dix-huit derniers mois à Euronext Paris (en euros) :

	Période	Nombre de séances	Volumes traités par séance Nombre de titres	Capitaux (en milliers €)	Cours du mois (en €) Premier cours	Dernier cours	Plus haut	Plus bas
2003	Septembre	22	132 230	5 535,4	41,10	41,00	42,50	40,11
	Octobre	23	56 928	2 381,0	41,10	42,25	45,25	41,10
	Novembre	18	94 563	4 002,0	42,25	42,40	46,10	38,10
	Décembre	21	527 911	22 248,6	42,50	41,85	46,00	40,01
2004	Janvier	20	707 394	29 885,9	42,00	42,15	42,80	41,62
	Février	20	332 191	14 127,7	42,10	43,00	43,00	40,56
	Mars	23	161 458	6 786,4	43,00	42,00	43,00	40,60
	Avril	20	24 243	1 022,9	42,20	42,20	42,60	41,10
	Mai	21	407 605	16 831,7	42,15	41,55	42,25	40,10
	Juin	22	30 128	1 249,7	41,60	41,55	41,75	39,15
	Juillet	22	9 949	408,6	41,60	41,45	41,60	39,56
	Août	22	7 556	311,2	41,50	41,64	41,64	40,11
	Septembre	22	140 136	5 832,2	41,60	42,00	42,00	41,00
	Octobre	21	218 131	9 084,5	41,90	41,90	42,00	41,30
	Novembre	21	22 767	948,9	41,88	42,05	42,30	41,50
	Décembre	22	57 355	2 421,0	42,00	41,61	43,85	41,20
2005	Janvier	18	270 906	11 544,1	41,75	42,25	42,60	41,55
	Février	7	248	10,3	42,25	41,50	42,25	41,01

OCEANE PUBLICIS GROUPE S.A. 2008 – 0,75 %

- Lieu de cotation : Euronext Paris (code ISIN : FR0010002030)
- Premier jour de cotation : 17 juillet 2003
- Volumes traités et évolution du cours sur les dix-huit derniers mois à Euronext Paris (en euros) :

	Période	Nombre de séances	Volumes traités par séance Nombre de titres	Capitaux (en milliers €)	Cours du mois (en €) Premier cours	Dernier cours	Plus haut	Plus bas
2003	Septembre	22	275 558	8 300,9	31,25	30,00	33,25	29,65
	Octobre	23	334 847	10 386,6	30,10	31,75	32,10	29,95
	Novembre	20	105 312	3 337,6	31,60	31,40	32,40	31,00
	Décembre	21	153 271	4 796,5	31,55	30,60	32,70	30,60
2004	Janvier	21	357 022	11 446,9	31,00	32,40	33,40	31,00
	Février	19	268 611	8 813,7	32,25	32,30	33,80	31,50
	Mars	23	212 498	6 539,8	32,50	31,00	32,50	30,40
	Avril	20	224 685	6 985,2	31,00	31,00	32,00	30,65
	Mai	21	180 706	5 317,5	31,00	30,00	31,65	29,00
	Juin	22	120 529	3 625,3	29,90	29,80	30,40	29,10
	Juillet	22	359 977	10 340,2	29,30	28,70	30,00	28,00
	Août	22	16 670	475,7	28,60	29,00	29,10	28,00
	Septembre	22	46 661	1 353,1	29,00	29,00	29,75	28,80
	Octobre	19	290 124	8 409,3	29,00	29,05	29,60	28,71
	Novembre	13	7 952	235,8	29,15	30,00	30,40	29,15
	Décembre	22	133 441	4 028,8	30,00	30,10	31,40	28,51
2005	Janvier	20	429 740	12 912,1	30,35	29,80	30,80	28,56
	Février	20	18 091	537,0	29,90	29,25	30,30	28,95

ÉMISSION EURO-OBLIGATAIRE PUBLICIS GROUPE 4,125 % – 2012

- Lieu de cotation : Luxembourg Stock Exchange (code ISIN : FR0010157354)
- Premier jour de cotation : 28 janvier 2005
- Evolution du cours depuis sa cotation au Luxembourg Stock Exchange (Source : Bloomberg/BGN) : du premier jour de cotation au 28 février 2005, la moyenne *bid-ask* a oscillé entre 99,065 et 100,397.

ADR PUBLICIS GROUPE S.A. (NEW YORK STOCK EXCHANGE : PUB)

• Premier jour de cotation : 22 septembre 2000

• Volumes traités et évolution du cours de l'ADR au cours des dix-huit derniers mois au NYSE (en dollars US) ;

	Période	Nombre de séances	Volumes traités par séance Nombre de titres	Volumes traités par séance Capitaux (en milliers $)	Dernier cours	Cours du mois (en $) Plus haut	Plus bas
2003	Septembre	21	4 109	121,0	27,57	31,42	27,56
	Octobre	23	2 900	87,3	31,45	31,88	27,77
	Novembre	19	3 600	113,1	31,60	32,15	30,58
	Décembre	22	3 523	113,2	32,42	32,75	31,40
2004	Janvier	20	7 640	267,2	35,30	36,50	32,35
	Février	19	6 253	223,4	34,83	37,50	34,34
	Mars	23	6 039	189,4	30,49	34,64	28,60
	Avril	21	4 624	141,9	29,65	32,00	29,65
	Mai	20	3 415	98,8	29,62	30,95	26,68
	Juin	21	3 329	98,2	29,55	30,50	28,78
	Juillet	21	3 414	96,3	27,16	29,78	26,50
	Août	22	5 450	147,6	27,10	27,40	24,98
	Septembre	21	4 571	130,6	28,67	29,50	27,10
	Octobre	21	4 090	188,7	29,95	29,95	28,15
	Novembre	21	3 210	101,4	33,04	33,57	29,96
	Décembre	22	4 645	150,4	32,73	33,93	31,50
2005	Janvier	20	6 235	192,2	31,38	32,51	29,84
	Février	19	5 737	176,3	30,25	31,72	29,76

DIVIDENDE ET RENDEMENT

Dividende versé au titre de l'exercice	Nombre de titres effectivement rémunérés	Dividende unitaire (en €)	Distribution totale (en millions €)	Cours au 31 décembre (en €)	Rendement net
2000	135 649 391	0,20	27,1	36	0,56 %
2001	133 740 806	0,22	29,4	30	0,73 %
2002	182 545 337	0,24	43,8	20	1,20 %
2003	182 379 530	0,26	47,4	26	1,01 %
2004	182 455 218*	0,30	58,6	24	1,25 %

(*) nombre de titres, y compris les actions propres, existant au 31 décembre 2004.

Les dividendes se prescrivent par 5 ans. Ils sont alors versés aux Domaines.

La politique de distribution de Publicis Groupe a été, au cours des dernières années, d'assurer le service d'un dividende régulier à ses actionnaires, tout en préservant une capacité d'autofinancement suffisante pour financer le développement de l'entreprise.

L'intention de Publicis Groupe pour le futur est de poursuivre une croissance régulière du dividende versé à ses actionnaires en vue d'arriver à un rendement voisin de celui de la moyenne des actions cotées à la Bourse de Paris. Ainsi, après trois années de croissance soutenue du dividende unitaire, il sera procédé à une augmentation très significative du dividende unitaire (+ 15,4 %).

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE PUBLICIS GROUPE S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2004

	Actions détenues	%	Droits de vote	%
A/ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital[1] :				
Elisabeth Badinter (nominatif)[3]	20 096 339	10,28	40 192 678	17,14
Dentsu Inc.[2]	17 887 497	9,15	35 278 372	15,04
SEP Dentsu-Badinter[4]	10 803 379	5,53	10 803 380	4,61
B/ Actions auto-détenues	13 382 843	6,85	0	0,00
C/ Public (nominatif et porteur)	133 301 003	68,19	148 262 342	63,21
Total	**195 471 061**	**100,00**	**234 536 772**	**100,00**

(1) à la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.
(2) les droits de vote de Dentsu sont limités par convention à 15 %.
(3) Madame Elisabeth Badinter et ses enfants détiennent 3,49 % d'actions en pleine propriété (5,82 % de droits de vote) et 6,79 % d'actions en usufruit (11,32 % de droits de vote). Ces actions disposent d'un droit de vote double.
(4) cette société en participation a été créée en septembre 2004 afin de mettre en œuvre la limitation des droits de vote à 15 %.

Au cours de l'exercice 2004, il n'y a pas eu de franchissement du seuil de 5 %.

Le nombre approximatif d'actionnaires au dernier recensement exhaustif disponible est de 96 800.

Au 31 décembre 2004, le personnel ne détient directement aucune participation significative dans le capital.

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détiennent, hors les actions de Madame Elisabeth Badinter et de ses enfants, 3,72 % du capital y compris les 2,28 % que détient Monsieur Maurice Lévy.

Dans le cadre des autorisations de rachat par la société de ses propres actions à concurrence de 10 % du capital, donnée par les Assemblées Générales des actionnaires en date du 25 juin 1998, 11 décembre 1998, 22 juin 2000, 29 août 2000, 14 juin 2001, 18 juin 2002 (visa COB n° 02-659 du 5 mai 2002), du 15 mai 2003 (visa COB n° 03-331 du 28 avril 2003), et du 8 juin 2004 (visa AMF n° 04-455 du 18 mai 2004), la société Publicis Groupe S.A. détient, au 31 décembre 2004, 13 382 843 actions pour un montant de 332 023 289 euros dont 20 000 actions acquises en 2004 au prix moyen de 25,58 euros au titre de cette dernière autorisation. Un plan d'attribution d'achat d'actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 août 2000 a été mis en place.

Par ailleurs, il n'existe pas d'autocontrôle indirect.
Au 1er mars 2005, 3 754 965 actions inscrites au nominatif pur faisaient l'objet d'un nantissement.

La répartition du capital, au 31 décembre 2004, tenant compte de la dilution potentielle résultant de l'ensemble des instruments financiers émis par le groupe est la suivante :

Après dilution maximale	Actions détenues	%	Droits de vote	%
Elisabeth Badinter (nominatif)	20 096 339	6,86	40 192 678	12,11
Dentsu Inc.	17 887 497	6,11	35 278 372	10,63
SEP Dentsu-Badinter	10 803 379	3,69	10 803 380	3,25
Actions auto-détenues	13 382 843	4,57	0	0
Public (nominatif et porteur)	133 301 003	45,50	148 262 342	44,65
ORANEs	28 125 000		28 125 000	
BSAs[1]	28 125 000		28 125 000	
OCEANEs 2018[3]	17 624 521	33,27[2][3]	17 624 521	29,36[2][3]
OCEANEs 2008	23 172 413		23 172 413	
Options de souscription Publicis	441 440		441 440	
Total	**292 959 435**	**100,00**	**332 025 146**	**100,00**

(1) bons de souscription d'actions au prix d'exercice de 30,50 euros.

(2) dont 9,60 % du capital et 8,47 % des droits de vote correspondent à des instruments hors la monnaie. La dilution maximum présentée dans ce tableau ne tient pas compte de l'éventuelle utilisation des actions auto-détenues en remboursement des ORANEs et des OCEANEs.

(3) suite au rachat en février 2005 de 62,35 % des OCEANEs 2018 en circulation, le pourcentage de capital et de droits de vote résultant de l'exercice des instruments financiers dilutifs serait ramené à 30,68 % et 26,94 % sur la base des chiffres au 31 décembre 2004.

L'évolution du capital au cours des deux années précédentes s'analyse comme suit :

	au 31 décembre 2003				au 31 décembre 2002			
	Actions détenues	%	Droits de vote	%	Actions détenues	%	Droits de vote	%
A/ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital :								
Elisabeth Badinter	20 195 340	10,34	40 390 680	18,83	7 766 800	3,96	15 533 600	6,90
Dentsu Inc.	35 518 504	18,18	35 518 504	16,56	35 518 504	18,12	35 518 504	15,78
Somarel	-	-	-	-	30 960 000	15,79	61 920 000	27,50
B/ Actions auto-détenues								
	13 012 389	6,66	-	-	12 790 600	6,52	-	-
C/ Public	126 652 020	64,82	138 614 133	64,61	109 045 225	55,61	112 172 365	49,82
Total	**195 378 253**	**100,00**	**214 523 317**	**100,00**	**196 081 129**	**100,00**	**225 144 469**	**100,00**

RÉPARTITION DU CAPITAL PAR TYPE D'ACTIONNAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2004

A Élisabeth Badinter	10,3 %
B Dentsu Inc.	9,2 %
C SEP É. Badinter/Dentsu	5,5 %
D Institutionnels	53,2 %
E Individuels*	15,0 %
F Autodétention	6,8 %

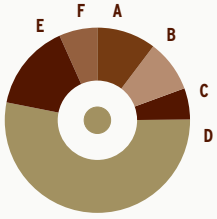

* dont ex-actionnaires de Bcom3
Sources : Euroclear et Euro Emetteurs Finance - janvier 2005.

RÉPARTITION DU FLOTTANT* PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2004

A France	43,3 %
B États-Unis	24,1 %
C Royaume-Uni	15,3 %
D Reste de l'Europe	15,3 %
E Reste du Monde	2,0 %

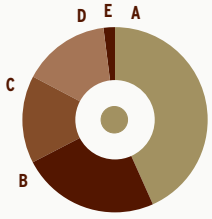

* part du capital non détenue par les actionnaires "stratégiques"
Source : Euroclear et Euro Emetteurs Finance - janvier 2005

Rapport de gestion du Directoire

L'année 2004 aura été la première année de croissance quasi-générale du marché publicitaire mondial depuis 2000 : la croissance est demeurée solide en Amérique du Nord même si les taux de croissance par rapport à 2003 ont commencé à montrer des signes de tassement en raison d'un effet de base élevé ; la zone Asie-Pacifique a poursuivi sa croissance à un rythme impressionnant sans fléchissement ; les marchés d'Amérique latine ont continué leur rattrapage après une année 2003 très difficile ; enfin, l'Europe a adopté un rythme de croissance modéré après une longue phase de stabilisation, et ce dans la plupart des pays. Toutefois, l'effet "J.O." n'a pas eu l'ampleur attendue.

L'autre caractéristique notable de 2004 aura été le rythme des remises en compétition de budgets notamment dans l'univers du media-planning, ainsi que l'apparition de compétitions au niveau "groupe", à une échelle encore modeste en nombre mais significative par la taille des budgets, tels que HSBC ou Samsung.

Pour sa part, Publicis Groupe a accompli une bonne année, en particulier sur trois plans : commercialement, avec une impressionnante moisson de nouveaux budgets et surtout l'atteinte au quatrième trimestre d'un record absolu (1,8 milliard de dollars sur le seul quatrième trimestre), sur le plan des hommes et de l'organisation avec la création de Publicis Groupe Media et la constitution d'une nouvelle équipe de management chez Leo Burnett et enfin sur le plan financier avec des résultats très satisfaisants, l'accomplissement d'un gros travail sur notre structure financière et notre entrée dans l'indice phare de la Bourse de Paris, le CAC40.

Dans le domaine financier, il convient de relever trois motifs de satisfaction : nous avons atteint et même largement dépassé notre objectif de marge opérationnelle de 15 % (à 15,4 %), notre endettement net moyen a pu être réduit de 241 millions d'euros en 2004 grâce à une forte génération de liquidités et nous avons bien engagé un processus de simplification de notre bilan, qui se prolonge sur 2005. L'année 2004 aura véritablement constitué une année charnière entre l'ère des grandes transformations (2000-2002) et celle de la pleine expression de la puissance du nouveau Publicis, qui doit être la caractéristique de 2005.

En termes d'activité, Publicis Groupe a connu une évolution très positive de ses revenus, avec une croissance organique qui s'est établie à 4 % au total sur l'année, soit deux fois mieux qu'en 2003 et avec la contribution de l'ensemble des zones géographiques. Il est vrai que le *momentum* observé de trimestre en trimestre jusqu'à fin septembre s'est essoufflé au quatrième trimestre, mais cela traduit plus l'effet de base particulièrement élevé de 2003 qu'une véritable inflexion de tendance. Les perspectives pour 2005 restent bonnes même si elles n'en constituent pas moins un défi.
Les signaux venant des annonceurs sont très positifs : preuve en est notamment la performance du groupe en matière de New Business, 3,4 milliards d'euros nets sur l'année tant en publicité qu'en conseil et achat media (les principaux budgets sont listés plus loin). Enfin, l'année a été tout à fait faste en termes de récompenses créatives et Publicis Groupe a été une nouvelle fois couronné au Festival publicitaire de Cannes en juin dernier, en obtenant 67 Lions et se classant ainsi à la deuxième place mondiale en termes de créativité.

Au cours de cette année notre groupe s'est enrichi de nouveaux talents, renforçant son management dans de nombreux domaines :

- le processus de renouvellement des équipes dirigeantes de Leo Burnett a atteint une étape déterminante lors du recrutement de Tom Bernardin (nommé President de Leo Burnett Worldwide et CEO de Leo Burnett USA) ; un processus de réorganisations au sein de Leo Burnett Worldwide et de Leo Burnett USA a suivi, tant à l'échelon central qu'au niveau des régions. Ces différents renouvellements ont été récemment complétés par l'arrivée de James Moore en tant que President de chemistri à Detroit et de Rich Stoddart, au poste de President de Leo Burnett USA ;
- la création en septembre de PGM (Publicis Groupe Media), un organe de direction commun aux deux marques de conseil et achat média Starcom Media Vest Group et ZenithOptimedia et présidé par Roger Haupt, a constitué un événement stratégique majeur. En effet, ceci constitue le point de départ d'un ensemble de décisions qui nous permettront non seulement d'améliorer la qualité de notre prestation aux clients mais aussi de bénéficier de synergies en matière d'achat d'études et de recherche, de développement d'outils de conseil, de compétences spécialisées et de back office.
Dans certains pays, nous pourrons également mettre en commun notre puissance d'achat média afin d'obtenir les meilleures conditions pour nos clients ; ce mouvement

est d'ailleurs actuellement en cours et nous a même conduit dans le contexte particulier de l'Allemagne à nous allier à Omnicom (OMD) pour constituer la première puissance d'achat du marché. Le leadership des deux grandes marques a connu deux évolutions majeures avec Steve King nommé CEO de ZenithOptimedia à la suite du départ en retraite de John Perriss et au sein de Starcom Media Vest Group, Renetta McCann qui a pris la direction de Starcom MediaVest Americas et John Muszynski, CEO de Starcom USA ;

- dans trois marchés clés du réseau Publicis, de nouveaux dirigeants ont été recrutés durant la période : Tim Lindsay pour le Royaume-Uni, rejoint par Mark Cramphorn au poste de Group General Manager UK ; Gill Duff President & CEO de l'agence de New York ; Publicis Allemagne a accueilli Roland Berger en qualité de non-executive Chairman et de Manfred Schüller comme CEO ; Karen Francis au poste de Chairman & CEO de Publicis & Hal Riney à San Francisco ;
- Saatchi & Saatchi a récemment nommé Lee Daley CEO de l'agence de Londres, en remplacement de Kevin Dundas qui devient Worldwide Strategy Director du réseau. Par ailleurs, l'agence de New York a accueilli son nouveau CEO en la personne de Mary Baglivo, à la suite du départ de Scott Gilbert ;
- dans le domaine des SAMS, le réseau Arc a vu le jour avec notamment le lancement de Arc North America qui regroupe essentiellement Frankel, Semaphore Partners et iLeo et qui a été placé dans la galaxie Leo Burnett afin d'améliorer l'offre holistique de ce réseau. L'équipe dirigeante d'Arc s'est structurée avec la nomination de Nick Brien au poste de CEO du réseau Arc Worldwide et de Mark Landsberg, Président. Publicis Events Worldwide a été lancé au premier semestre, sous la direction de Richard Attias, permettant de renforcer la position du groupe dans ce secteur. Enfin, la fusion Bromley/Publicis Sanchez & Levitan aux Etats-Unis a permis de constituer la première agence hispanique du marché.

Au niveau du Directoire, le départ de Roger Haupt, pour des raisons personnelles, et l'arrivée de Jack Klues, marquent une nouvelle étape dans l'évolution des instances dirigeantes du groupe, en particulier au moment où l'intégration de Bcom3 peut être considérée achevée et appartenir au passé. De fait, les nombreux chantiers de restructurations (centres de ressources partagées, restructuration immobilière,...) liés à l'intégration de l'ancien Bcom3 se sont déroulés avec succès et ont rempli leurs objectifs, notamment en termes de marge opérationnelle.

Le "P-12" se trouve également renouvelé avec l'arrivée de Tom Bernardin et celle de Steve King.

Au cours de 2004, le groupe a procédé à peu d'opérations significatives de croissance externe, à l'exception d'une part, de Thompson Murray, une agence spécialisée dans le *"shopper marketing"* aux Etats-Unis et appelée à devenir le maillon principal du futur réseau Saatchi & Saatchi X, spécialisé dans les marketing services et à vocation mondiale, et de United Campaigns en Russie, l'agence associée à Publicis Worldwide dans ce pays dont le groupe a acquis la majorité.

GAINS DE BUDGETS DE 2004

Le groupe a réalisé, en 2004, 3,4 milliards d'euros (4,4 milliards de dollars US) de New Business net, dont 57 % en publicité/SAMS et 43 % en conseil et achat média. Ce montant a été réparti de la façon suivante :

1er trimestre : 830 millions d'euros
2e trimestre : 740 millions d'euros
3e trimestre : 540 millions d'euros
4e trimestre : 1 300 millions d'euros

LES PRINCIPAUX GAINS DE BUDGETS DE L'ANNÉE ONT ÉTÉ LES SUIVANTS :

PUBLICIS

Au niveau mondial : Sanofi-Aventis (avec plusieurs entités du groupe), Zurich Financial.

Etats-Unis : 24 Hour Fitness, Beringer Blass Wine Estates, GSK/Oskal, L'Oréal/SoftSheen-Carson, Nestlé/Hot Pockets, Sprint/Local Consumer Solutions Division et Whirlpool/Gladiator GarageWorks.

Europe : Bundesversicherungsanstalt (Allemagne) - Renault et Agencia Tributaria (Espagne) - Ministère de la Santé/Réforme de l'assurance-santé, Lee Cooper, Cœur de Lion et Fidelity Investments (France) - UDC, la région de Calabre, le Ministère de l'Education, le Ministère de l'Equipement, les produits de beauté Manetti & Roberts et Nestlé/Buitoni (Italie) - Fortis Bank (Belgique) - Paddy Power et Powergen (Royaume-Uni).

Asie-Pacifique : L'Oréal/MiniNurse (Chine) - Purefoods (Philippines) - Jetstar et Gulf Air (Australie) - Excelcomindo (Indonésie) - Renault Samsung Motors (extension), Korea Telecom, S Oil, Daewoo Consumer Electronics et Hyundai Card 'S' (Corée) - Shu Uemura (Japon).

LEO BURNETT

Etats-Unis : ConAgra/Life Choice et Pam Cooking Spray, PetsMart et Simmons.
Europe : Fissler (Allemagne) - Loterias del Estado et Croix Rouge (Espagne) - Grana Padano (Italie) - Caixa de Credito Agricola et les vins Sogrape (Portugal) - Meat and Livestock Commission, Norwich Union et Scottish Widows (Royaume-Uni) - le fonds de pension Swisscanto (Suisse) - Unibanka (Slovaquie).
Asie-Pacifique : McDonald's (Australie, Thaïlande et Inde) - GM/Cadillac (Chine).
Amérique latine : Supermercados Norte (Argentine) - Swatch (Brésil) - l'enseigne de bricolage Easy (Chili) - Mexicana de Aviacion, Bacardi (Mexique).
Reste du monde : Telenor (Pakistan) - la société pharmaceutique Ibrahim Ulagay (Turquie).

SAATCHI & SAATCHI

Au niveau mondial : Lego/Duplo et Clikits Universe, Novartis/Theraflu, Triaminic, Voltaren et Otrivin.
Etats-Unis : Air Tahiti Nui, MovieLink, Olympic Paint et Yoplait (extension).
Europe : Toyota/Lexus (extension) et Sagatiba Rum (Europe) - Suez (corporate) et Axa (crédit) (France) - Friesland Hellas/NoyNoy Yoghurts (extension) et OTE (Organisation des Telecoms Grecs) (Grèce) - ENEL/Terna (extension - Italie) - Snipp Juices (Rép. Tchèque) - Visa (extension), P&G/Olay Daily Facials, les assurances automobiles Saga Services et WRAP (Water and Resources Action Programme) (Royaume-Uni) - FöreningsSparbanken (Suède).
Asie-Pacifique : Pacific Brands et Emirates (Australasie) - Lion Nathan/Tooheys New (extension) et Sydney Morning Herald (Australie) - Snowflake Beer (Chine) - Reliance Infocom (Inde) - les brasseries DB (Nouvelle-Zélande).
Reste du monde : Ritz-Carlton Hotels (Amérique du Nord, Caraïbes et Mexique) - Embratel Telecom (Brésil) - Qatar Airlines (Qatar).

AUTRES RÉSEAUX ET AGENCES DE PUBLICITÉ

- **Fallon Worldwide :** ConAgra Snack Foods, Starz Encore et United Airlines/TED (Etats-Unis) - ConAgra et Volkswagen/Golf (Japon) - BT Broadband, EMAP Magazine, Holsten Pils, Jacobs Creek Wines et OMSCO (Royaume-Uni) ;
- **The Kaplan Thaler Group** (Etats-Unis) : Eight O'Clock Coffee, Foxwood Resort Casino et US Bank ;
- **MS&L :** Equifax et Sanofi-Aventis (extension) (Etats-Unis) -P&G (extension – Royaume-Uni) ;
- **Bromley Communications** (Etats-Unis) : San Antonio Convention and Visitors Bureau et Circuit City ;
- **Conill Advertising** (Etats-Unis) : T-Mobile ;
- **Beacon Communications** (Japon) : McDonald's (conjointement avec Dentsu), Toys 'R' Us, Skymark Airlines, Diageo Spirits.

STARCOM MEDIAVEST GROUP (CONSEIL ET ACHAT MÉDIA)

Etats-Unis : Applebee's Restaurants, Caterpillar, Finnish Line, General Motors *(out-of-home)*, Heineken/Dos Equis, Heinz Frozen Foods, Lego, Mars/Masterfoods, Oracle, Procter & Gamble *(media-planning)*, restaurants Chuck E. Cheese.
Europe : Interbrew/Beck's (Italie, Pays-Bas, Rép. Tchèque et Ukraine) - Kraft Foods (Royaume-Uni et Suède + extension aux Etats-Unis) - Versatel (Allemagne) - Kraft Foods, Loterie, Sunny Delight et Trésor Public (Espagne) - Capital One, Levi's et Sacla (Italie) - US Pharmacia (Pologne) - Vattenfall (énergie) et Lindex (Suède) - Raiffeisen Bank (Rép. Tchèque) - Barclays/First Plus, Harvey's et Pizza Hut (Royaume-Uni).
Reste du monde : Diageo/Johnnie Walker Black Label (Asie) - General Mills (Chine) - Coca-Cola (Hong Kong) - Coca-Cola (Pérou).

ZENITHOPTIMEDIA (CONSEIL ET ACHAT MÉDIA)

Au niveau mondial : Nestlé.
Etats-Unis : Ferrero, WildBlue.
Europe : AMB Generali Holding, Frosta et Nordsee (Allemagne) - Telenet (Belgique) - Bolton (Italie) - Heineken, Grupo SOS Cuetara, Honda, Multiopticas et banque Sygma (Espagne) - Cinna, Intermarché, Karavel/Promovacances, Ligne Roset, Région Ile de France et Siemens Corporate (France) - Associated British Foods, O2, Transitions Optical et Wella (Royaume-Uni).
Asie-Pacifique : News Corporation et Jetstar (Australie) - SmarTone (Hong Kong) - Nokia (Inde) - Taiwan Telecom Group.

AGENCES SPÉCIALISÉES

- **Arc North America** (Etats-Unis) : Buena Vista Datacasting/Movie Beam, California State, Capital One, Häagen Dasz, P&G/Always, Whisper, PUR, Respiratory brands et autres produits et Zale's ;
- **Publicis Healthcare Communications Group :** BMS/SRC Kinese et Galderma International/Clobex (monde) - Yamanouchi (projet - Europe) - Eli Lilly et Novartis/Prexige (Allemagne) - Abbott/Humira, AstraZeneca/Symbicort,

Avapro/Avalide, Bayer/Pravachol, Berlex/Bonefos, Bristol MyersSquibb+Sanofi-Synthélabo/Plavix, NitroMed/BiDil, Roche+GsK/Boniva, Sanofi-Synthélabo/Eloxatin, Hyalgan et Uroxatral, Schering-Plough+GsK/Levitra (Etats-Unis) - plusieurs marques de Boots Healthcare International, la gamme OTC de Crookes Healthcare et Lundbeck/Cipralex (Royaume-Uni).

LES PERTES DE BUDGETS LES PLUS SIGNIFICATIVES DE L'ANNÉE ONT ÉTÉ :

- Toys 'R' Us, Lexmark, Earthlink , Subway (Etats-Unis) en publicité ;
- Miramax et Paramount Pictures (Etats-Unis) et SC Johnson (Europe) dans le conseil et achat média.

PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2004

en millions d'euros	2004	2003	% variation
Revenu	3 825	3 863	- 1,0 %
Résultat opérationnel avant amortissements	707	677	+ 4,4 %
En % du revenu	*18,5 %*	*17,5 %*	
Résultat opérationnel (avant amortissement et perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions)	590	553	+ 6,7 %
En % du revenu	*15,4 %*	*14,3 %*	
Résultat financier	(39)	(60)	
Bénéfice net (PdG) avant amortissement du goodwill	398	263	+ 51,3 %
Bénéfice net (PdG) après amortissement du goodwill	210	150	+ 40,0 %

LE GROUPE
COMPTE DE RÉSULTAT

Le revenu consolidé de Publicis Groupe au 31 décembre 2004 s'est élevé à 3 825 millions d'euros contre 3 863 millions d'euros en 2003, ce qui représente une quasi-stabilité (- 1 %). Cette évolution résulte principalement de la dégradation du dollar US face à l'euro, car l'activité du groupe sur 2004, mesurée par la croissance organique, a en réalité connu une progression de 4 % et les variations de périmètre de consolidation ont été limitées.

En effet, la forte appréciation de l'euro par rapport au dollar US a eu un impact négatif de conversion sur le revenu de 156 millions d'euros sur un impact négatif total du change de 183 millions d'euros. Le taux de change moyen US$/€ a en effet reculé de 9 % entre 2003 et 2004. Les autres devises n'ont eu qu'un impact marginal sur les données financières du groupe. Toutefois, il est important de noter que ces effets négatifs de conversion des taux de change ont eu tendance à s'estomper quelque peu à partir du deuxième trimestre.

A taux de change et périmètre constants, le revenu 2004 a connu une croissance organique de 4 %. Sur un plan géographique, cette performance organique s'est répartie de la façon suivante :

+ 2,0 % pour l'Europe ;
+ 2,7 % pour l'Amérique du Nord ;
+ 10,0 % pour l'Asie-Pacifique ;
+ 15,9 % pour l'Amérique latine ;
+ 22,1 % pour le reste du monde (Afrique et Moyen-Orient).

Les charges de personnel ont atteint 2 197 millions d'euros en 2004 soit 57,4 % du revenu. Ce niveau est en réduction notable par rapport à 2003 (58,3 %), soit 100 points de base, et provient largement de l'effet des restructurations entreprises dans le cadre de l'intégration de Bcom3 et de la mise en place des centres de ressources partagées. Cette évolution est d'autant plus remarquable que les effectifs du groupe ont augmenté en 2004 de 907 personnes à périmètre et structure constants.
Les autres charges opérationnelles, qui se sont élevées à 921 millions d'euros, ont vu leur poids relatif du revenu rester pratiquement stable à 24,0 % en 2004. Au total, l'ensemble des charges opérationnelles, a été en recul significatif d'une année sur l'autre. Rapportées au revenu, les charges opérationnelles ont vu leur poids réduit de 100 points de base, passant de 82,5 % à 81,5 %. Le résultat opérationnel avant amortissements a progressé de 4,4 %, passant de 677 millions d'euros en 2003 ou 17,5 % du revenu à 707 millions d'euros en 2004 ou 18,5 %.

La dotation aux amortissements de l'année s'est élevée à 117 millions d'euros, soit 3,1 % du revenu, contre 124 millions en 2003.

Le résultat opérationnel du groupe (avant amortissement et perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions) de l'année a atteint 590 millions d'euros contre 553 millions en 2003, soit une croissance de 6,7 %. La marge opérationnelle (résultat opérationnel avant amortissement des incorporels liés aux acquisitions / revenu) a fortement

progressé, passant de 14,3 % en 2003 à 15,4 % (110 points de base) et a dépassé les objectifs du groupe.

Le groupe a été amené à constater en 2004 une perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions de 123 millions d'euros : cela concerne pour une grande part Nelson Communications (la valeur du portefeuille de clients et de la marque Nelson s'est fortement dégradée depuis l'année d'acquisition en 2000) et pour le reste essentiellement la valeur des portefeuilles de clients de Frankel et dans une moindre mesure Fallon, deux agences également acquises en 2000.

Le résultat financier s'est élevé à (39) millions d'euros contre (60) en 2003. Cette réduction très significative tient compte de plusieurs mouvements liés essentiellement aux opérations récentes de simplification du bilan : disparition du service de la dette sur l'obligation échangeable Interpublic sur trois trimestres suite à l'exercice par les porteurs du put en mars 2004, remboursement de la partie obligataire des OBSAs sur quatre mois et effet important des Credit Linked Notes (CLN) avec successivement l'impact positif de leur entrée dans le résultat financier entre janvier et septembre 2004, suivi des conséquences également positives de leur cession fin septembre 2004 (essentiellement reprise de produits financiers différés). En revanche, en ce qui concerne les autres dettes, essentiellement à taux fixe, la charge d'intérêt n'a pas varié de façon significative.

L'opération de rachat de la partie obligataire des OBSAs et de cession des Credit Linked Notes (CLN) en septembre 2004 a conduit par ailleurs à constater une plus-value de cession de 26 millions d'euros qui s'est ajoutée à une perte exceptionnelle de 3 millions d'euros, principalement composée de moins-values de cession, pour totaliser 23 millions d'euros à fin décembre 2004.

Le taux d'imposition a été de 33,8 %, en baisse sensible par rapport à 2003 (37,8 %). Il s'agit là en grande partie des premiers effets du programme d'optimisation fiscale et de simplification juridique entrepris par le groupe au lendemain de l'acquisition de Bcom3. Le groupe a également enregistré une reprise nette d'impôts différés de 130 millions d'euros, liée au rachat de la partie obligataire des OBSAs et provenant du différentiel de comptabilisation de l'OBSA entre juste valeur et valeur nominale.

Le résultat net part du groupe avant amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à 398 millions d'euros contre 263 millions en 2003, en croissance de 51,3 %.

L'amortissement des écarts d'acquisition a fortement progressé, passant de (113) millions d'euros en 2003 à (188) millions d'euros en 2004. Cette augmentation prend notamment en compte 88 millions d'euros d'amortissements exceptionnels relatifs à Triangle, Publicis Casadevall Pedreño, Publicis Pérou et Winner & Associates, pour ne citer que les plus importants.

Les intérêts minoritaires sont passés de (24) à (26) millions d'euros, dans la mesure où les rachats des minoritaires, notamment dans ZenithOptimedia et Starcom Motive, mi-2003, ont été compensés par l'accroissement du résultat des agences dans lesquelles existent des intérêts minoritaires.

Le résultat net part du groupe après amortissements des écarts d'acquisition s'est élevé à 210 millions d'euros en 2004 contre 150 millions en 2003, soit une progression de 40 %.

Le bénéfice net par action (avant amortissement des écarts d'acquisitions et perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions et hors éléments exceptionnels) a atteint 1,74 euro contre 1,44 euro en 2003 (+ 21 % par rapport à 2003) et le bénéfice net par action s'est établi à 1,15 euro par action contre 0,82 euro en 2003, soit une progression de 40 %, en ligne avec le résultat net. Les mêmes données, totalement diluées des actions potentielles, donnent respectivement 1,40 euro (avant amortissement des écarts d'acquisitions et perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions et hors éléments exceptionnels), soit + 14 % par rapport à 2003, et 0,97 euro soit une progression de 29 %.

BILAN ET FINANCEMENT

Les capitaux propres consolidés part du groupe sont passés de 726 millions d'euros au 31 décembre 2003 à 881 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les intérêts minoritaires sont restés pratiquement stables à 46 millions d'euros, et l'ORANE est inchangée à 495 millions d'euros. L'accroissement des capitaux propres est dû au résultat de l'exercice, qui comprend notamment 26 millions d'euros de plus-value relative à l'opération de cession des CLN et de rachat des OBSAs, mais surtout au reclassement des Bons de Souscription d'Actions (BSAs), reclassement consécutif au rachat de la partie obligataire de l'OBSA, pour un montant net d'impôt différé de 118 millions d'euros. Ces deux impacts positifs ont été partiellement compensés par la variation défavorable des écarts de conversion pour 106 millions d'euros.

L'endettement financier net est passé de 1 166 millions d'euros au 31 décembre 2003 à 563 millions d'euros au 31 décembre 2004 : cette diminution très significative est due principalement à la réduction du besoin en fonds de roulement, particulièrement marquée en fin d'année, résultant en grande partie du succès du programme *"Focus on Cash"*. La dette nette moyenne de l'année a également été en forte réduction et s'est élevée à 1 379 millions d'euros, soit 241 millions de moins qu'en 2003. Le ratio d'endettement (dette nette / fonds propres y compris ORANEs) s'est également amélioré de façon substantielle à la suite de la cession des CLN, du rachat de la partie obligataire des OBSAs et du reclassement des BSAs en capitaux propres. Il est passé de 91 % au 31 décembre 2003 à 40 % au 31 décembre 2004.

Les autres postes de bilan n'ont pas connu, au cours de la période, d'évolution significative exception faite de l'impact des taux de change, des mouvements de provisions liés au programme de restructurations de Bcom3 et de l'amélioration du besoin en fonds de roulement mentionnée précédemment.

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 549 millions d'euros en 2004 contre 471 millions en 2003. Le besoin en fonds de roulement a connu une amélioration de 299 millions d'euros, provenant de l'intensification du programme *"Focus on Cash"*, qui a porté des fruits au-delà des attentes. Par ailleurs, 79 millions d'euros ont été consacrés aux restructurations durant l'année. Les investissements, nets de cessions, en immobilisations ont atteint 104 millions d'euros et les acquisitions de filiales 124 millions d'euros. Ces dernières se sont réparties en 28 millions d'euros au titre des *earn-outs* et le reste, 96 millions d'euros, en rachat de minoritaires et acquisitions nouvelles. Les deux acquisitions significatives permettant d'améliorer le service apporté à nos clients ont concerné Thompson Murray, une agence de *"shopper marketing"* (techniques permettant de toucher le consommateur sur son lieu d'achat) aux Etats-Unis et l'agence de publicité United Campaigns (Russie). Les principales augmentations de participations ont porté sur Triangle (Royaume-Uni), Media Estrategia et Grupo K (Espagne), Stella et ECA2 (France). Enfin, aucun achat significatif d'actions propres n'a été effectué pendant l'exercice 2004.

PUBLICIS GROUPE (SOCIÉTÉ-MÈRE DU GROUPE)

Les produits d'exploitation de Publicis Groupe sont composés exclusivement de loyers immobiliers, de redevances de location-gérance et d'*"advisory service fees"* pour services de conseil aux filiales du groupe. Ils se sont élevés à 39 millions d'euros en 2004 contre 28 millions en 2003. Cette augmentation est due principalement à la régularisation en 2004 de la facturation, au titre des *"advisory service fees"*, des coûts réels engagés en 2003.

Les produits financiers se sont élevés à 89 millions d'euros en 2004 contre 131 millions en 2003. Cette très forte réduction provient d'une reprise de provision pour dépréciation sur les actions Publicis Groupe S.A. auto-détenues (pour 46 millions d'euros) effectuée en 2003 et d'une réduction du niveau de dividendes reçus, en particulier de Publicis Conseil, par rapport à 2003.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 28 millions d'euros contre 32 millions l'année précédente, tandis que les charges financières sont restées stables à 82 millions d'euros (contre 83 millions en 2003).

Après la prise en compte d'un impact négatif de 7 millions d'euros dû essentiellement à la perte enregistrée sur le Publicisdrugstore au titre de l'exercice 2004, le résultat courant avant impôts s'est élevé à 11 millions d'euros contre 41 millions l'année passée. Publicis Groupe a enregistré en 2004 un produit exceptionnel net de 405 millions d'euros lié à l'opération de cession des CLN et de rachat de la partie obligataire des OBSAs. Après constatation d'un produit d'impôt de 2 millions d'euros provenant de l'intégration fiscale française, le résultat net de Publicis Groupe, société mère du groupe, s'est élevé à 418 millions d'euros en 2004 contre 26 millions l'an passé.

PERSPECTIVES DE L'EXERCICE

L'année 2005 s'annonce favorable, avec un environnement publicitaire qui reste très porteur sur l'ensemble des zones géographiques, même en l'absence d'événements exceptionnels tels que les Jeux Olympiques ou le Championnat Européen de Football. Compte-tenu de l'importance des gains de budgets de l'année 2004 et du début 2005, la croissance du groupe devrait demeurer supérieure à celle du marché et nous devrions réaliser une croissance organique vigoureuse. Notre marge opérationnelle devrait bénéficier des initiatives de

restructuration réalisées en 2004 et de divers projets de rationalisation en cours d'exécution. Par ailleurs, nous allons continuer à réaliser des efforts substantiels en matière de gestion du besoin en fonds de roulement et du *"cash"*, afin de réduire notre endettement moyen et obtenir un *"rating"* qui nous place , dans ce domaine également, parmi les meilleurs de notre secteur.

ACTIVITÉ DES RÉSEAUX

- **Publicis** a connu en 2004 une progression de son activité. La croissance a été principalement réalisée aux Etats-Unis (à l'exception de Publicis & Hal Riney), en Asie, en Amérique Latine et dans le reste du monde. En Europe, le réseau n'a pas retrouvé en 2004 la dynamique de croissance que l'on pouvait espérer, en dépit des bonnes performances du Royaume-Uni, soutenu par l'apport du budget Allied Domecq, de la Scandinavie en forte reprise sur la deuxième partie de l'année et la bonne tenue de l'Europe Centrale. En France, le revenu de l'année a été globalement affecté par la perte du budget Carrefour l'an dernier, tandis que les nouveaux budgets n'ont pas encore atteint leur plein régime, les difficultés persistantes de l'activité Communication en Ressources Humaines (Mediasystem), les conséquences temporairement pénalisantes de la fusion Publicis Etoile/Publicis Dialog et enfin une baisse significative d'activité dans le domaine de l'événementiel/voyages. La zone Europe du Nord a, quant à elle, pâti des conditions de marché atones en Allemagne et aux Pays-Bas, accentuées par les réorganisations d'agences et les changements d'équipes dirigeantes, ainsi que d'un marché difficile en Scandinavie sur la première partie de l'année. En ce qui concerne la zone Europe du sud, Publicis a connu des évolutions contrastées : l'Italie a retrouvé une dynamique de croissance encourageante, l'Espagne après une année très bonne, a subi en fin d'année l'effet du changement de gouvernement sur les budgets publicitaires gouvernementaux tandis que le Portugal et la Grèce étaient en repli par rapport à 2003. Le Canada a connu un fléchissement temporaire de l'activité dû essentiellement au gel courant 2004 des investissements publicitaires des agences gouvernementales du Québec, clientes de l'agence de Montréal, qui a pu finalement être compensé par un fort New Business, notamment à Toronto. Aux Etats-Unis, Publicis USA a réalisé une excellente performance, bénéficiant de budgets nouveaux et du développement de clients existants ainsi que des succès enregistrés chez Bromley dans le domaine de la communication vers la communauté hispanique. Enfin, l'Amérique Latine a vu son revenu progresser fortement à l'exception notable du Brésil, qui souffre essentiellement de la perte du budget Carrefour ; tandis que la performance de l'Asie a été globalement satisfaisante (avec quelques déceptions toutefois en Malaisie et en Thaïlande) et que le Moyen-Orient a connu une bonne progression de son revenu.
- **Leo Burnett** a réalisé une année 2004 quasiment stable. Les revenus publicitaires de Leo Burnett aux Etats-Unis (Leo Burnett USA et Chemistri) ont été en léger repli, les gains de budgets de 2004 (Petsmart, ConAgra,...) et les grands clients historiques de Leo Burnett ne compensant totalement l'impact de la perte de divers budgets fin 2003 et début 2004, tels que Delta Airlines, Gateway, Polaroid, Toys 'R' Us, Starbuck's. Au total, les pertes de budgets ont été à peine compensées par l'accroissement des budgets historiques, mais l'insuffisance de New Business significatif sur la période n'a pas permis de créer de croissance supplémentaire. Les importantes évolutions de management et réorganisations internes de Leo Burnett USA devraient permettre d'infléchir cette tendance en 2005. Le revenu de Arc North America (résultant de la fusion Frankel/ Arc/ Semaphore Partners et iLeo), spécialiste des marketing services désormais rattaché au réseau Leo Burnett, a été en recul, dans un contexte de refonte complète de son offre et de son organisation. Les gains de budgets de 2004, dont Procter & Gamble, devraient également contribuer à stimuler l'activité d'Arc en 2005. Les performances de Leo Burnett en Europe sont restées globalement en léger repli, essentiellement en raison de la perte du budget Philips, des réductions d'investissements publicitaires de Fiat et des effets de la fusion avec D'Arcy dans certains pays, comme la France et l'Italie. Par ailleurs, la situation en Europe du Nord est demeurée tendue au cours de l'année, et tout particulièrement en Norvège, au Danemark et aux Pays-Bas. En revanche, le revenu de Leo Burnett Allemagne a bien progressé. Les autres régions du monde ont connu une forte croissance : l'Amérique Latine, grâce au Mexique, à la Colombie, au Vénézuela, et au Brésil, soutenus par les investissements publicitaires de certains clients internationaux ; l'Asie-

Pacifique, grâce à la Chine, à l'Inde, à la Thaïlande et à la Malaisie, qui ont bénéficié de nombreux gains de budgets (Cadillac Chine, McDonald's dans plusieurs pays dont le Japon,...) et largement compensé les déconvenues enregistrées à Singapour et en Australie. Enfin, le Moyen-Orient a enregistré une bonne progression grâce à des croissances de budgets locaux.

- **Saatchi & Saatchi** a réalisé en 2004 une activité en croissance. Les grands clients historiques ont encore très largement contribué à faire croître le revenu mondial de Saatchi & Saatchi. Le revenu nord-américain a été impacté par la perte de Johnson & Johnson fin 2003 qu'aucun New Business significatif n'a compensé en 2004. Une importante réorganisation de l'agence de New York, sous l'impulsion du nouveau CEO, Mary Baglivo, devrait produire ses fruits courant 2005. Par ailleurs, les revenus ont été en très forte progression en Amérique Latine, grâce au Brésil, à l'Argentine et à Porto Rico, ainsi que dans la zone Asie-Pacifique (en particulier en Chine, en Asie du Sud-Est et en Australie, ce dernier marché bénéficiant du gain de budget Westpac).
  L'Europe a été globalement stable : le gain du budget Fromageries Bel au niveau européen ainsi qu'un bon New Business venant de budgets locaux a notamment contribué à une amélioration de l'activité dans plusieurs pays clés dont la France et l'Allemagne. L'agence de Londres continue de subir les conséquences de diverses pertes de budgets intervenues en 2003 et des réorganisations internes, qui se sont caractérisées notamment par l'arrivée d'un nouveau CEO, Lee Daley. Les agences d'Espagne et d'Italie ont bénéficié de bonnes conditions de marché et de gains de nouveaux budgets.
  Une nouvelle agence en Russie a démarré de façon satisfaisante.
- **Fallon Worldwide** a également vu son activité progresser en 2004. Fallon USA a poursuivi sa croissance, notamment grâce à Virgin Mobile et à la progression des grands clients historiques, qui ont atténué la perte de Subway. Fallon São Paulo a connu un fort développement de son revenu, tandis que Fallon Londres connaissait un fléchissement de son activité.
- **The Kaplan Thaler Group** a connu une forte croissance en 2004, tandis que les autres agences de publicité, LB Williams Labadie et Bensimon Toronto, connaissaient un repli.
- **Starcom Media Vest Group (SMG)** a connu une forte croissance en 2004. Cette performance a été largement alimentée par les importants gains de budgets (Coca-Cola Etats-Unis, Mars/Masterfoods, extension du périmètre Procter & Gamble) et par une importante activité média de plusieurs grands clients. Par ailleurs, la division Diversified Services a poursuivi sa forte progression, avec en particulier Relay, spécialisée dans le marketing et l'événementiel sportif et les agences Halogen (Direct Response) et Tapestry (multiculturel), qui ont également profité d'un fort courant commercial au cours de l'exercice. Les activités européennes de SMG ont été dans l'ensemble satisfaisantes, à l'exception de la France, de l'Italie, de la République tchèque et de la Suède.
  En particulier, Starcom MediaVest UK a bénéficié de plusieurs nouveaux budgets tels que Cadbury, Western Union, Sun Microsystems, Barclay Card, Oracle et Kraft. En Allemagne, les budgets Cadillac et P&G ont contribué aux bonnes performances de l'agence locale. Enfin, Starcom MediaVest Russie a continué à connaître une croissance soutenue. L'activité a également été très bien orientée au Moyen-Orient, en Amérique latine (Colombie, Venezuela surtout avec des clients internationaux) et en Asie-Pacifique (notamment Chine, Inde et Asie du Sud-Est) ; cependant l'Australie continue à subir l'effet de la perte des budgets de l'Etat du Queensland et de Woolworth's en 2003.
- **ZenithOptimedia** a également enregistré une forte croissance au cours de l'exercice 2004.
  Les activités de ZenithOptimedia aux Etats-Unis et au Canada sont celles qui ont réalisé les meilleures performances. Cette croissance provient des nombreux gains de budgets de l'année passée (AstraZeneca, Toyota Scion, Abbott Laboratories, Sprint, Sanofi aux Etats-Unis et Kia, Pfizer, Prizm, General Mills, Cadbury et Poste Canada au Canada) et de la croissance des investissements de certains clients existants. Il convient aussi de noter l'essor pris par ZenithOptimedia Direct aux Etats-Unis, qui se poursuit. Au Royaume-Uni, ZenithOptimedia a réussi à compenser l'effet de la perte des budgets British Telecom et KFC, grâce aux gains UIP (Cinéma), P&G et plus récemment O2 (opérateur de téléphonie mobile), et à l'accroissement de la présence média de certains clients existants.
  En Europe continentale, la situation s'est améliorée tout au long de l'année, avec de fortes progressions

de revenus en particulier en France, en Allemagne, en Belgique et en Espagne mais toutefois une situation plus difficile en Italie et aux Pays-Bas.

- **Médias & Régies Europe** (vente d'espaces publicitaires) a connu une année 2004 en reprise significative par rapport à 2003, dans un contexte économique meilleur : les secteurs les plus robustes ont été la radio (Europe1) et l'affichage (avec Métrobus en France et JC Decaux Nederland), et surtout le cinéma (Mediavision) qui a entrepris une remontée spectaculaire à partir du deuxième trimestre 2004. Les régies de presse ont également retrouvé la croissance, en particulier grâce à Espace Libération et aux régies de presse magazine.
- Dans le domaine de la communication santé, **Publicis Healthcare Communications Group** (PHCG) a réalisé une forte progression de son activité par rapport à l'année précédente. Aux Etats-Unis, les performances de Medicus USA ont été excellentes grâce au développement de nombreux budgets tels que Sanofi-Synthélabo, AstraZeneca,... et au développement de son activité *"Medical Education"*. Le revenu de Klemtner s'est fortement redressé, notamment grâce aux budgets Sanofi, Roche et Schering-Plough ; tandis que le revenu de Nelson Lifebrands a continué à se détériorer en raison de la perte de budgets, de la réduction d'investissements marketing de certains clients et du fait de l'achèvement de la réorganisation de l'agence. Enfin, Publicis Healthcare Specialty Group a vu sa performance se redresser à mi-année en raison d'un report d'investissements de certains clients sur le troisième trimestre et du fort développement de l'activité "Forces de ventes". Sur le plan international, le revenu a fortement progressé, en partie grâce au budget Sanofi-Synthélabo, à BMS et à Pfizer. L'ensemble des agences de PHCG en Europe a réalisé une bonne année, les agences ayant le plus contribué à cette croissance ayant été Medicus Londres, Medicus Italie, Saatchi & Saatchi France et Medicus Allemagne. En revanche, l'activité en Asie-Pacifique (Japon et Australie) est demeurée très concurrentielle et en repli par rapport à 2003.
- Sur le marché de la communication multiculturelle aux Etats-Unis, **Lápiz** a enregistré un repli, tandis que **Burrell** a connu une progression en 2004 et renouvelé son équipe dirigeante suite au départ en retraite de Tom Burrell. **Bromley,** désormais intégrée au réseau Publicis Worldwide après sa fusion avec Publicis Sanchez & Levitan, a procédé à la fermeture de l'agence de Dallas et réorganisé sa structure de management. **Vigilante** va être rattaché au réseau Leo Burnett en 2005.
- La nouvelle organisation **Arc Worldwide** a poursuivi son travail de définition de sa stratégie, sous la direction de Nick Brien, CEO, Marc Landsberg, Président et avec l'aide de John Farrell. La nouvelle entité Arc North America regroupant cinq entités, Frankel, Arc Clarion, iLeo, CP Partners et Semaphore Partners aux Etats-Unis a été formée en début d'année 2004 (elle est rattachée au réseau Leo Burnett). Parallèlement certaines activités de Frankel (agence de Californie) ont été apportées à **Publicis Dialog** (Publicis). Le revenu d'Arc North America en 2004 s'est inscrit en fort repli du fait de pertes de budgets importantes concentrées chez iLeo (Gateway, Hallmark, Starbuck's) et d'une détérioration de l'activité chez Semaphore Partners, qu'un retour à la croissance chez Frankel n'a pu compenser. L'activité de marketing direct et de promotion des ventes montrant quelques signes d'amélioration et plusieurs nouveaux budgets ayant été récemment remportés (Häagen Dasz, CapitalOne, plusieurs marques de P&G,...), l'espoir d'un redressement au cours des trimestres prochains demeure. Par ailleurs, Arc Europe a récemment gagné le prestigieux budget de marketing direct de Johnnie Walker (Diageo), géré de Londres mais à vocation mondiale. Enfin, le revenu de **Triangle Group** (UK), désormais intégré à Publicis, a connu un repli significatif en 2004.
- Dans le domaine des relations publiques et de la communication corporate, **MS&L** a renoué avec la croissance en 2004, notamment grâce aux bonnes performances des agences de New York, de Washington, de San Francisco et de Londres. Les chiffres de MS&L ont subi en 2004 les effets de l'intégration de l'agence Rowland (ex-Saatchi & Saatchi), qui traversait une période délicate depuis la perte de DuPont en 2002. MS&L USA a par ailleurs reçu le prestigieux titre d'Agence de l'Année par le Holmes Report, au cours du premier semestre 2004. **Publicis Consultants** a connu une très bonne année 2004, notamment grâce à l'agence de Paris et à Winner & Associates aux Etats-Unis.
- La situation de **Market Forward** s'est redressée de façon significative et le groupe s'est engagé dans un projet de *"digital asset management"* (gestion digitalisée des produits créatifs) à l'échelle du groupe et son revenu a connu une forte progression en 2004.
- **Production Centers** regroupant Mundocom France, WAM et Capps a globalement connu en 2004 un repli de

son revenu, essentiellement en raison de la baisse d'activité de Capps New York et des difficultés rencontrées par Adverbox en Italie.

- **Publicis Events Worldwide,** basé aux Etats-Unis depuis début 2004, a récemment procédé à une acquisition aux Etats-Unis (CLT) et connaît une croissance importante.

PASSAGE AUX NORMES IFRS

Les comptes consolidés de Publicis Groupe devront, conformément à la réglementation européenne, être établis pour l'exercice 2005 selon les normes comptables internationales (IFRS) avec des comptes comparatifs pour l'exercice 2004. Publicis Groupe a mis en place dès janvier 2004, sous l'égide de la Direction financière du groupe, des groupes de travail sur l'impact des normes IFRS, avec pour objectif d'identifier les principales différences de méthodes comptables et de préparer le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 selon les normes applicables en 2005. Les principaux retraitements sur le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004 ainsi que sur les comptes clos au 31 décembre 2004 ont été chiffrés ; toutefois la revue exhaustive d'identification des écarts avec les normes actuelles est en cours de finalisation. La publication du bilan d'ouverture et du compte de résultat et du bilan consolidés proforma 2004 en normes IFRS interviendra au plus tard à l'occasion de la publication des comptes semestriels 2005.

Il convient de signaler que les travaux effectués ont été faits sur la base des normes et interprétations IFRS publiées à ce jour. L'évolution des textes IFRS et la finalisation de la mise en place des normes au sein du groupe pourraient impliquer des retraitements additionnels.

Compte-tenu de ce qui précède, le résultat des travaux effectués à ce jour est le suivant :

- Dans le cadre de la transition aux IFRS (options prévues par norme IFRS 1), les principes suivants ont été retenus par Publicis Groupe pour le bilan d'ouverture :
  - les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004, en particulier l'acquisition de Saatchi & Saatchi traitée en méthode dérogatoire article 215 en normes françaises, n'ont pas fait l'objet d'un retraitement rétroactif ;
  - réévaluation à la valeur de marché constatée au 1er janvier 2004 de l'immeuble Publicis situé au 133 avenue des Champs Elysées, cette valeur étant figée comme nouvelle valeur historique ;
  - application du traitement des stocks options pour les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ;
  - application des normes sur les instruments financiers dès le 1er janvier 2004 ;
  - comptabilisation de l'intégralité des écarts actuariels sur les engagements de retraite par prélèvement sur les capitaux propres ;
  - transferts des écarts de conversion inclus dans les capitaux propres du bilan d'ouverture à un poste d'autres réserves.
- Les principaux retraitements identifiés sur les comptes de Publicis Groupe sont les suivants :
  - Instruments financiers : décomposition des emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions.
    La juste valeur de la dette est déterminée à la date d'émission par actualisation des flux futurs de trésorerie en utilisant le taux de marché d'un emprunt de mêmes caractéristiques mais sans option de conversion.
    La valeur de l'option de conversion des emprunts, calculée par différence entre la juste valeur de l'instrument pris dans son ensemble et la juste valeur de la dette, est reclassée en capitaux propres.
    L'impact sur les résultats correspond à la différence entre le taux de marché retenu et le taux actuariel contractuel.
  - Instruments financiers : titres Interpublic Group (IPG)
    Les titres IPG sont évalués dans le bilan d'ouverture et ceux des exercices ultérieurs à la juste valeur (cours de bourse). Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées en capitaux propres.
  - Instruments financiers : instruments de couverture de change.
    La juste valeur des instruments de couverture de créances et dettes hors groupe et de flux futurs est inscrite au bilan avec pour contrepartie :
    - pour la couverture de juste valeur, un impact au compte de résultat, impact compensé par la réévaluation de l'élément couvert ;
    - pour la couverture de flux futurs, une ligne spécifique des capitaux propres. Le montant inscrit en capitaux propres est rapporté au résultat lors de la réalisation de la transaction couverte.
  - Instruments financiers : engagements de rachat d'intérêts minoritaires.
    Ces engagements doivent être comptabilisés au passif en autres dettes lorsque le groupe a un engagement de rachat.

- Instruments financiers : Credit Linked Notes
  La consolidation de l'entité émettrice des CLN, effective en normes françaises au 1er janvier 2004, n'incluait pas la prise en compte des dérivés *(asset swap et credit default swap)*. En IFRS, l'*asset swap* et le *credit default swap* sont comptabilisés au bilan en juste valeur, les variations de juste valeur étant constatées en résultat.
- Options de souscription ou d'acquisition d'actions :
  La juste valeur des options attribuées, déterminée à la date d'attribution, est amortie au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits.
- Écarts d'acquisition :
  Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle.
- Impôt sur les sociétés – déficits reportables des sociétés acquises :
  L'avantage fiscal lié à l'utilisation des pertes fiscales des sociétés acquises antérieures à l'acquisition est neutralisé par une réduction de l'écart d'acquisition d'égal montant.

• Le calcul du Bénéfice par action est sensiblement modifié :
Le dénominateur prend en compte, tant pour le calcul du BNPA (bénéfice net par action) basique que pour le dilué, le nombre moyen d'actions en circulation, majoré du nombre d'actions à émettre relatif aux instruments dont la conversion est obligatoire (ORANEs).

• La présentation des états financiers en normes IFRS va être sensiblement modifiée :
- Compte de résultat :
  Les charges liées aux pertes de valeur des écarts d'acquisition (antérieurement présentées après le résultat net des sociétés intégrées) sont désormais incluses au niveau du résultat opérationnel. Il en est de même des éléments exceptionnels et notamment des plus et moins-values de cession.
  Les charges d'intérêts liées à l'actualisation des engagements de retraite et assimilés sont désormais incluses dans le résultat financier et non plus au niveau des charges de personnel.
- Bilan :
  La présentation du bilan devrait être revue pour séparer les éléments court terme des éléments long terme (notamment sur le compte de provision pour risques et charges) et faire apparaître distinctement les impôts différés actifs et passifs.

• Information sectorielle :
Le groupe a procédé à une analyse des entités présentées dans le reporting interne afin de déterminer si ces entités constituaient des secteurs d'activité à présenter séparément. Il apparaît qu'après regroupement des services selon certains critères (nature des produits ou services, procédés de fabrication, types ou catégories de clients, méthodes de distribution ou de fourniture des services, nature de l'environnement réglementaire), les différentes activités identifiées ne présentent pas de divergences significatives en termes de rentabilité ni de risque.

Compte-tenu de ces éléments et après prise en compte des pratiques du secteur, le groupe considère qu'il opère dans un unique secteur, celui de la "communication".

Enfin, en ce qui concerne l'environnement des systèmes d'information dans le cadre du projet de conversion aux normes IFRS, les travaux sont en cours.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

PRISES DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE

Par application de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous rappelons l'acquisition par Publicis Groupe S.A. de 100 % du capital de la Société par Actions Simplifiée Publicis Groupe Services en mai 2004.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Après l'augmentation du dividende de 8 % votée l'année passée, nous vous proposons cette année encore une augmentation du dividende unitaire de 15,4 %, conformément aux engagements pris de progressivement augmenter la part des profits distribués sous forme de dividendes.
Ainsi nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2004 soit 418 107 784 euros à la réserve légale pour un montant de 1 267 112 euros, le solde représente un bénéfice distribuable de 419 474 896 euros affecté à la distribution aux actions pour un montant de 58 641 318 euros (0,30 euro x 195 471 061 actions arrêtées au 1er mars 2005).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au report à nouveau.

Si vous acceptez l'affectation proposée, le dividende net serait de 0,30 euro par action de 0,40 euro de nominal. Il serait mis en paiement le 5 juillet 2005.

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- exercice 2001 : 0,22 euro par action de 0,40 euro de nominal, 0,11 euro d'avoir fiscal ;
- exercice 2002 : 0,24 euro par action de 0,40 euro de nominal, 0,12 euro d'avoir fiscal ;
- exercice 2003 : 0,26 euro par action de 0,40 euro de nominal, 0,13 euro d'avoir fiscal.

ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que les actionnaires possédant plus de 5 % du capital de la société, au 31 décembre 2004, sont Madame Elisabeth Badinter (10,28 % dont en pleine propriété 3,49 %), Dentsu, Inc. (9,15 %), Société en Participation Dentsu-Badinter (5,53 %) et Publicis Groupe S.A. (6,85 % actions auto-détenues). Nous vous rappelons que Dentsu s'est engagé à limiter ses droits de vote à 15 %, qu'un pacte d'actionnaire a été conclu entre Madame Elisabeth Badinter et Dentsu d'une durée de 12 ans et que la Société en Participation Dentsu-Badinter a été créée le 24 septembre 2004 afin de mettre éventuellement en œuvre cette limitation des droits de vote à 15 %.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

La participation des salariés au capital social au travers de Plans d'Epargne d'Entreprise et selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 décembre 2004 n'est pas significative.

Il convient d'observer que le FCPE Publicis Groupe S.A. détenait, au 31 décembre 2004, 871 458 actions Publicis Groupe S.A. En conséquence, les collaborateurs de Publicis Groupe détenaient à la même date 0,45 % du capital.

SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Il n'existe pas de contrat d'intéressement de l'ensemble du personnel (en dehors de la participation légale des salariés aux fruits de l'expansion pour les filiales françaises).

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DONNÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-102-1 ALINÉA 4 DU CODE DE COMMERCE

Publicis Groupe a toujours demandé à chacun de ses collaborateurs de respecter les exigences juridiques et réglementaires des pays où ils exercent. Il souhaite s'assurer un développement durable, en s'appuyant sur une vision qui lui permette de se développer au-delà du délai de visibilité économique immédiate.

Le groupe est par conséquent attentif aux performances sociales et aux principes de gouvernement d'entreprise, qui lui permettront ce développement durable.

Par ailleurs, le secteur d'activité dans lequel le groupe opère ne présente pas de risques environnementaux, et ne rend pas nécessaire la création d'un comité ad hoc.

En ce qui concerne plus spécialement les dispositions de l'article 148-2 du décret du 23 mars 1967, il convient d'observer que la société Publicis Groupe S.A. exerce une activité de holding avec un nombre de salariés limité à neuf et que les autres renseignements visés par cet article ne sont pas significatifs au regard de l'activité du groupe.

RISQUE DE VARIATION DE COURS

Le groupe n'intervient que de façon ponctuelle, pour couvrir des risques identifiés, sur les marchés de taux et change. Les expositions au risque de change couvertes par le groupe concernent essentiellement : les créances et dettes commerciales en monnaies étrangères, les prêts et emprunts inter-groupe et les flux futurs (intérêts à recevoir, dividendes à recevoir, ventes fermes). En ce qui concerne le risque de taux, celui-ci n'a commencé à faire l'objet de couvertures qu'à compter de l'émission obligataire de 750 millions d'euros réalisée début 2005.

En dehors du contrat de liquidité sur ses propres titres, confié à un mandataire habilité, et pour lequel le groupe a alloué une enveloppe globale de 17 millions d'euros, aucune opération n'est effectuée sur le marché actions.

Les transactions en cours au 31 décembre 2004 sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés.

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE SAATCHI & SAATCHI

Dans le cadre de l'offre publique d'échange des actions Saatchi & Saatchi et plus particulièrement en application de l'autorisation donnée au Directoire par les Assemblées Générales du 29 août 2000, du 14 juin 2001, du 18 juin 2002

et 8 juin 2004, nous vous informons, qu'en contrepartie des actions Saatchi & Saatchi apportées à l'offre publique d'échange, le Directoire a émis au total, au 31 décembre 2004, 45 455 305 actions nouvelles de Publicis Groupe S.A. et 45 349 849 certificats de valeur garantie. Ce chiffre comprend les actions créées, postérieurement à l'acquisition, au titre des levées d'options des plans Saatchi & Saatchi. Les certificats de valeur garantie, d'une durée de 18 mois à compter de leur émission, sont arrivés à échéance le 7 mars 2002.

Au 1er mars 2005, les titulaires d'options Saatchi & Saatchi ayant exercé leurs options ont reçu en contrepartie des actions Saatchi & Saatchi apportées à l'offre 37 928 actions de Publicis Groupe S.A.

Le Directoire rappelle, comme indiqué à l'Assemblée du 14 juin 2001, qu'il n'a pas procédé à l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis Groupe S.A. en contrepartie de la renonciation des titulaires d'options Saatchi & Saatchi à exercer leurs droits, la faculté d'exercice de ceux-ci étant maintenue ainsi qu'il est dit ci-avant. Au 31 décembre 2004, la totalité des options des plans Saatchi & Saatchi a été levée.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Votre Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 2000 a autorisé votre Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à l'achat ou à la souscription d'actions de la société dans la limite des dispositions législatives en vigueur.

Les bénéficiaires disposent de ce droit de souscription ou d'achat pendant 10 ans.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 2000 dans sa septième résolution, le Directoire a attribué lors de l'exercice 2004, 1 970 086 options d'achat d'actions Publicis Groupe S.A.

Cette attribution a été effectuée dans le cadre du *Long Term Incentive Plan* mis en place au niveau du groupe et qui concerne des collaborateurs appartenant à différentes sociétés du groupe, sélectionnés par le Directoire sur proposition des différents responsables de réseaux. L'exercice des options sera conditionné par la réalisation d'objectifs de résultats généraux au niveau du groupe et/ou par la réalisation d'objectifs de performance individuels, sur la période 2003-2005.

Les objectifs de résultats généraux sont ambitieux. Ils portent sur la performance du groupe Publicis comparée à celle des trois principaux groupes de communication concurrents, en termes de croissance organique du revenu et de taux de marge opérationnelle.

Au cours de l'exercice 2004, il a été levé 109 354 options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2004, il reste à lever au total 11 860 061 options de souscription ou d'achat d'actions de 0,40 euro nominal.

Les options de souscription ou d'achat d'actions de Publicis Groupe S.A. consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers sont les suivantes :

	Nombre d'options attribuées / souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale).	442 580	24,82	19e Tranche (1)
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale).	82 838	(2)	(2)

(1) options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs, dans le cadre d'un plan à trois ans.

(2) les actions livrées correspondent principalement à la conversion d'actions Saatchi & Saatchi à l'origine selon le ratio retenu pour l'échange d'actions au moment de l'acquisition de Saatchi & Saatchi par Publicis (18,252 actions Publicis Groupe S.A. pour 100 actions Saatchi & Saatchi), et à la levée d'options Nelson à l'origine au prix de 24,40 dollars US par action Publicis Groupe livrée. Les levées d'options Publicis Groupe S.A. (qui représentent environ 41 % du nombre total) ont été effectuées au prix moyen pondéré de 5,92 euros.

Le nombre total des options attribuées aux dix salariés ci-dessus restant à lever au 31 décembre 2004 est de 493 580 au prix moyen de 24,82 euros. Toutes ces options sont conditionnelles.

L'autorisation donnée par l'Assemblée du 29 août 2000 prendra fin le 28 août 2005, en conséquence, nous vous demandons d'autoriser votre Directoire, pour une durée de trente-huit mois, à mettre en place un nouveau plan d'options de souscription ou d'achat d'actions dans les limites fixées par les dispositions légales et notamment :

- le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Directoire à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi ;
- les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai de dix (10) ans à compter du jour où elles auront été consenties ;
- les bénéficiaires pourront être les membres du personnel salariés ainsi que les mandataires sociaux, ou certains d'entre eux, de la société ou des sociétés ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur ;
- l'autorisation par l'Assemblée emportera suppression du droit préférentiel de souscription sur les actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

ACTIONS PROPRES

Nous vous informons que Publicis Groupe S.A. a procédé, au cours de l'exercice 2004, à l'acquisition d'actions propres dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2004, qui a fait l'objet d'une note d'information visée par l'AMF le 18 mai 2004 sous le numéro 04-455.

Ainsi, 20 000 actions Publicis Groupe S.A. ont été acquises en 2004, au cours d'achat de 25,58 euros.

Au 31 décembre 2004, le nombre d'actions propres de 0,40 euro nominal en portefeuille s'élève à 13 382 843 (6,85 % du capital de Publicis Groupe S.A.) dont 367 000 font l'objet d'un contrat de liquidité auprès de la banque Rothschild, pour un prix de revient net global de 332 023 289 euros et un prix moyen d'acquisition de 24,81 euros.

L'autorisation donnée le 8 juin 2004, d'une durée de 18 mois, prendra fin le 8 décembre 2005. Nous vous proposons de bien vouloir autoriser votre Directoire, dans le cadre d'un nouveau programme, à acheter des actions de la société pendant une nouvelle durée de 18 mois et dans la limite maximale de 10 % (en ce compris les actions déjà acquises) du nombre total des actions composant le capital social, le Directoire étant autorisé à modifier les conditions de ce nouveau programme en cas d'évolution de la législation. Le prix maximum d'achat par la société de ses propres actions ne pourra excéder 35 euros par action, et le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 18 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Les objectifs de ce rachat pourront être par ordre de priorité les suivants :

- l'attribution aux salariés de la société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise ou encore au titre des attributions d'actions gratuites prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
- la remise d'actions ou l'échange en particulier à l'occasion d'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Publicis Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
- l'annulation éventuelle des actions par voie de réduction de capital. Une autorisation est demandée à l'Assemblée, pour une période de vingt-six mois, d'annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital autorisée par la loi et par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions Publicis Groupe acquises dans le cadre de programmes d'achat d'actions.

ÉMISSION D'ACTIONS NOUVELLES OU D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Émission d'actions nouvelles et/ou d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de la Société

1) **L'Assemblée Générale du 9 janvier 2002,** sous ses septième et huitième résolutions, a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social d'un montant nominal maximum de 40 millions d'euros par l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions nouvelles et de valeurs mobilières autres que des actions, représentatives de créances sur la société et donnant droit, directement ou indirectement, par

conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 800 millions d'euros. En janvier 2002, le Directoire a procédé à une émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANEs) d'un montant de 690 millions d'euros et d'une durée de seize ans. Cet emprunt se compose de 17 624 521 obligations de 39,15 euros, émises au pair, et portant intérêt au taux de 1 % l'an. Ces obligations seront remboursées en totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant correspondant à 134,59 % du pair. La société a annoncé le 5 janvier 2005 son intention de proposer le remboursement anticipé de ses OCEANEs 2018. L'offre de Publicis, qui portait sur la totalité des obligations, s'est concrétisée par le remboursement effectif, pour un prix de 462 millions d'euros, de 62 % des obligations existantes. L'opération a été financée par le lancement, début janvier 2005, d'un emprunt obligataire classique à un taux fixe de 4,125 %. Cet emprunt, d'un montant total de 750 millions d'euros a été intégralement souscrit le 28 janvier 2005 ; d'une durée de sept ans, il sera remboursé *in fine* le 31 janvier 2012.

2) **L'Assemblée Générale du 18 juin 2002,** sous ses treizième et quatorzième résolutions, a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social d'un montant nominal maximum de 40 millions d'euros par l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions nouvelles et de valeurs mobilières autres que des actions, représentatives de créances sur la société et donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 900 millions d'euros.
   En juillet 2003, le Directoire a procédé, conformément à la délégation qui lui a été donnée par les actionnaires lors de l'Assemblée du 18 juin 2002, à une émission d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANEs) de la société d'un montant de 671 999 977 euros et d'une durée de 5 ans. Cet emprunt se compose de 23 172 413 obligations de 29 euros, émises au pair, et portant intérêt au taux de 0,75 % l'an. Ces obligations seront remboursées au pair, à leur date d'échéance, le 17 juillet 2008. Toutefois, elles pourront être amorties de façon anticipée soit par rachat en bourse, soit par offre publique d'achat ou d'échange, et cela à tout moment à compter du 18 juillet 2003. De plus, Publicis Groupe dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 15 décembre 2005, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 130 % du prix de remboursement anticipé.
   Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 26 août 2003 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions remises pourront être, au choix de la société, des actions nouvelles ou existantes.

3) **L'Assemblée générale mixte du 8 juin 2004,** sous sa dix-huitième résolution, a délégué au Directoire, pour une durée de vingt-six mois à compter de la dite Assemblée le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 40 millions d'euros ou de sa contre-valeur en toutes autres monnaies. Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra être supérieur à 900 millions d'euros. En outre, cette Assemblée a donné deux autres délégations au Directoire de vingt-quatre mois chacune, sous ses dix-neuvième et vingtième résolutions, d'augmenter le capital dans les mêmes conditions que ci-dessus d'une part, avec faculté de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et d'autre part, de réserver le droit de souscrire à des investisseurs institutionnels.
   En conséquence de l'Ordonnance du 24 juin 2004 n° 2004-604 sur la réforme des valeurs mobilières, nous vous proposons de mettre fin, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à la délégation donnée par la dite Assemblée du 8 juin 2004 par ses dix-huitième et dix-neuvième résolutions et en remplacement de déléguer au Directoire, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence, à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans

les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Le montant nominal d'augmentation de capital ne pourra être supérieur à 40 millions d'euros ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée et le montant nominal maximal des titres de créances ne pourra excéder neuf cent millions d'euros ou leur contre-valeur.

Afin d'être en conformité avec les nouvelles mesures résultant de la réforme des valeurs, nous vous proposons également d'autoriser le Directoire :

- dans la limite de 10 % du capital social, pour une durée de vingt-six mois, à émettre toutes actions, titres de capital ou valeurs mobilières diverses, donnant ou pouvant donner accès au capital de la société en en fixant le prix d'émission en cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, en fonction des opportunités du marché sous la seule limite que le prix d'émission ou la somme à percevoir pour chaque action soit, au choix du Directoire, égal à :
  - la moyenne des cours de l'action constatés sur une période maximale de six mois précédent l'émission,
  - ou au cours moyen pondéré de l'action le jour précédent l'émission avec une décote maximale de 25 %.
- à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, pour une durée de vingt-six mois ;
- à l'effet de décider, pour une durée de vingt-six mois, sur ses seules décisions, l'émission d'actions, de titres de capital ou valeurs mobilières diverses, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès ou pouvant donner accès au capital de la société, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération des titres apportés à toute offre publique comportant une composante échange initiée par la société sur les titres d'une autre société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce ou à toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique d'échange initiée par la société sur les titres d'une autre société dont les titres sont admis aux négociations sur un autre marché réglementé relevant d'un droit étranger, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres ou valeurs mobilières ;
- à l'effet de procéder, pour une durée de vingt-six mois, à l'émission d'actions, titres de capital ou valeurs mobilières diverses donnant ou pouvant donner accès au capital de la société dans la limite de 10 % du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. Cette délégation mettra fin, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à la délégation de pouvoirs donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2004 dans sa vingtième résolution ;
- à augmenter, pour une durée de vingt-six mois, sur ses seules décisions le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans un délai de 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux ou de mandataires sociaux déterminés par la loi. Conformément à la loi, il ne pourra être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social. En outre, une attribution gratuite d'actions ne peut pas avoir pour effet qu'un salarié ou un mandataire social détienne plus de 10 % du capital social. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est

fixée à deux ans. En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur seront attribuées pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Le Directoire pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Certaines de ces autorisations seraient données par l'Assemblée Générale dans la limite d'un plafond global d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, qui pourrait résulter de l'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou valeurs mobilières diverses réalisées, d'un montant nominal global de 40 millions d'euros, compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en suite de l'émission des titres ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital. Toute délégation d'émettre des titres ou valeurs mobilières diverses consentie au Directoire, est suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf si elle s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la société et que sa mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre publique.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001, une résolution d'augmentation du capital destinée à favoriser l'actionnariat salarié vous est présentée. La précédente autorisation donnée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2002, sous sa dixième résolution, n'ayant pas encore été utilisée, nous vous invitons à ne pas adopter cette résolution.

Émission d'obligations ordinaires et de titres assimilés

Nous vous demandons de mettre un terme, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à la délégation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale en date du 9 janvier 2002, dans sa sixième résolution, à l'effet d'émettre des obligations ordinaires ou tous titres assimilés et de prendre acte de ce que, conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de commerce tel que modifié par l'Ordonnance du 24 juin 2004 et aux statuts de la société, le Directoire a dorénavant qualité pour décider l'émission d'obligations, sauf si l'Assemblée décide d'exercer ce pouvoir.

Émissions d'obligations avec bons de souscription d'actions (OBSAs) et d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANEs)

Ces émissions ont été réalisées dans les termes économiques et financiers décrits dans la note d'opération visée par la COB le 16 mai 2002 et approuvés par les actionnaires de Publicis Groupe S.A. en Assemblée du 18 juin 2002 dans les dix-neuvième et vingtième résolutions.

L'emprunt obligataire à bons de souscription d'actions (OBSAs) émis le 24 septembre 2002, d'une durée de vingt ans, a été remis en paiement d'une partie des actions Bcom3. Il était représenté par 2 812 500 obligations de 305 euros de nominal, soit un montant total de 857 812 500 euros. A chaque obligation sont attachés 10 bons donnant droit à souscrire à tout moment dans la période allant du 24 septembre 2013 au 24 septembre 2022 une action Publicis Groupe au prix de 30,50 euros par paiement intégral en numéraire à la souscription. La partie obligataire des OBSAs a été rachetée en septembre 2004 simultanément à la cession des Credit Linked Notes.

Un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANEs) a été également émis le 24 septembre 2002 au terme d'une émission réservée. Cet emprunt obligataire d'une durée de vingt ans, remis en paiement d'une partie des actions Bcom3, est représenté par 1 562 500 ORANEs de 549 euros de nominal, soit un montant total de 857 812 500 euros.

Chaque ORANE donne droit à recevoir 18 actions Publicis Groupe nouvelles ou existantes, à raison d'une par an du 1er septembre 2005 et jusqu'au vingtième anniversaire de l'emprunt (2022). Corrélativement, la valeur de l'ORANE est réduite de 30,5 euros par an à ces mêmes échéances. Elles portent intérêt de 0,82 % du nominal. Ce pourcentage sera revu pour la première fois à l'occasion du paiement du coupon de la période 1er septembre 2004/1er septembre 2005, sur la base de 110 % de la moyenne des dividendes des trois derniers exercices, ce pourcentage ne pouvant être inférieur à 0,82 % de la valeur nominale de l'ORANE.

JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer pour l'exercice 2004 le montant des jetons de présence à allouer à chacun des membres du Conseil de Surveillance à 5 000 euros pour chacune des réunions à laquelle il aura assisté. Nous vous proposons d'allouer également un montant

de 5 000 euros à chacun des membres du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération pour chacune des réunions à laquelle il aura assisté.

RENOUVELLEMENT ET RATIFICATION DE NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous soumettons à votre vote le renouvellement de Monsieur Simon Badinter, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Il vous appartient également de ratifier la nomination par cooptation, décidée par le Conseil de Surveillance en date du 9 septembre 2004, de Monsieur Tateo Mataki en qualité de nouveau membre du dit Conseil en remplacement de Monsieur Fumio Oshima pour la durée restante du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale incluant les avantages de toute nature versée durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Cette rémunération comprenant, pour certains mandataires, une partie fixe et une partie variable, le montant de la partie fixe incluse dans la rémunération totale est signalé.

RÉMUNÉRATIONS (EN EUROS) VERSÉES DURANT L'EXERCICE 2004

(montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux)

	2004					2003	
	Rémunération brute totale	Dont partie fixe	Dont partie variable	Dont jetons de présence	Dont avantages en nature[5]	Rémunération brute totale	Dont partie fixe
Membres du Directoire							
Maurice Lévy	3 200 073	800 073	2 400 000			2 192 100	800 000
Claudine Bienaimé[1]	270 000	120 000	150 000			-	-
Bruno Desbarats-Bollet[1]	-					512 534	133 169
Roger Haupt[2]	5 531 621	764 864	4 742 157		24 600	1 698 817	857 288
Kevin Roberts[2]	5 496 604	805 120	4 635 127		56 357	2 817 457	909 401
Bertrand Siguier	551 296	301 296	250 000			424 737	244 737
Membres du Conseil de Surveillance							
Elisabeth Badinter	228 939	182 939		46 000		202 939	182 939
Sophie Dulac	10 500			10 500		7 500	
Robert Badinter	10 500			10 500		10 000	
Michel David-Weill	7 000			7 000		7 500	
Henri-Calixte Suaudeau	144 056	53 647	44 409[3]	46 000		146 228	126 228
Monique Bercault	14 000			14 000		12 500	
Hélène Ploix	38 000			38 000		12 500	
Gérard Worms	38 000			38 000		25 000	
Amaury-Daniel de Seze	10 500			10 500		10 000	
Simon Badinter[2]	188 088	144 922	21 050	14 000	8 116	232 174	175 127
Michel Cicurel	14 000			14 000		7 500	
Robert L. Seelert[2]	288 273	241 536		14 000	32 737	384 084	300 275
Felix G. Rohatyn	10 500			10 500		7 500	
Yutaka Narita	10 500			10 500		2 500[4]	
Fumio Oshima	10 500			10 500		2 500[4]	

(1) Mme Claudine Bienaimé a été nommée au Directoire à compter du 1er Janvier 2004 en remplacement de M. Bruno Desbarats-Bollet. La rémunération de M. Bruno Desbarats-Bollet en 2003 comprend l'indemnité de départ en retraite.

(2) les rémunérations (autres que les jetons de présence) de MM. Roger Haupt, Kevin Roberts, Simon Badinter et Robert L. Seelert sont définies et versées en dollars US. La conversion en euros est effectuée au cours moyen de 1$ = 0,80512 € en 2004 et 1$ = 0,88582 € en 2003.

(3) indemnité de départ en retraite versée à M. Henri-Calixte Suaudeau (Directeur du département Immobilier jusqu'au 30 avril 2004).

(4) MM. Yutaka Narita et Fumio Oshima ont été nommés au Conseil de Surveillance le 18 juin 2002 avec effet après l'acquisition de Bcom3.

(5) Les avantages en nature correspondant aux facilités d'utilisation privée d'un véhicule de fonction ne sont pas mentionnés lorsqu'ils représentent un montant négligeable.

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature), et une partie variable, définie par référence au salaire fixe. Le montant de la partie variable est fonction de la performance annuelle et dépend de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant. Les principaux critères de détermination de la rémunération variable versée aux membres du Directoire en 2004 au titre de l'exercice 2003 ont été les suivants :

M. Maurice Lévy : la croissance organique du revenu et le taux de résultat net du groupe, comparés à ceux des trois premiers groupes mondiaux de communication ; l'intégration de Bcom3 et la mise en place des nouvelles structures de management du groupe ;

M. Kevin Roberts : la croissance du résultat opérationnel de Saatchi & Saatchi, par rapport au budget. Au bonus annuel 2003 s'est ajouté un bonus exceptionnel relatif à la période 2001-2003 (basé sur les performances sur l'ensemble des trois ans), ainsi qu'un versement annuel de pension, l'un et l'autre en application d'engagements pris lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi.

M. Roger Haupt : l'intégration et la reconfiguration des activités de Bcom3. M. Roger Haupt ayant décidé pour des raisons personnelles de mettre fin à ses fonctions opérationnelles et à son mandat de membre du Directoire à effet du 31 décembre 2004, outre le bonus afférent à 2003 la rémunération variable 2004 inclut l'indemnité de fin de contrat prévue dans les engagements repris lors de l'acquisition de Bcom3.

M. Bertrand Siguier : l'atteinte d'objectifs qualitatifs, dans les secteurs qui lui sont confiés, en particulier ceux du partenariat avec Dentsu et du marketing sportif.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre d'options attribuées/ souscrites ou achetées	Type d'options (*)	Prix (en €)	Date limite de levée	Plan
Options consenties durant l'exercice 2004 (1)					
Monsieur Maurice Lévy	300 000	A	24,82	2014	19e tranche
Monsieur Kevin Roberts	200 000	A	24,82	2014	19e tranche
Monsieur Bertrand Siguier	75 000	A	24,82	2014	19e tranche
Options levées durant l'exercice 2004					
Monsieur Bertrand Siguier	9 690	S	4,91		6e tranche

(*) A = acquisition ; S = souscription.

(1) attributions décidées par le Conseil de Surveillance dans le cadre du Plan 2003-2005. Il s'agit d'options conditionnelles, dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs définis dans le plan.

Le nombre total des options attribuées aux mandataires sociaux restant à lever au 31 décembre 2004 est de 1 831 690 options (dont 626 000 conditionnelles) au prix moyen de 25,55 euros.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Lors de sa séance du 7 décembre 2004, le Conseil de Surveillance, a pris acte de la démission de Monsieur Roger Haupt à compter du 31 décembre 2004, et a nommé en son remplacement Monsieur Jack Klues, à compter du 1er janvier 2005 et jusqu'au renouvellement du Directoire, à savoir le 31 décembre 2007.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa séance du 9 septembre 2004, le Conseil de Surveillance a constaté la démission de Monsieur Fumio Oshima et a coopté en son remplacement Monsieur Tateo Mataki, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DURANT L'EXERCICE 2004

Membres du Directoire

Monsieur Maurice Lévy :

Président
Date de première nomination : 27 novembre 1987
Date du dernier renouvellement de mandat : 1er janvier 2004
Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Président Directeur Général
Publicis Conseil S.A.

Président, Director
U.S. International Holding Company, Inc. (Etats-Unis)
D'Arcy Masius Benton & Bowles, Inc. (Etats-Unis)

Chairman & CEO
Publicis USA Holdings, Inc. (Etats-Unis)

Membre du Conseil de Surveillance
Médias & Régies Europe S.A.

Représentant permanent de Publicis Groupe S.A.
Publicis Technology S.A.

Director
Optimedia Holdings Limited (Royaume-Uni)
Multi Market Services Limited (Royaume-Uni)
ZenithOptimedia Group Limited (Royaume-Uni)
Publicis Communication Pty Limited (Afrique du Sud)
Publicis Johannesburg Pty Limited (Afrique du Sud)
Optimedia S.A. Pty Limited (Afrique du Sud)
Publicis Communication Pty Limited (Australie)
Publicis Communication Limited (Nouvelle-Zélande)
Publicis Canada Inc. (Canada)
Publicis.Unitros S.A. (Chili)
Publicis Ariely Advertising 2000 Limited (Israël)
Fallon Group, Inc. (Etats-Unis)
Publicis & Hal Riney (Etats-Unis)
Publicis.Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie)
Publicis Pakistan (Pvt) Limited
Publicis Ad-Link Group Limited (Chine)
Publicis Casadevall y Pedreño & Prg S.A. (Espagne)
Publicis Casadevall y Pedreño & Prg Madrid S.A. (Espagne)
Publicis Graphics Group Holding S.A. (Luxembourg)
Venice Holdings Pty Limited (Australie)
Mojo Custodians Pty Limited (Australie)
Omagh Pty Limited (Australie)
Optimedia Australia Pty Limited
Papagena Pty Limited (Australie)
Publicis Loyalty Pty Limited (Australie)
Publicis Mojo Pty Limited (Australie)
Publicis Dialog Pty Limited (Australie)
Publicis Mojo Limited (Nouvelle-Zélande)
A.B. Data Limited (Israël)
Triangle Holdings Limited (Royaume-Uni)
Philadelphia Merger Corp. (Etats-Unis)
Asia Baseline Holdings, Inc. (Philippines)

Président
Palais de Tokyo, site de création contemporaine (association Loi 1901)

Monsieur Bertrand Siguier :

Membre du Directoire
Date de première nomination : 17 juin 1999
Date du dernier renouvellement de mandat : 1er janvier 2004
Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Président Directeur Général
SFPP Holding SAS

President Management Board
Publicis Sp. z.o.o. (Pologne)

Administrateur
Publicis Cachemire S.A.
Publicis Technology S.A.
Gantois S.A.
HM Editions
Gaumont

Director
Publicis Canada Inc. (Canada)
Multi Market Services Groupe Limited (Royaume-Uni)
Publicis & Hal Riney (Etats-Unis)
Publicis Srl (Italie)
Publicis Hellas Advertising (Grèce)
Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg)
Publicis Communication Limited (Nouvelle-Zélande)
Publicis Mojo Limited (Nouvelle-Zélande)
Publicis Communication Pty Limited (Australie)
Carré Noir Roma Srl (Italie)
Republic Srl (Italie)
Publicis Graphics Group Holding S.A. (Luxembourg)
Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie)
Publicis Communication Ltd (Afrique du Sud)

Deputy Chairman
ISe International Sport and Entertainment AG (Suisse)

Statutory Auditor
Beacon Communications k.k. (Japon)

Monsieur Kevin Roberts :
Membre du Directoire
Date de première nomination : 14 septembre 2000
Date du dernier renouvellement de mandat : 1er janvier 2004
Date de fin de mandat : 31 décembre 2007
President & CEO
Saatchi & Saatchi Worldwide, Inc. (Etats-Unis)
Director
Red Rose Limited (Nouvelle-Zélande)
Red Rose Charitable Services Limited (Nouvelle-Zélande)
Inspiros Worldwide Limited (Nouvelle-Zélande)
NZ Edge.Com Holding Limited (Nouvelle-Zélande)
Lion Nathan Plc (Royaume-Uni)
New Zealand Rugby Football Union (Royaume- Uni)
NZ Soccer
North Harbour Rugby Football Union (Royaume- Uni)

Monsieur Roger A. Haupt :
Membre du Directoire
Date de première nomination : 10 septembre 2002
Date de fin de mandat : démission le 31 décembre 2004
Chairman & CEO
Philadelphia Merger Corp. (Etats-Unis)
Chairman
Leo Burnett Company Srl (Italie)
Director
LB Connaghan & May (Qld) Pty Limited (Australie)
Leo Burnett (Vic) Pty Limited (Australie)
Starcom Media Australia Pty Limited (Australie)
H&C Leo Burnett EC (Bahrain)
Bcom3 Holding Germany Gmh (Allemagne)
Black Pencil Srl (Italie)
Leo Burnett Shanghai Advertising Company Limited
Leo Burnett del Peru S.A. (Pérou)
Black Pencil Limited (Royaume-Uni)
LB Europe/Middle East/Africa Limited (Royaume-Uni)
West Wacker Holdings Limited (Royaume-Uni)
Leo Burnett Company Limited (Taïwan)
Leo Burnett Pty Limited (Australie)
Multi Market Services Australia Holdings Pty Limited PG
Lion Re:Sources Australia Pty Limited
Leo Burnett Advertising Sdn, Bhd (Malaisie)
Leo Burnett Novas International C.A. (Venezuela)
Leo Burnett Venezuela C.A. (Venezuela)
Beacon Communications k.k. (Japon)
Managing Director
Leo Burnett Belgium Sprl (Belgique)

Madame Claudine Bienaimé :
Membre du Directoire
Date de première nomination : 1er janvier 2004
Date de fin de mandat : 31 décembre 2007
Administrateur
Publicis Conseil S.A.
Mediasystem S.A.
Solange Stricker S.A.
Groupe ZenithOptimedia S.A.
Gévelot S.A.
P. C. M. Pompes S.A.
Gévelot Extrusion S.A.
Gurtner S.A.
Représentant Permanent de Publicis Conseil
Publicis EtNous S.A.
Paname Communication S.A.
Publicis Consultants.Ecocom SAS
Carré Noir S.A.
Publicis Dialog S.A.
Re:Sources.France SAS
Loeb & Associés S.A.
Corporate Factory SAS
World Advertising Movies S.A.
Publicis Atlantique S.A.
Publicis Koufra S.A.
Publicis Cachemire S.A.
Implication S.A.
2e Communication S.A.
Director
Publicis Groupe Investissements BV (Pays-Bas)
Publicis Holdings BV (Pays-Bas)
Publicis Groupe Holdings BV (Pays-Bas)
Secrétaire Général
Publicis Groupe S.A.
Membre du Comité de Direction
SFPP Holdings SAS
Président-Directeur Général
Société Immobilière du Boisdormant S.A.
Directeur Général Délégué
Rosclodan S.A.
Sopofam S.A.
Gérant
Drugstore Champs Elysées SNC
SCI Presbourg Etoile

Membres du Conseil de Surveillance

Madame Elisabeth Badinter :
Présidente - membre du Conseil de Surveillance,
nommée Présidente le 29 avril 1996
Date de première nomination : 27 novembre 1987
Date du dernier renouvellement de mandat : 22 juin 2000
Date de fin de mandat : 30 juin 2006
Présidente du Conseil de Surveillance
Médias & Régies Europe S.A.
Écrivain

Madame Sophie Dulac :
Vice-Présidente - membre du Conseil de Surveillance,
nommée Vice-Présidente le 17 juin 1999
Date de première nomination : 25 juin 1998
Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004
Date de fin de mandat : 30 juin 2010
Présidente du Conseil d'Administration
Les Écrans de Paris S.A.
Gérante
Sophie Dulac Productions SARL
Sophie Dulac Distribution SARL
Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CIM de Montmartre S.A.

Monsieur Robert Badinter :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 14 juin 1996
Date du dernier renouvellement de mandat : 18 juin 2002
Date de fin de mandat : 30 juin 2008
Professeur Emérite à l'Université de PARIS 1
(Panthéon - Sorbonne)
Avocat honoraire

Monsieur Michel David-Weill :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 21 juin 1990
Date du dernier renouvellement de mandat : 18 juin 2002
Date de fin de mandat : 30 juin 2008
Chairman
Lazard LLC (Etats-Unis)
Président Directeur Général
Lazard Frères Banque S.A.
Président
Maison Lazard SAS
Malesherbes SAS
Rue Impériale S.A.
Président du Conseil de Surveillance
Eurazeo S.A.
Administrateur et Vice-Président
Groupe Danone S.A.
Administrateur
Fonds Partenaires Gestion (FPG)
Associé-Gérant
Lazard Frères SAS
Partena SCS
Partemiel SNC
Gérant
BCNA SNC
Parteman SNC
Parteger SNC
Président du Comité des rémunérations
Groupe Danone S.A.
Président du Comité des nominations
Groupe Danone S.A.

Monsieur Henri-Calixte Suaudeau :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 27 novembre 1987
Date du dernier renouvellement de mandat : 22 juin 2000
Date de fin de mandat : 30 juin 2006
Administrateur
Publicis Conseil S.A.

Mademoiselle Monique Bercault :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 25 juin 1998
Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004
Date de fin de mandat : 30 juin 2010
Conseiller Technique auprès du Président du Directoire
Médias & Régies Europe

Madame Hélène Ploix :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 25 juin 1998
Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004
Date de fin de mandat : 30 juin 2010
Présidente
Pechel Industrie Partenaires SAS
Pechel Industries SAS
Pechel Services SAS
Administrateur
Lafarge S.A.
BNP Paribas S.A.
Boots Group Plc (Royaume-Uni)
Ferring S.A. (Suisse)
Représentant Permanent de Pechel Industries
Aquarelle.com S.A.
Quinette Gallay S.A.
CVBG-Dourthe Kressman S.A.
Xiring S.A.
CAE International S.A.
Gérant
Hélène Ploix EURL

Monsieur Gérard Worms :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 25 juin 1998
Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004
Date de fin de mandat : 30 juin 2010
Associé Gérant
Rothschild & Cie Banque et Rothschild & Cie SCS
Président
S.G.I.M. S.A.
Administrateur
Editions Atlas SAS
Cofide S.A. (Italie)
Membre du Conseil de Surveillance
Métropole Télévision S.A.
Médias & Régies Europe S.A.
Paris-Orléans S.A.
Censeur
Ondéo Degrémont S.A.
SIACI S.A.

Monsieur Amaury-Daniel de Seze :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 25 juin 1998
Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004
Date de fin de mandat : 30 juin 2010
Président
PAI partners SAS
Financière PAI SAS
Membre du Conseil de Surveillance
Gras Savoye SCA
Administrateur
Eiffage S.A.
Erbé S.A. (Belgique)
Groupe Bruxelles Lambert S.A. (Belgique)
Groupe Industriel Marcel Dassault S.A.
Power Corporation du Canada Holding Ltd. (Canada)
Pargesa Holding S.A. (Suisse)
United Biscuits Holding Ltd. (Royaume-Uni)
UGC S.A.
Novalis SAS

Monsieur Simon Badinter :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 17 juin 1999
Date de fin de mandat : 30 juin 2005
Président du Directoire
Médias & Régies Europe S.A.
Membre du Conseil de Surveillance
Mediavision et Jean Mineur S.A.
Président & CEO
Médias & Régies America Inc. (Etats-Unis)
Président & CEO du bureau de développement
Médias & Régies Europe (Etats-Unis)
Administrateur
Métrobus S.A.
Gestion Omni Media Inc. (Canada)
Omni Media Cleveland Inc. (Etats-Unis)
Directeur du développement international
Médias & Régies Europe S.A.

Monsieur Michel Cicurel :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 17 juin 1999
Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004
Date de fin de mandat : 30 juin 2010
Président du Directoire
La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque S.A.
Compagnie Financière Saint-Honoré S.A.
Président du Conseil d'Administration
ERS S.A.
Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie)
Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie)
Président du Conseil de Surveillance
Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS
Administrateur
Banque Privée Edmond de Rothschild S.A. (Suisse)
Edmond de Rothschild Limited (Royaume-Uni)
La Compagnie Financière Holding Edmond
et Benjamin de Rothschild S.A. (Suisse)
La Compagnie de Trésorerie Benjamin
de Rothschild S.A. (Suisse)
Bouygues Telecom S.A.
Cdb Web Tech (Italie)
Cir International (Luxembourg)
Rexecode (Association)
Société Générale S.A.
Représentant permanent de La CompagnieFinancière Edmond de Rothschild Banque
Edmond de Rothschild Asset Management S.A.
Edmond de Rothschild Corporate Finance S.A.
Edmond de Rothschild Financial Services S.A.
Edmond de Rothschild Multi Management SAS
Equity Vision S.A.
Assurances et Conseils Saint-Honoré S.A.
Membre du Conseil des Commanditaires
Rothschild & Compagnie Banque SCS
Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré
Cogifrance S.A.
Censeur
Paris-Orléans S.A.

Monsieur Robert L. Seelert :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 29 août 2000
Date de fin de mandat : 30 juin 2006
Chairman, Director
Saatchi & Saatchi Worldwide, Inc. (Etats-Unis)
Director, Chief Executive Officer
Saatchi & Saatchi Holdings Worldwide, Inc. (Etats-Unis)
Saatchi & Saatchi Compton Worldwide, Inc. (Etats-Unis)
Saatchi & Saatchi North America, Inc. (Etats-Unis)
Zenith Trustees Limited (Etats-Unis)

Monsieur Felix George Rohatyn :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 14 juin 2001
Date de fin de mandat : 30 juin 2007
Président
Rohatyn Associates LLC (Etats-Unis)
Membre du Conseil de Surveillance
Lagardère Groupe S.A.
Administrateur
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton S.A.
Rothschilds Continuation Holdings AG

Monsieur Yutaka Narita :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 18 juin 2002
Date de fin de mandat : 30 juin 2008
Principal Advisor & Chairman of Dentsu Group
Dentsu Inc.
Chairman
Tokyo Renovation Committee, Tokyo Chamber of Commerce
President
Japan Advertising Agencies Association
Chairman
Japan Audit Bureau of Circulation
Executive Director
FM Japan Ltd.
Broadcasting System of Niigata Inc.
Nippon Venture Capital Co., Ltd
Tokyo Broadcasting System, Inc.
Television Nishinippon Corporation
SBC Ltd
Member of the Foundation Board
Institute for Management Development
Member
Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Japon
Strategic Council on Attractiveness of France
Trustee
Japan Association of Corporate Executives
Emeritus Professor
Beijing University

Monsieur Fumio Oshima :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 18 juin 2002
Date de fin de mandat : démission le 9 septembre 2004
Executive Vice President, Member of the Board
Dentsu Inc.
Senior Executive Advisor, Corporate Affairs
Dentsu Inc.
Advisory Committee Member
University of Hawaii at Manoa, Pacific Asian Management Institute
Director
Northwestern University
Phoenix Communications Inc.
Beacon Communications k.k.
Executive Director
DCTP Entwicklungsgesellschaft Für TV-Programm MBH

Monsieur Tateo Mataki :
Membre du Conseil de Surveillance
Date de première nomination : 9 septembre 2004
Date de fin de mandat : 30 juin 2008
President & CEO
Dentsu Inc.
Vice President
Japan Marketing Association
International Advertising Association Japan Chapter
Organizing Committee for the IAAF World Championship in Athletics 2007
Member of Controlling Committee
Japan Advertising Agencies Association
Member
Nippon Academy Award Association
The Tokyo Chamber of Commerce and Industry
Representative of Supporting Member
National Federation of UNESCO Associations in Japan
Senior Corporate Advisor
Iwate Broadcasting Co., Ltd.

OBJET DES RÉSOLUTIONS

Nous vous demandons, avec l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2004 et des opérations résumées dans les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et de sa Présidente ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2004 et de distribuer un dividende ;
- de donner quitus aux membres du Directoire pour leur gestion au cours de l'année 2004 ;
- de donner quitus aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2004 ;
- de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'audit et du Comité de nomination et rémunération pour l'exercice 2004 ;
- de délibérer en application de l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- de renouveler le mandat d'un membre du Conseil de Surveillance ;
- de ratifier la cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
- de vous prononcer sur le mandat arrivé à échéance d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
- d'autoriser le rachat par la société de ses propres actions et éventuellement de les annuler par voie de réduction de capital ;
- de constater la compétence du Directoire pour émettre des obligations ordinaires ou tous titres assimilés ;
- d'autoriser le Directoire :
  - à émettre des actions, titres ou valeurs mobilières diverses avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
  - à procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant le prix d'émission ;
  - à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
  - à procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la société ;
  - à émettre des actions, titres ou valeur mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société ;
  - à augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;
  - à augmenter éventuellement le capital social en faveur des salariés du groupe ;
  - à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel ou des mandataires sociaux des sociétés du groupe ;
  - à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés du groupe.
- de déterminer le plafond global des augmentations de capital ;
- de décider des délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de la société ;
- de donner pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tel est l'objet des résolutions soumises à votre approbation.

Rapport du Conseil de Surveillance

Première belle éclaircie pour le marché publicitaire depuis 2000, l'année 2004 a suscité chez les annonceurs comme dans la profession un regain d'optimisme. Rarement en trois ans, nous n'avons assisté à une telle vague d'appels d'offre, tant en média qu'en publicité. Ces compétitions nous ont permis de confirmer la totale adéquation de l'offre du groupe avec les attentes des annonceurs. Son exceptionnel palmarès de gains de budgets a démontré de façon éclatante que Publicis Groupe était de taille à s'imposer face aux plus grands groupes mondiaux sur tous les continents et dans toutes les disciplines. A l'origine de ces succès, la réputation créative du groupe a été une fois encore largement saluée par de nombreuses récompenses internationales, qui l'ont positionnée parmi les deux meilleures mondiales.

Pendant que s'accomplissait cet élan commercial, notre travail en profondeur sur la rentabilité et la structure financière portait ses fruits. Comme promis, nous avons réalisé et même dépassé notre objectif qui était de porter notre marge opérationnelle à 15 % sur l'année. Le désendettement du groupe s'est poursuivi et nous avons réussi à simplifier une structure de bilan que l'acquisition de Bcom3 avait rendu complexe. Nous nous sommes également fixés de nouveaux objectifs à moyen terme. L'aboutissement de tous ces efforts sont les résultats qui viennent de vous être présentés par le Directoire, et qui peuvent être qualifiés de très satisfaisants.

Nous tenons à cette occasion à remercier les collaborateurs et les dirigeants du groupe Publicis, rassemblés autour du Président du Directoire. Qu'ils se sachent totalement soutenus dans leur action. Notre confiance dans la réussite du groupe est absolue, tout comme notre foi dans sa capacité à réaliser les meilleures performances et à assurer durablement une forte croissance de ses résultats futurs.

L'année 2005 s'annonce d'ores et déjà favorable : dans toutes les zones géographiques, nos agences contribuent à la progression du groupe. Les importants gains de budgets de 2004 et du début 2005 augurent plutôt bien de la croissance à venir.

Sur le plan de la gouvernance de l'entreprise, nous sommes heureux d'accueillir Monsieur Tateo Mataki, President & CEO de Dentsu Inc. qui nous a rejoint à l'issue du Conseil du 9 septembre 2004 en remplacement de Monsieur Fumio Oshima, que nous tenons à remercier de sa participation active et fidèle au cours des deux années passées.

Le groupe a poursuivi l'amélioration de ses pratiques de gouvernance et intégré les évolutions jugées les plus pertinentes en la matière : nous nous sommes réunis quatre fois en 2004, avec un taux d'assiduité de 68 %, pour des réunions qui ont duré en moyenne quatre heures. Les divers organes de contrôle ont efficacement joué leur rôle, dans un esprit de totale coopération. Le Conseil de Surveillance du 29 mars 2005 a adopté le projet de règlement intérieur du Conseil mis au point en 2004, qui précise un certain nombre de questions relatives à son fonctionnement et à l'étendue de ses compétences. Ce règlement prévoit notamment la possibilité qu'un ou plusieurs membres puissent assister aux Conseils de Surveillance par visioconférence. Ont été également précisées les règles de fonctionnement des deux comités du Conseil, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

Parmi les évolutions marquant ces comités en 2004, Monsieur Michel Cicurel, membre indépendant du Conseil, a rejoint le Comité de nomination et de rémunération et en a été désigné Président. Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2004. Le Comité d'audit n'a pas connu de modification dans sa composition et s'est réuni cinq fois. Ses travaux se sont concentrés sur le suivi des améliorations apportées à notre système de contrôle interne et sur la mise en conformité de nos procédures à la loi Sarbanes-Oxley.

Dans ce domaine, les processus de mise en conformité à la loi Sarbanes-Oxley ont été lancés sous l'égide d'une équipe dédiée de 25 personnes. Soulignons que les contraintes imposées par la loi Sarbanes-Oxley constituent pour le groupe une opportunité d'améliorer ses systèmes internes, de rendre ses outils cohérents et compatibles entre les différentes entités au sein du groupe.

D'autres avancées ont été réalisées. Le recueil des principes et procédures du groupe (PCPs) a été refondu et diffusé à l'ensemble de nos entités. La préparation aux nouvelles normes comptables IFRS est devenue effective. La mise en place des Centres de Ressources Partagées est en très bonne voie. L'audit interne, aujourd'hui déployé, a notamment réalisé des missions de conformité au contrôle interne.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, les bilans et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004, ainsi que

le rapport de gestion du Directoire nous ont été soumis. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces documents et nous avons reçu toutes les informations qui nous paraissaient utiles.

En notre qualité de représentants des actionnaires, nous acceptons la proposition faite par le Directoire de porter le dividende unitaire à 0,30 euro par action de 0,40 euro de nominal, ce qui représente une augmentation unitaire de plus de 15 % qui fait suite à la progression de 8 % de l'année passée.

Nous vous proposons de renouveler, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Simon Badinter, pour une durée de six ans.

Nous vous proposons également de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire Mazars & Guérard*, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Enfin, nous avons donné notre assentiment au Directoire sur ses propositions de demandes d'autorisation à l'Assemblée.

Nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont proposées à la présente Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire.

Enfin, nous ne pensons pas nécessaire que l'Assemblée approuve la résolution autorisant le Directoire, s'il le juge utile, à réaliser une augmentation de capital, dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, destinée à favoriser l'actionnariat salarial, la précédente autorisation donnée par votre Assemblée Générale Extraordinaire n'ayant pas encore été utilisée.

* Nota bene : Consultée en application de l'article L. 621-22 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers nous a informés qu'elle n'avait pas d'observation à formuler sur ce projet de renouvellement.

Gouvernement d'entreprise

Dès l'année 1987, la société a adopté la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette forme de société qui repose sur une séparation des organes de direction et de contrôle est reconnue pour être particulièrement adaptée aux règles du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de 15 membres dont la liste figure dans le Rapport de gestion du Directoire. Le Conseil est présidé par Madame Elisabeth Badinter. Il se réunit chaque fois que nécessaire et au moins tous les trois mois pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire.

Statutairement, chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir 200 actions de la société inscrites au nominatif. Les jetons de présence sont alloués en fonction de la participation de chaque membre aux réunions du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été adopté lors de la réunion du Conseil en date du 29 mars 2005.

Le règlement intérieur a repris les critères d'indépendance qui avaient été définis lors du Conseil de Surveillance du 9 mars 2004.

Compte-tenu de la dissociation dans la société des fonctions de direction et de contrôle, et de la structure capitalistique, il a paru pertinent au Conseil de Surveillance de considérer comme critères d'indépendance les éléments suivants :

- ne pas être salarié du groupe, ou mandataire social d'une filiale, ou proche parent d'un mandataire social,
- ne pas être de façon significative en relation d'affaires avec la société en qualité de client ou de fournisseur,
- ne pas avoir de lien familial ou d'affaires avec un des Commissaires aux comptes de la société.

Le Conseil a par ailleurs examiné la situation des actionnaires ou de leur représentant possédant plus 10 % du capital.

Sur ces bases, plus du tiers des membres du Conseil de Surveillance (Madame Hélène Ploix, Messieurs Michel David-Weill, Felix Rohatyn, Michel Cicurel, Amaury-Daniel de Seze et Gérard Worms) ont été considérés comme membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Le Directoire se compose de 5 membres. Il est présidé par Monsieur Maurice Lévy. Il s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2004 avec un taux de présence de 85 %.
La rémunération des membres du Directoire est décidée par le Conseil de Surveillance ainsi que les attributions de stock-options les concernant, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Cette rémunération comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature) et une partie variable définie sur la base de critères de résultats quantitatifs et qualitatifs.
Les conditions décidées par le Conseil de Surveillance ne prévoient pas d'indemnités de départ, et les engagements de retraite sont liés à la durée de présence et à un engagement de non concurrence.

Depuis le dernier trimestre de l'année 2000, le Conseil de Surveillance est assisté de deux Comités spécialisés : le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de Monsieur Michel Cicurel, Président, de Madame Elisabeth Badinter et de Messieurs Henri-Calixte Suaudeau et Gérard Pédraglio. Il a pour rôle principal de proposer la nomination et la rémunération des mandataires sociaux de la société et de ses principales filiales, et de valider les politiques générales du groupe en matière de rémunération et d'attribution d'options.

Le Comité d'audit, composé de Monsieur Gérard Worms, Président, de Madame Hélène Ploix et de Monsieur Jean-Paul Morin, a pour rôle de superviser l'organisation et la réalisation de l'audit du groupe dans le but de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes, de la qualité des procédures financières ainsi que de la mise en œuvre des recommandations faites par les auditeurs.
Il donne son avis sur les budgets consacrés à l'audit externe du groupe, ainsi que sur la désignation ou le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Les rapports d'activité du Comité de nomination et de rémunération et du Comité d'audit, pour l'exercice 2004, sont joints ci-après.

RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de Monsieur Michel Cicurel, Président, Madame Elisabeth Badinter, Monsieur Henri-Calixte Suaudeau, Monsieur Gérard Pédraglio. Trois d'entre eux font partie du Conseil de Surveillance ; le quatrième a été choisi pour sa connaissance du groupe, dont il a été l'un des dirigeants, et son expertise dans le domaine d'intervention du Comité.

Le montant des jetons de présence qui leur est alloué pour chacune des réunions du Comité à laquelle ils participent est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

La mission du Comité, auprès du Conseil de Surveillance, est la suivante :

1) en ce qui concerne les nominations :

- proposer au Conseil de Surveillance la candidature des mandataires sociaux de Publicis Groupe S.A. avant leur nomination par le Conseil de Surveillance ou par l'Assemblée Générale ;
- examiner les propositions de nomination des dirigeants des principales filiales directes de Publicis Groupe S.A. ; suivre leur évolution.

2) en ce qui concerne les rémunérations :

- proposer au Conseil de Surveillance la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, et le montant des jetons de présence soumis à la décision de l'Assemblée Générale ;
- examiner les conditions de rémunération des dirigeants des principales filiales du groupe, et formuler auprès du Directoire et le cas échéant du Conseil ses avis et recommandations correspondants ;
- d'une manière générale, examiner et valider les politiques générales du Directoire en matière de rémunération et d'attribution d'options.

Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2004 en présence de la totalité de ses membres, et a régulièrement rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance.

Le Comité a examiné l'évolution du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il a formulé ses recommandations en vue de la cooptation en qualité de nouveau membre du Conseil de Monsieur Tateo Mataki, en remplacement de Monsieur Fumio Oshima, et du renouvellement du mandat de Monsieur Simon Badinter. Le Comité a examiné et recommandé la nomination de Monsieur Jack Klues en qualité de membre du Directoire à compter du 1er janvier 2005, en remplacement de Monsieur Roger Haupt, celui-ci ayant, pour des raisons personnelles, démissionné de ses fonctions opérationnelles et de son mandat de membre du Directoire au 31 décembre 2004.

Le Comité a examiné la rémunération de chacun des mandataires sociaux, et en particulier des membres du Directoire. Il a contrôlé l'application des règles de fixation de la partie variable et formulé ses recommandations sur le montant de celle-ci au titre de 2003, en fonction des performances réalisées. Le Conseil de Surveillance a approuvé ses recommandations. Le Comité a examiné et entériné sans changement les conditions de rémunération des nouveaux membres du Directoire. Il a formulé ses recommandations en vue du renouvellement du contrat de Monsieur Kevin Roberts, qui arrive à échéance courant 2005, en tenant compte du niveau global potentiel de la rémunération, de sa structure, de la proportion de la part variable et/ou conditionnelle dans le total, et de la cohérence avec le marché.

Le Comité a examiné les projets d'attributions de stocks options. Concernant les attributions en faveur de membres du Directoire, il a émis ses recommandations, qui ont reçu l'approbation du Conseil de Surveillance. Les attributions décidées en 2004 en faveur de membres du Directoire couvrent une période de trois années (2003-2005) et se situent dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions à trois ans mis en place à l'échelle du groupe en 2003. Conformément aux règles de ce plan, il s'agit d'options conditionnelles, dont l'exercice dépendra de la réalisation d'objectifs de résultats généraux au niveau du groupe, sur l'ensemble de la période 2003-2005. Le prix d'exercice est fixé conformément aux règles légales, et ne comporte pas de décote.

Le Comité a examiné la rémunération des dirigeants des principales filiales ou réseaux du groupe, et plus largement les systèmes de rémunération incitative en vigueur pour les cadres de haut niveau dans le groupe. D'une manière générale la partie variable de la rémunération est liée à la performance annuelle, et dépend de l'atteinte de résultats ou d'objectifs individuels et/ou à l'échelle de l'entité considérée, selon des modalités multiples liées à l'histoire et à la personnalité propre de ces entités. Suivant la recommandation du Comité, une harmonisation progressive des systèmes a été entreprise.

L'attribution d'options dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions 2003-2005 du groupe a été complétée en 2004. Dans le contexte des nouvelles normes comptables, une réflexion est en cours sur les plans futurs, qui devront optimiser la récompense et la fidélisation des bénéficiaires de manière compétitive sur le marché, tout en alignant leurs intérêts avec ceux des actionnaires du groupe, et en minimisant le coût pour le groupe.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour rôle de superviser l'organisation et la réalisation de l'audit du groupe, dans le but de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes, de la qualité des procédures financières ainsi que de la mise en œuvre des recommandations faites par les auditeurs externes. Il communique au Directoire son avis sur les budgets consacrés à l'audit externe du groupe. Le Comité s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2004 en présence de la totalité de ses membres.

La Direction financière du groupe a présenté au Comité

d'audit les comptes préalablement à leur soumission au Conseil de Surveillance.

Le Comité a entendu, lors de chacune de ces réunions, le responsable de l'audit interne sur l'avancement de ses travaux et les problèmes rencontrés.

Il a recueilli l'avis des Commissaires aux comptes sur la fiabilité des comptes hors la présence du Directeur financier et de la Direction générale.

Enfin, il a arrêté tant avec les Commissaires aux comptes qu'avec les auditeurs internes le plan d'audit pour l'exercice à venir.

Lors de chaque Conseil de Surveillance examinant les comptes, le Président du Comité a fait part au Conseil de l'opinion du Comité sur la qualité des chiffres présentés.

Le 28 février 2005, il a examiné les comptes de l'exercice 2004 arrêtés par le Directoire, entendu le Directeur financier et le Responsable de l'audit interne hors la présence des auditeurs. Il a également entendu les Commissaires aux Comptes hors la présence des membres de la Direction.

Le Comité a constaté que les services comptables ont continué à améliorer le calendrier de clôture des comptes et la qualité du suivi des informations.

Le Comité a également constaté que les Commissaires aux comptes ne formulaient pas de réserves sur l'arrêté des comptes. Il a examiné l'ensemble des sujets importants tels que l'utilisation des provisions constituées lors de l'acquisition de Bcom3, les provisions pour pension, les *"impairment tests"* et autres postes appelant une attention particulière. Le Comité a été en mesure d'indiquer au Conseil de Surveillance qu'il n'avait pas d'opposition à formuler.

S'agissant de l'audit interne, le Comité constate qu'en 2004 l'équipe d'audit interne a réalisé des missions de conformité couvrant près de 25 % des revenus. Par contre, il s'inquiète que la mise en place du projet Sarbanes-Oxley sur 2005-2006, dont il se félicite par ailleurs, va obérer de façon significative les effectifs de l'audit interne dont près de 50 % sera dédié à ce projet.

Le Comité constate que la mise en œuvre du programme de réduction des entités juridiques, ayant notamment pour but d'améliorer l'efficacité du contrôle interne, s'est traduit par la suppression de 100 entités lors de l'exercice 2003 et 188 entités en 2004. Le Comité a pris bonne note de la poursuite de ce programme en 2005.

Le mandat de Commissariat aux comptes du Cabinet Mazars & Guérard arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée de Publicis Groupe S.A., le Comité d'audit a examiné en étroite liaison avec le Directoire, l'opportunité de renouveler ce mandat ou de proposer le choix d'un autre Commissaire.

Au terme de cet examen, le Comité d'audit a suggéré au Conseil de Surveillance de proposer à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes du Cabinet Mazars & Guérard.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE **sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne**

Au titre de mes fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance et conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, je dois vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de notre groupe.

1 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Depuis le 27 novembre 1987, Publicis Groupe S.A. a adopté le mode d'administration à Directoire et Conseil de Surveillance, permettant de dissocier les pouvoirs de gestion de ceux de contrôle, et d'instaurer un véritable équilibre des pouvoirs.

Le Directoire est l'instance collégiale décisionnaire de la société.

Toutefois, les statuts prévoient que pour les opérations visées aux alinéas 13 à 16 de l'article 12 des statuts de la société, l'assentiment préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire. Ces opérations recouvrent notamment les créations de filiales, les prises et cessions de participations, le choix de mandataires sociaux des filiales, les achats et ventes d'immeubles ainsi que les emprunts, prêts ou avances qui excèdent cinq pour cent (5 %) des capitaux propres de la société.

Ces dispositions sont reprises dans le Règlement Intérieur adopté par le Conseil de Surveillance le 29 mars 2005. Ce document rappelle les règles d'indépendance, de conflit d'intérêt et de confidentialité, il fixe les modalités de fonctionnement du Conseil et ses relations avec le Directoire. En pratique, les documents nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour parviennent normalement aux membres du Conseil une semaine à l'avance et le Directoire est à la disposition de tout membre du Conseil qui souhaiterait des éclaircissements ou des informations complémentaires.

Deux Comités spécialisés ont été constitués au cours de l'exercice 2000 pour aider le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses missions et améliorer ainsi le Gouvernement d'entreprise au sein du groupe. Les règles de fonctionnement de ces deux Comités ont été précisées dans le Règlement Intérieur.

Le Comité de nomination et de rémunération composé jusqu'au mois de juin 2004 de Madame Elisabeth Badinter et de Messieurs Henri-Calixte Suaudeau et Gérard Pédraglio a accueilli en juillet en son sein Monsieur Michel Cicurel, membre indépendant du Conseil de Surveillance et qui a été désigné Président de ce Comité, fonction exercée jusqu'alors par Madame Elisabeth Badinter. Le Comité a pour rôle principal de proposer la nomination et la rémunération des mandataires sociaux de votre société et de ses principales filiales, et de valider les politiques générales du groupe en matière de rémunération et d'attribution d'options.

Le Comité d'audit a été composé en 2004 de Monsieur Gérard Worms, Président, Madame Hélène Ploix et Monsieur Jean-Paul Morin. Le Comité a pour rôle de superviser l'organisation et la réalisation de l'audit du groupe dans le but de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes, de la qualité des procédures financières, ainsi que de la mise en œuvre des recommandations faites par les auditeurs externes. Il donne son opinion sur les budgets consacrés à l'audit externe du groupe. Ces deux Comités rendent régulièrement compte de leurs travaux au Conseil de Surveillance.

En 2004, le Conseil de Surveillance était composé de 15 membres dont plus d'un tiers répondent aux critères d'indépendance prévus par le rapport Bouton transposés dans le règlement intérieur. Le Conseil délibère en français et une équipe d'interprètes japonais et anglais est à la disposition des membres qui le souhaitent.

Il s'est réuni 4 fois au cours de l'année avec un taux d'assiduité de 68 %. La durée moyenne des réunions est proche de quatre heures.

Afin de faciliter la participation des membres, notamment ceux résidant à l'étranger, le Conseil de Surveillance a prévu dans son Règlement Intérieur la possibilité pour un ou plusieurs membres de participer aux réunions du Conseil par visioconférence.

Le Directoire a présenté et commenté l'activité de la société et du groupe à l'occasion de la présentation des rapports de gestion trimestriels, semestriels et annuels et il a répondu aux questions des membres du Conseil. Toutes les opérations nécessitant l'assentiment préalable du Conseil ont été examinées et soumises au vote du Conseil qui a notamment été étroitement tenu informé des projets de mesures de simplification du bilan et a donné tous les assentiments préalables nécessaires à ces opérations.

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2004 en présence de la totalité de ses membres.

Le Conseil de Surveillance a entendu les recommandations de ce Comité sur les rémunérations des membres du Directoire et les principaux dirigeants des filiales, ainsi que sur le renouvellement du mandat de la Vice-Présidente et la cooptation d'un nouveau membre du Conseil.

Le Comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2004 en présence de la totalité de ses membres.

Le Conseil de Surveillance a entendu le Comité d'audit qui a émis son opinion sur l'arrêté des comptes, et plus généralement les procédures de contrôle interne qui font l'objet de la seconde partie de ce rapport.

Il a également entendu le Comité d'audit sur le renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux comptes titulaires.

2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU GROUPE

L'exercice 2004 est la seconde année où nous devons préparer un rapport sur les procédures de contrôle interne.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de la loi de sécurité financière et aux nombreuses études publiées sur ce sujet et sachant que nous serons soumis, du fait de notre cotation au New York Stock Exchange, à la loi Sarbanes-Oxley (section 404) à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2006, nous avons poursuivi cette année le renforcement de notre système de contrôle interne et initié les travaux de mise en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley. Ces derniers travaux doivent permettre au Président du Directoire et au Directeur financier, selon la réglementation américaine, d'être en position d'émettre un rapport sur l'efficacité de nos procédures de contrôle interne applicables au reporting financier. Les conclusions de ce rapport devront pouvoir aussi être corroborées par le rapport de nos auditeurs externes.

Le Directoire m'a périodiquement tenu au courant du développement et de l'avancement des efforts accomplis en matière d'amélioration du contrôle interne au sein du groupe. Le Directoire et le Comité d'audit ont été impliqués dans l'élaboration de ce rapport.

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Le groupe a retenu comme référentiel le COSO, dont la définition a été reprise dans le rapport de l'an dernier et dont on rappelle qu'il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques (dont les principaux facteurs figurent par ailleurs dans ce rapport annuel) soient totalement éliminés. Il en résulte que la responsabilité du contrôle interne est exercée à tous les niveaux de la hiérarchie. La démarche choisie est celle préconisée par la loi Sarbanes-Oxley et est conduite non seulement pour respecter une disposition légale américaine mais est également perçue comme le moyen essentiel d'harmoniser le système de contrôle interne au sein du groupe et démontrer à nos clients que nous sommes à la hauteur de leurs attentes dans ce domaine.

2.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Les procédures de contrôle interne, notamment relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, décrites dans le rapport précédent, se sont poursuivies et ont évolué. Concrètement, en 2004, les structures et actions suivantes ont été développées ou mises en œuvre :

- refonte complète et diffusion, en juillet 2004, sur l'intranet du groupe, du Volume 1 des *"Publicis Corporate Policies"* touchant particulièrement au gouvernement d'entreprise (code de conduite et code d'éthique), au respect des lois et des réglementations et aux principales politiques de contrôle interne en matière de reporting financier, fusions et acquisitions, audit interne, financement et trésorerie, ressources humaines, technologies de l'information, Centres de Services Partagés, impôts et relations intra-groupe ;
- préparation et mise en place des nouvelles normes comptables *(International Financial Reporting Standard – IFRS)* : identification et chiffrage des principaux retraitements, adaptation du manuel des procédures pour diffusion début 2005 ;
- poursuite de la mise en place des Centres de Services Partagés dans les pays les plus importants permettant également de réaliser une première étape dans l'uniformisation des systèmes d'information ;
- déploiement de l'audit interne qui a réalisé cette année une trentaine de missions de conformité aux contrôles internes, sans compter les missions spéciales à la demande de la Direction générale ;
- revue du programme annuel par la Direction générale et le Comité d'audit ;
- poursuite du programme de simplification des structures juridiques et de réduction des entités.

Ces évolutions viennent en complément du processus existant depuis plusieurs années au sein du groupe, et concourant à fiabiliser l'information financière et comptable. On peut citer en particulier :

- l'élaboration des états financiers consolidés du groupe sur une base mensuelle, ce qui permet à la fois d'avoir un processus rôdé et de répercuter en continu les évolutions de normes et de réglementation, notamment la réconciliation des comptes inter-compagnies, l'analyse de la situation nette et les retraitements de consolidation ;
- l'élaboration d'un budget annuel, validé par la Direction générale. Ce budget est ensuite mensualisé et sert d'outil de contrôle pour la validation et l'analyse des résultats mensuels réalisés ;
- deux pré-clôtures, réalisées fin mai et fin novembre, permettant une fiabilité en amont des comptes semestriels et annuels.

2.3 PRÉPARATION DE LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA SECTION 404 DE LA LOI SARBANES-OXLEY

Ce rapport ne serait pas complet sans décrire ici l'approche adoptée, commencée en 2004 mais avec un fort impact en 2005 et 2006 pour Sarbanes-Oxley et en application de la norme N°2 du Public Company Oversight Board (PCAOB).

Les opérationnels se sont logiquement mobilisés sur ce projet à tous les niveaux du groupe : corporate, brands (réseaux), régions, agences. Ce projet est considéré comme étant ce que nous appelons dans nos valeurs un *"Peak Performance Project"* visant à faire de Publicis Groupe une organisation exemplaire dans ce domaine. Pour ce faire, il a fallu lui allouer les ressources adéquates.
Aujourd'hui, concrètement, ce sont près de 25 personnes qui travaillent à plein temps, en équipe centrale ou au niveau de chaque *"brand"*, à la réalisation de ce projet.

Dans une première phase, avec l'assistance d'un grand cabinet spécialisé dans ce type de mission, nous avons défini les processus administratifs et de gestion clés de notre groupe sur lesquels la méthodologie (documentation des procédures, actions correctrices et tests de vérification) sera appliquée permettant de définir pour chacun des processus une matrice d'évaluation des risques conduisant à la définition des contrôles clés à mettre en œuvre.

Les processus-clés identifiés (et les risques associés ainsi

que les contrôles permettant de les minimiser) sont : la méthode de prise en compte des facturations, la détermination des revenus et le suivi des créances clients, la gestion des ressources humaines et des rémunérations, les travaux en cours, les achats et les comptes fournisseurs, les frais de déplacement, l'achat d'espaces, la gestion des immobilisations, les procédures de trésorerie, la détermination des impôts, les systèmes d'information, les fusions et acquisitions, l'établissement du reporting financier.

Cette méthodologie sera développée, dans une seconde phase, sur un échantillon de quelques 120 entités représentatif de nos activités, en termes de poids relatif et de couverture géographique, à travers un outil informatique approprié.

Nos discussions en Conseil de Surveillance, ainsi que les rapports qui me sont faits sur les actions prises ou en cours me confortent sur la capacité du groupe et de ses dirigeants à atteindre dans un terme proche un contrôle interne du groupe adéquat et efficient.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance de la société Publicis Groupe S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Publicis Groupe S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient à la Présidente du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport de la Présidente, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport de la Présidente, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport de la Présidente ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Le 10 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard
Frédéric Allilaire
Isabelle Massa

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	2004	2003	2002
Revenu		**3 825**	**3 863**	**2 926**
Charges de personnel	3	(2 197)	(2 254)	(1 659)
Autres charges opérationnelles	4	(921)	(932)	(734)
Total des charges		(3 118)	(3 186)	(2 393)
Résultat d'exploitation avant amortissements		**707**	**677**	**533**
Dotations aux amortissements (hors écarts d'acquisition et incorporels liés aux acquisitions)	5	(117)	(124)	(104)
Résultat d'exploitation avant amortissements des incorporels liés aux acquisitions		**590**	**553**	**429**
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	5	(29)	(31)	(24)
Perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions	5	(123)	-	-
Résultat d'exploitation		**438**	**522**	**405**
Résultat financier	6	(39)	(60)	(28)
Résultat courant des entreprises intégrées		**399**	**462**	**377**
Résultat exceptionnel	7	23	(7)	(3)
Impôt sur le résultat	8	(134)	(172)	(132)
Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN	8	130	-	-
Résultat net des entreprises intégrées		**418**	**283**	**242**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	9	6	4	3
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition		**424**	**287**	**245**
Résultat net part du groupe avant amortissements des écarts d'acquisition		**398**	**263**	**216**
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5	(188)	(113)	(69)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**236**	**174**	**176**
Intérêts minoritaires		(26)	(24)	(29)
Résultat net, part du groupe		**210**	**150**	**147**
Données par action (en euros)	10			
Nombre d'actions basique (milliers)		182 411	182 795	146 262
Bénéfice net par action		1,15	0,82	0,99
Bénéfice par action après impôt et avant amortissement des écarts d'acquisition, perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions, plus-value sur opérations OBSA/Credit Linked Notes et impôt correspondant		1,74	1,44(1)	1,46(1)
Nombre d'actions dilué (milliers)		251 608	239 541	171 026
Bénéfice net par action - dilué		0,97	0,75	0,97
Bénéfice par action après impôt et avant amortissement des écarts d'acquisition, perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions, plus-value sur opérations OBSA/Credit Linked Notes et impôt correspondant - dilué		1,40	1,23(1)	1,37(1)

(1) voir note 1.2 - Résultat par action et résultat dilué par action.

Bilan consolidé au 31 décembre

en millions d'euros	Notes	2004	2003	2002
ACTIF				
Écarts d'acquisition nets	11	2 470	2 596	3 028
Immobilisations incorporelles nettes	11	740	916	879
Immobilisations corporelles nettes	12	439	463	599
Immobilisations financières nettes	13	106	481	98
Titres mis en équivalence	9	17	30	33
Actif immobilisé		**3 772**	**4 486**	**4 637**
Stocks et en-cours de production	14	437	416	295
Clients et comptes rattachés	15	3 282	3 263	3 663
Autres créances et comptes de régularisation	16	833	1 086	951
Prime de remboursement OCEANE	17	202	215	227
Valeurs mobilières de placement	18	67	196	342
Disponibilités		1 128	1 219	863
Actif circulant		**5 949**	**6 395**	**6 341**
Total de l'actif		**9 721**	**10 881**	**10 978**
PASSIF				
Capital		78	78	78
Réserves consolidées, part du groupe		803	648	928
Autres capitaux propres (ORANEs)(1)			-	495
Capitaux propres, part du groupe	19	**881**	**726**	**1 501**
Intérêts minoritaires	20	**46**	**55**	**100**
Autres fonds propres (ORANEs)(1)	21	**495**	**495**	**-**
Provisions pour risques et charges	22	**827**	**1 020**	**1 169**
Emprunts et dettes financières	23	1 960	3 188	2 762
Fournisseurs et comptes rattachés	24	3 694	3 590	3 832
Autres dettes et comptes de régularisation	25	1 818	1 807	1 614
Dettes		**7 472**	**8 585**	**8 208**
Total du passif		**9 721**	**10 881**	**10 978**
Endettement financier net	23	**563**	**1 166**	**1 330**

(1) reclassement effectué suite aux précisions apportées aux textes par l'Autorité des Marchés Financiers en 2003.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	2004	2003	2002
I – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'exercice	236	174	176
Plus- ou moins-values de cession (avant impôt)	(23)	2	4
Dotation aux amortissements sur prime de remboursement des obligations et intérêt complémentaire sur actualisation de dettes	20	27	16
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	457	268	197
Variation d'impôts différés[1]	(141)	-	-
Capacité d'autofinancement	549	471	393
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(6)	(4)	(3)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7	1	1
Frais de restructuration	(79)	(141)	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	299	232	183
Flux net de trésorerie lié à l'activité	**770**	**559**	**574**
II – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(104)	(118)	(74)
Cessions d'immobilisations corporelles	3	22	15
Acquisitions nettes d'immobilisations financières[2]	480	(381)	(5)
Acquisitions de filiales[3]	(124)	(200)	(75)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**255**	**(677)**	**(139)**
III – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Paiement des Certificats de Valeur Garantie attachés aux actions remises en paiement de Saatchi & Saatchi	-	-	(196)
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(47)	(44)	(32)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(23)	(20)	(26)
Augmentation de capital en numéraire	-	-	-
Variation des emprunts[4]	(857)	519	445
Achat net d'actions propres	-	(5)	(180)
Changement d'affectation des actions propres	-	-	(138)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**(927)**	**450**	**(127)**
IV – INCIDENCE DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE	**(39)**	**(83)**	**(76)**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE (I + II + III + IV)	**59**	**249**	**232**
Disponibilités et valeurs mobilières de placement au 1er janvier	1 415	1 205	799
Soldes créditeurs de banques au 1er janvier	(451)	(490)	(316)
Trésorerie à l'ouverture	964	715	483
Disponibilités et valeurs mobilières de placement au 31 décembre	1 195	1 415	1 205
Soldes créditeurs de banques au 31 décembre	(172)	(451)	(490)
Trésorerie à la clôture[3]	1 023	964	715
Variation de la trésorerie consolidée	**59**	**249**	**232**

(1) dont 130 M€ de reprise nette d'impôts différés sur le rachat de l'OBSA et la cession des CLN intervenus en 2004.
(2) dont 380 M€ d'euros relatifs aux Credit Linked Notes acquises au second semestre 2003 et cédées au troisième trimestre 2004 pour 487 M€.
(3) après déduction de la trésorerie des sociétés acquises à la date d'acquisition.
(4) dont 558 M€ correspondant au rachat de la partie dette de l'OBSA au troisième trimestre 2004 et 193 M€ correspondant au remboursement anticipé en mars 2004 de la quasi-totalité de l'obligation échangeable IPG.

Notes annexes aux comptes consolidés 2004

1_RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de Publicis Groupe et de ses filiales ("Publicis") sont établis depuis le 1er janvier 2000 en conformité avec les "nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés" approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

Les comptes consolidés de l'exercice 2004 reflètent les effets des changements de réglementation comptable applicables à compter du premier janvier 2004 tels que présentés ci-après :

Règlement CRC 04-03 du 4 mai 2004 :

La loi sur la sécurité financière du 1er août 2003 comprend une disposition comptable supprimant la nécessité de détention de titres d'une entité pour la consolider lorsqu'elle est contrôlée. Cette disposition a conduit Publicis à consolider au 1er janvier 2004 l'entité émettrice des Credit Linked Notes. L'impact sur la situation nette du groupe à l'ouverture est de (6) millions d'euros après impôt.

Recommandation n° R-03-01 du 1er avril 2003 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

Publicis a appliqué au 1er janvier 2004 les règles de comptabilisation et d'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires conformément à cette recommandation. De plus, conformément au communiqué du CNC du 22 juillet 2004, Publicis a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels en capitaux propres lors de la première application. L'impact sur la situation nette du groupe à l'ouverture est de (16) millions d'euros après impôt.

1.1 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

• Monnaie de présentation des comptes consolidés

Publicis arrête et publie ses comptes consolidés en euros.

• Périmètre de consolidation

Publicis consolide par intégration globale d'une part les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, et d'autre part celles dont elle assume la gestion et dans lesquelles elle exerce une influence dominante.

Les sociétés dans lesquelles Publicis exerce une influence notable, présumée dès lors que le pourcentage de détention est au moins égal à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines sociétés répondant aux critères exposés ci-dessus ne sont pas consolidées, en raison de leur caractère non significatif (revenu hors groupe inférieur à 2 millions d'euros). La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées et leur mode de consolidation est présentée note 31.

• Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales situées à l'extérieur de la zone euro exprimés en devises locales sont convertis en euros de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture ;
- le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux sont inscrits, pour la part revenant au groupe, dans le poste "Réserves consolidées, part du groupe" et pour la part des tiers, dans le poste "Intérêts minoritaires".

Les implantations de Publicis, très limitées dans les pays à très forte inflation (qui représentent moins de 1,3 % du revenu consolidé), justifient que les comptes des filiales de ces pays ne soient pas convertis différemment des principes exposés ci-dessus.

• Date d'arrêté

La date d'arrêté des comptes consolidés, comme ceux de la société mère et de la quasi-totalité des sociétés consolidées, est le 31 décembre.

• Éliminations des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des entités intégrées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au groupe (résultats de cessions et dividendes internes, provisions sur filiales) sont éliminés du résultat consolidé.

La correcte élimination des transactions au compte de résultat ainsi que des soldes inter-groupe au bilan repose sur un double processus de réconciliation :

- les opérations inter-groupe font l'objet d'un rapprochement systématique à l'occasion des arrêtés mensuels dans le cadre d'un processus standardisé et documenté appliqué par chaque entité du groupe avec chacun de ses partenaires ;

- un contrôle est réalisé en central sur la réciprocité des opérations déclarées dans les comptes reportés mensuellement. L'ensemble des déclarations intergroupe fait l'objet d'un rapprochement par couple d'entités partenaires. Les écarts résultant de simples erreurs de déclaration ne devant pas avoir d'incidence sur le résultat du groupe donnent lieu à un ajustement à due concurrence des postes du bilan concernés. Lorsque cela est nécessaire, les écarts résiduels sont corrigés par un ajustement du résultat consolidé.

1.2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

• Études et recherches

Publicis comptabilise les dépenses d'études et de recherche en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. En 2004, ces coûts se sont élevés à 25 millions d'euros contre 27 millions en 2003.

Ces dépenses se rapportent principalement aux éléments suivants : études et tests relatifs aux campagnes publicitaires, coûts liés au développement de sites et d'outils sur Internet, programmes de recherche sur le comportement des consommateurs et les besoins des annonceurs dans différents domaines, études et modélisations visant à optimiser l'achat d'espace des clients du groupe.

• Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés en autres dettes lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont suivis en monnaies locales et les écarts de change constatés en fin d'exercice.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan sont amortis linéairement selon les principes suivants :

- amortissement immédiat des montants inférieurs à 150 000 euros ;
- sociétés locales d'achat d'espaces, médias et régies : amortissement sur une période de 5 ans ;
- réseau international d'achat d'espaces : amortissement sur une période de 20 ans ;
- activités publicitaires et services marketing, réseaux de communication à services complets : amortissement sur une durée comprise entre 10 et 40 ans selon le pays, la taille et les caractéristiques propres de chaque agence.

Lorsqu'un indice montre que l'un de ces actifs pourrait avoir perdu de sa valeur, un test de dépréciation est effectué par référence à la valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés. Les calculs s'appuient sur des prévisions de trésorerie à 5 ans, un taux de croissance des flux à l'infini et une actualisation de l'ensemble des flux. Le taux d'actualisation retenu en 2004 se situe entre 9 et 9,5 % et le taux de croissance à l'infini se situe entre 3,5 % et 4 % selon les spécificités des activités concernées.

• Écarts d'évaluation

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, ses actifs et passifs identifiables sont évalués selon leur juste valeur. La différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée constitue un écart d'évaluation.

Les écarts d'évaluation s'amortissent sur la durée de vie des éléments auxquels ils se rattachent.

• Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de relations contractuelles avec les clients et de logiciels.

Les marques dont la durée de vie est déterminable, les relations contractuelles avec les clients sont amorties sur leur durée d'utilisation.

En pratique, les marques ne sont pas amorties car considérées comme étant à durée de vie indéterminable. Les relations contractuelles avec les clients sont amorties sur une durée qui situe entre 13 et 40 ans.

La méthode utilisée pour la dépréciation des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Plus précisément pour les marques, le groupe recourt à la méthode des "royalty savings" qui prend en compte les flux de trésorerie futurs que générerait la marque en termes de royalties en supposant qu'un tiers serait prêt à payer pour l'utilisation de cette marque. En ce qui concerne les relations clientèle, la méthode prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients. Les évaluations sont effectuées par des experts indépendants. Les paramètres utilisés sont cohérents avec ceux utilisés pour l'évaluation des écarts d'acquisition.

Les logiciels immobilisés comprennent des logiciels à usage interne ainsi que des logiciels à usage commercial, évalués soit à leur coût d'acquisition (achat externe) soit à leur coût de production (développement interne).

Ils sont amortis le plus souvent sur une durée d'une ou deux années, sans jamais excéder trois ans.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient. Celui-ci résulte soit de leur valeur d'origine, soit de leur valeur d'apport. Quelques biens ont fait l'objet d'une réévaluation légale en application de textes législatifs ; leur montant est peu significatif.

Leur amortissement est calculé selon leur durée de vie économique. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes (amortissements linéaires) :

- constructions : entre 20 et 50 ans ;
- agencements des constructions, installations générales : 10 ans ;
- panneaux d'affichage : 4-7 ans ;
- matériel de bureau, mobilier de bureau : 5-10 ans ;
- matériel de transport : 4 ans ;
- matériel informatique : 2-4 ans.

Les biens acquis par voie de location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ces biens sont amortis selon les durées ci-dessus. En compte de résultat, les redevances de location-financement sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

• Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Ils sont dépréciés, lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base de valeurs de référence (actif net réévalué, capitalisation du résultat, cours de bourse, perspectives du secteur, intérêt stratégique de la participation pour Publicis), est inférieure à leur valeur comptable.

• Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont enregistrés à leur prix d'acquisition et dépréciés le cas échéant en fonction de leur valeur d'inventaire, appréciés pour les titres cotés par rapport au cours moyen du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés par rapport à leur valeur probable de négociation.

• Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend les créances à caractère financier détenues par le groupe sur des sociétés consolidées par mise en équivalence ou non consolidées.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsqu'il existe, en raison de la situation financière des entités concernées, un risque de non-recouvrement. Cette provision figure alors dans le poste "Provision sur immobilisations financières".

• Stocks et en-cours de production

Dans ce poste figurent principalement les travaux en cours liés à l'activité publicitaire. Ceux-ci correspondent aux travaux techniques de création et de production (graphique, TV, radio, édition…) facturables au client mais non encore facturés. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût de revient. Les travaux non facturables ou les coûts engagés pour le gain de nouveaux clients ne sont pas activés, sauf si la refacturation de ces coûts de réponse aux appels d'offres est prévue contractuellement.

• Créances clients

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Celles qui présentent un risque de non-recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits en compte de résultat.

• Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition ou de souscription. Elles sont éventuellement dépréciées par référence au cours de bourse moyen du dernier mois.

• Actions propres

En application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, les actions propres détenues en portefeuille au titre des programmes de rachat d'actions à la date d'arrêté des comptes sont, compte-tenu de leur destination (programmes à objectifs multiples), portées en diminution des capitaux propres.

Ceci ne concerne pas les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en novembre 2004 qui, elles, sont incluses dans les valeurs mobilières de placement.

• Dérivés de couverture

Le groupe n'utilise pas de produits financiers dérivés autres que des opérations ponctuelles de couverture de change. Les gains et pertes sont constatés en résultat pendant la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

• Provisions pour pensions et indemnités de départ en retraite

Le groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02 en comptabilisant l'intégralité des engagements de retraite. Le groupe applique au 1er janvier 2004 la recommandation du CNC 2003-R01, "comptabilisation et évaluation des engagements de retraite et avantages similaires".

Les provisions sont évaluées au regard des réglementations propres à chaque pays. Ainsi :

- les dispositions réglementaires allemandes et italiennes sont appliquées en matière d'indemnités de départ à la retraite ;
- en France, les clauses de la convention collective de la publicité sont appliquées ;
- au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, les engagements liés aux pensions et autres versements pour retraites sont externalisés dans des plans souscrits auprès de sociétés d'assurance.

  Ces plans peuvent être :
  - à cotisations définies : les montants des contributions du groupe à ces cotisations versées sont alors comptabilisés en charges de période ;
  - à prestations définies : le coût des prestations définies est déterminé séparément pour chaque régime en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour chaque régime excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

• Provisions pour litiges

Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque lié à un procès ou litige de toute nature (commerciale, réglementaire, fiscale ou sociale) est identifié, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision est déterminé par les agences et leurs experts, sous la supervision des services centraux du groupe, sur la base de leur meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

• Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque ces mesures ont été décidées et annoncées.

Dans le cadre d'une acquisition, les provisions sont constituées dès que les programmes ont été clairement définis, annoncés, et leur coût estimé. Elles font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, au coût des préavis non réalisés, aux éventuelles mises au rebut d'immobilisations et d'autres actifs.

• Provisions sur engagements immobiliers

Une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer – net des recettes estimées de sous-locations – sur tout bien immobilier si le bien est sous-loué ou vacant, et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Une provision est également constituée dans le cadre d'une acquisition en cas d'existence de contrats de location immobilière conclus à des conditions moins favorables que les conditions de marché constatées à la date d'acquisition.

• Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés à leur valeur nominale, augmentée le cas échéant de la prime de remboursement. Dans le cas où existe une prime de remboursement, celle-ci est inscrite à l'actif et au passif, en augmentation de la dette, et amortie selon la méthode actuarielle sur la durée de l'emprunt.

Lorsque les titres sont remis en échange d'une acquisition, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

• Revenu

Un accord écrit du client (bon de commande, courrier, contrat client...) indiquant la nature et le montant des travaux est nécessaire en préalable à la reconnaissance du revenu. Les principes de reconnaissance du revenu sont les suivants :

- contrats à la commission (hors production) :
  - création publicitaire : reconnaissance du revenu à la date de diffusion ou de publication ;
  - services d'achat d'espace : reconnaissance du revenu à la date de publication ou de diffusion.
- honoraires (contrat ponctuel, contrat à honoraires fixes, contrat sur base de temps passés...) et ventes publicitaires techniques (production) :
  - le revenu est comptabilisé lorsque la prestation a été réalisée. Les services sont considérés comme rendus en fonction de la méthode de l'avancement, indépendamment de la facturation réalisée pour le client concerné, lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

• Impôt sur les bénéfices

Les bénéfices sont taxés selon les réglementations propres aux pays dans lesquels ils sont réalisés. Les impôts différés résultant des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale sont enregistrés comme le prévoit la réglementation comptable.

Les différences temporaires actives et passives sont déterminées par échéance et par entité fiscale et compensées année par année.

Les impôts différés sont calculés selon les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice, selon la règle du report variable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que lorsque l'entité fiscale concernée a l'assurance raisonnable de les récupérer au cours des exercices ultérieurs.

• Résultat exceptionnel

Publicis présente en "résultat exceptionnel" les éléments ne provenant pas des activités ordinaires. Sont notamment inclus sous cette rubrique les plus- et les moins-values de cession d'actif et les coûts de fermeture des activités arrêtées.

• Exposition au risque de taux

L'échéancier des actifs et dettes financières au 31 décembre 2004 est le suivant :

en millions d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passifs financiers[1]	220	672	1 068	1 960
Actifs financiers[2]	(1 195)	-	(202)	(1 397)
Position nette avant gestion[3]	**(975)**	**672**	**866**	**563**
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	**(975)**	**672**	**866**	**563**

(1) endettement financier brut.
(2) prime de remboursement OCEANE, VMP et disponibilités.
(3) égal à l'endettement financier net défini note 23 - Emprunts et dettes financières.

La répartition des dettes entre taux fixe et taux variable est décidée par la direction du groupe et revue périodiquement en fonction de l'évolution prévisible des taux d'intérêts.

A fin 2004, la dette financière brute du groupe se trouve composée pour près de 90 % par des emprunts à taux fixe dont la moyenne est de 3,4 %. L'endettement net à taux variable, après déduction des liquidités, fait apparaître une position d'excédent de liquidités : une variation à la hausse de 1 % des taux à court terme aurait un impact favorable de 10 millions d'euros sur le résultat du groupe avant impôt.

Au cours de l'exercice 2004, le groupe n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés pour couvrir les éventuels risques de taux.

• Exposition au risque de liquidité

Pour faire face au risque de liquidité, Publicis dispose d'une part de disponibilités conséquentes (soldes créditeurs de banques et valeurs mobilières de placement pour un total au 31 décembre 2004 de 1 195 millions d'euros) et d'autre part de lignes de crédit non utilisées (qui s'élèvent à 1 476 millions d'euros) permettant de faire face à la partie à moins d'un an de sa dette financière. Ces lignes de crédit incluent à hauteur d'un milliard d'euros un crédit syndiqué multi-devises, d'une durée de 5 ans, mis en place en décembre 2004 et non utilisé au 31 décembre 2004.

Il convient de plus de signaler que les emprunts obligataires émis par le groupe, qui composent l'essentiel de la dette si l'on exclut les découverts bancaires, ne comportent pas de "covenants". Les clauses d'exigibilité anticipée ("credit default events") sont de type standard (liquidation, cessation des paiements, défaut de paiement de la dette elle-même ou de remboursement d'une autre dette d'un montant supérieur à un seuil défini). Les seules options de remboursement anticipé par les porteurs sont relatives à l'OCEANE 2018 et exerçables successivement en janvier 2006, 2010, 2014.

• Exposition au risque de change

Les transactions commerciales sont majoritairement effectuées dans les devises locales des pays au sein desquels elles sont réalisées. De ce fait, les risques de change en découlant sont peu significatifs et font l'objet ponctuellement d'opérations de couverture.

La dette financière du groupe est essentiellement constituée d'emprunts obligataires, émis par la société-mère (voir note 23), exclusivement libellés en euros et ne fait pas l'objet d'une couverture de change. Les lignes de crédit court terme et découverts bancaires auxquels recourent usuellement les filiales sont quant à eux libellés dans la devise de la société utilisatrice. Il n'y a donc pas de risque de change à ce titre.

En ce qui concerne les opérations de prêt/emprunt intergroupe, celles-ci font l'objet de couvertures appropriées, dès lors qu'elles présentent une exposition nette au risque de change. Il convient toutefois de noter que la plupart des besoins de trésorerie des entités étant financés au niveau des pays dans le cadre de la centralisation de trésorerie, les opérations transfrontalières sont limitées à la fois en nombre et en durée.

Le tableau ci-joint résume les contrats de couverture en cours à la clôture de l'exercice 2004 :

I - DETTES ET CRÉANCES INTERGROUPE

Devise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur de la couverture (en millions d'euros)
AUD	USD	(45,1)	32,3	(2,1)
CAD	USD	(3,8)	2,9	0,3
CHF	EUR	(1,5)	1,0	0,0
DKK	USD	(40,7)	6,6	(0,6)
EUR	CHF	(26,1)	40,3	0,0
EUR	GBP	(13,2)	9,1	(0,4)
EUR	USD	(465,1)	590,2	(33,4)
GBP	USD	(20,5)	36,3	(1,9)
NOK	EUR	(41,1)	5,0	0,0
NZD	GBP	(18,0)	6,6	(0,2)
SEK	EUR	(54,5)	6,0	0,0
SEK	USD	(148,9)	19,6	(2,2)
THB	EUR	(232,5)	4,5	0,1
USD	EUR	(18,4)	14,9	1,4
				(39,0)

II - DETTES ET CRÉANCES HORS GROUPE

Devise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur de la couverture (en millions d'euros)
CHF	EUR	(1,9)	1,2	0,0
CHF	USD	(0,2)	0,1	0,0
EUR	CAD	(0,2)	0,3	0,0
EUR	GBP	(3,3)	2,3	(0,1)
EUR	USD	(1,1)	1,5	(0,1)
USD	AUD	(1,5)	2,1	0,1
USD	CAD	(1,6)	2,0	0,0
USD	CHF	0,0	0,0	0,0
USD	DKK	0,0	0,1	0,0
USD	EUR	(0,5)	0,4	0,0
USD	GBP	(0,1)	0,1	0,0
USD	INR	(3,0)	132,2	0,0
USD	JPY	(8,9)	905,7	0,0
USD	KRW	(6,2)	6 536,1	0,1
USD	NOK	(0,1)	0,3	0,0
USD	SEK	0,0	0,1	0,0
USD	THB	(0,3)	11,8	0,0
				(0,0)

III - FLUX FUTURS (DIVIDENDES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR, VENTES FERMES)

Devise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur de la couverture (en millions d'euros)
EUR	CHF	(0,1)	0,2	0,0
EUR	USD	(1,6)	1,3	(0,1)
JPY	GBP	(39,3)	0,2	0,0
NOK	EUR	(0,9)	0,1	0,0
SEK	EUR	(0,1)	0,0	0,0
THB	EUR	(0,1)	0,0	0,0
USD	CHF	(0,3)	0,3	0,0
USD	CZK	0,0	1,0	0,0
USD	DKK	(0,2)	1,1	0,0
USD	EUR	(15,0)	11,3	0,3
USD	GBP	(11,5)	6,1	0,1
USD	NOK	(0,1)	0,8	0,0
USD	PLN	(0,1)	0,2	0,0
USD	SEK	(0,4)	2,8	0,0
				(0,3)
Total I + II + III				**(38,7)**

Par ailleurs, l'évolution des cours des devises par rapport à l'euro, monnaie dans laquelle les comptes du groupe sont présentés, est susceptible d'avoir une incidence sur le bilan et le compte de résultat consolidés du groupe.

A titre d'information, la répartition des revenus du groupe par devise dans laquelle ces revenus sont réalisés :

Revenus par devise	2004	2003
Euro	27 %	25 %
Dollar US	42 %	44 %
Livre Sterling	10 %	9 %
Autres	21 %	22 %
Total	**100 %**	**100 %**

L'impact d'une baisse de 1 % du cours de l'euro par rapport aux autres devises serait (impact favorable) :

- de 28 millions d'euros sur le revenu consolidé 2004 ;
- de 4 millions d'euros sur le résultat d'exploitation 2004.

L'impact d'une baisse de 1 % du cours de l'euro par rapport au dollar US serait (impact favorable) :

- de 16 millions d'euros sur le revenu consolidé 2004 ;
- de 3 millions d'euros sur le résultat d'exploitation 2004.

• Exposition au risque pays

Les opérations menées par Publicis dans les zones géographiques identifiées comme étant à risques (Asie, Amérique latine) demeurent peu significatives et représentent 11 % des revenus consolidés.

• Exposition au risque actions

Les principales lignes d'actions détenues qui sont exposées à un risque de marché significatif sont les actions Publicis d'une part et les titres Interpublic Group (IPG) d'autre part.

Actions Publicis :

Celles acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions étant portées en déduction des capitaux propres, les diminutions de valeur n'ont pas d'impact sur le résultat.

Pour celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité, une diminution de 10 % de leur valeur entraînerait, sur la base des actions détenues au 31 décembre 2004, une charge de 0,9 millions d'euros au compte de résultat.

Titres Interpublic (IPG) :

Compte tenu de la plus-value latente significative que recèlent ces titres au 31 décembre (la valeur de marché représente trois fois et demie la valeur dans les comptes consolidés), une diminution de 10 % de la valeur de marché de ces titres n'entraînerait pas la constitution d'une provision.

Impact d'une baisse de 10 % de la valeur de marché des actions détenues par Publicis :

en millions d'euros	Actions Publicis acquises dans le cadre de :		Autres (titres IPG)
	Programmes de rachat d'actions	Contrat de liquidité	
Position à l'actif	**0**	**(0,9)**	**0**

• Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions sont déduites du nombre d'actions porté au dénominateur.

Le résultat par action dilué est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription et d'acquisition d'actions existantes à la clôture de l'exercice, de l'exercice des BSA ainsi que de la conversion des obligations convertibles en actions (OCEANEs) et du remboursement des ORANEs en actions. Toutefois il convient de signaler que les instruments ayant un impact anti-dilutif sur le résultat par action ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

La méthode utilisée pour le calcul du résultat dilué par action est celle du rachat d'actions.

Outre ce résultat par action calculé à partir du résultat net, le groupe communique habituellement un "résultat par action avant amortissement des survaleurs". Jusqu'en 2003, les amortissements de survaleurs incluaient une partie relative aux amortissements d'incorporels liés aux acquisitions.

Désormais ceux-ci sont présentés sur une ligne à part du résultat et le groupe a choisi de ne plus les exclure du calcul du bénéfice par action. Le résultat par action "avant amortissement des survaleurs et des incorporels

liés aux acquisitions" a été remplacé par un résultat par action "avant amortissement des survaleurs".

De plus, certains éléments présentant un caractère tout à fait exceptionnel en 2004, à savoir les pertes de valeur sur incorporels liés aux acquisitions et la plus-value de cession sur les opérations de rachat de la partie obligataire de l'OBSA et de cession des CLN, il a également été décidé de ne pas les prendre en compte dans le calcul du résultat par action, celui-ci étant appelé "résultat par action avant amortissement des survaleurs, perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions, plus-value sur opération OBSA/Credit Linked Notes et impôt correspondant".

2_COMPARABILITÉ DES COMPTES

2.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Publicis, anticipant dès 2004 les règles IFRS applicables à compter du 1er janvier 2005, a décidé de supprimer du compte de résultat la ligne "chiffre d'affaires consolidé reconstitué". Cette suppression dès 2004 est motivée par le fait que la reconstitution traditionnelle du chiffre d'affaires pratiquée jusqu'alors, qui consistait selon les pratiques de la profession à appliquer un coefficient de 6,67 au revenu (sur la base d'un revenu égal à 15 % du chiffre d'affaires), a aujourd'hui perdu sa signification :

- d'une part parce qu'il n'est plus possible d'avoir l'assurance que les rémunérations effectives moyennes des agences représentent encore 15 % des dépenses de publicité des clients, celles-ci étant variables selon les clients et les services rendus ;
- d'autre part parce que les groupes de communication, américains en particulier, auxquels le groupe est comparé n'ont pas recours à la notion de chiffre d'affaires, mais mesurent leur activité en termes de revenu, pratique courante du monde des services.

De plus, compte-tenu du caractère significatif de certaines opérations effectuées en 2004, il est apparu utile d'isoler sur une ligne spécifique du compte de résultat les éléments suivants :

- les dépréciations d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ;
- la reprise nette d'impôts différés sur l'opération OBSA/CLN.

2.2 ACQUISITION DE BCOM3

L'acquisition du groupe Bcom3 a été conclue le 24 septembre 2002. L'évaluation des actifs et passifs identifiables a été finalisée en décembre 2003.

• Modalités de l'acquisition

Aux termes de cet accord, Publicis a rémunéré l'acquisition par l'émission des valeurs mobilières suivantes remises aux actionnaires du groupe Bcom3 :

- émission de 56 250 000 actions nouvelles de Publicis d'une valeur d'émission de 30,5 euros (soit un nominal de 0,4 euro assorti d'une prime de 30,1 euros) ;
- émission d'un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 858 millions d'euros représenté par 1 562 500 ORANEs, remboursables en 28 125 000 actions Publicis nouvelles ou existantes ;
- émission d'un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 858 millions d'euros, représenté par 2 812 500 OBSAs donnant droit à souscrire 28 125 000 actions Publicis.

• Caractéristiques des emprunts obligataires émis à l'occasion de l'acquisition de Bcom3

ORANE - Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes

Cet emprunt obligataire d'une durée de 20 ans, remis en paiement d'une partie des actions Bcom3, est représenté par 1 562 500 ORANEs de 549 euros de nominal, soit un montant total de 857 812 500 euros.

Chaque ORANE donne droit à recevoir 18 actions Publicis nouvelles ou existantes, à raison d'une par an du 1er septembre 2005 et jusqu'au vingtième anniversaire de l'emprunt (2022). Corrélativement, la valeur de l'ORANE est réduite de 30,5 euros par an à ces mêmes échéances.

Les ORANEs portent intérêt à 0,82 % du nominal. Ce pourcentage sera revu pour la première fois à l'occasion du paiement du coupon de la période 1er septembre 2004 – 1er septembre 2005, sur la base de 110 % de la moyenne des dividendes des trois derniers exercices, cette rémunération ne pouvant être inférieure à 0,82 % de la valeur nominale de l'ORANE.

OBSA - Obligations à bons de souscription d'actions

Cet autre emprunt obligataire d'une durée de 20 ans, remis en paiement d'une partie des actions Bcom3, est représenté par 2 812 500 obligations de 305 euros de nominal, soit un montant total de 857 812 500 euros, portant intérêt à 2,75 % du nominal.

A chaque obligation étaient attachés 10 bons donnant droit à souscrire à tout moment dans la période allant du 24 septembre 2013 au 24 septembre 2022 une action Publicis au prix de 30,5 euros par paiement intégral en numéraire à la souscription.

La partie dette des obligations a été intégralement rachetée en septembre 2004 dans le cadre du programme de simplification du bilan, les BSA restant exerçables dans les conditions ci-dessus.

• Prix d'acquisition

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, les éléments remis en contrepartie de l'acquisition ont été évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à savoir le 24 septembre 2002 :

- les 56 250 000 actions nouvelles ont été valorisées au cours de bourse de l'action Publicis à la date d'acquisition (17,6 euros), soit une valeur totale de 990 millions ;
- les 1 562 500 ORANEs ont été valorisées à 495 millions d'euros, correspondant à leur juste valeur à la date d'acquisition, déterminée en fonction du cours de bourse de l'action Publicis à cette même date. Après examen détaillé des caractéristiques de cet instrument financier, les ORANEs ont été classées en autres fonds propres au bilan consolidé ;
- les OBSAs ont été valorisées à 642 millions d'euros, montant qui inclut d'une part la valeur actualisée de la partie obligataire à la date d'acquisition (445 millions d'euros) et, d'autre part, la juste valeur des BSA (197 millions d'euros). Ces deux valeurs ont été calculées conjointement par nos experts internes et nos banquiers conseil en retenant un taux d'actualisation de 8,5 % pour la partie dette de l'OBSA et en utilisant le modèle de Black & Scholes pour la valorisation des BSA à la date d'acquisition (avec une hypothèse de volatilité comprise entre 33 et 35 %).

Le prix d'acquisition total de 2 257 millions d'euros se détermine comme suit :

en millions d'euros	
Valeur des actions Publicis	990
Valeur des ORANEs	495
Valeur des OBSAs	642
Impôt différé passif net sur ajustement valeur de l'OBSA	74
Frais d'acquisition (nets d'impôt)	56
Total	**2 257**

• Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition final de 1 874 millions d'euros se détermine comme suit (montants nets d'impôt, l'effet impôt étant de 165 millions d'euros) :

en millions d'euros	
Prix d'acquisition	2 257
- capitaux propres négatifs retraités selon les normes françaises de Bcom3	68
+ juste valeur des actifs et passifs identifiés :	
• frais de restructuration	141
• provisions sur engagements immobiliers	168
• provisions pour engagements de retraite	45
• autres éléments	64
- affectation aux immobilisations corporelles	59
- affectation aux immobilisations incorporelles	(578)
- effet de change	(350)
Écart d'acquisition brut au 31 décembre 2004	**1 874**

L'écart d'acquisition est amorti sur 40 ans.

• Affectation aux immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles résultant de l'identification des actifs et passifs de Bcom3 déterminées par un expert indépendant se détaillent comme suit :

en millions d'euros	
Relations contractuelles avec les clients	309
Marques	387
Autres	7
Montant affecté aux immobilisations incorporelles(1)	**703**
Impôt différé sur éléments ci-dessus	(125)
Total affectation réalisée fin 2003	**578**

(1) au 31 décembre 2004, compte tenu des effets de change de 114 M€, la valeur brute au bilan des immobilisations incorporelles affectées est de 589 M€

Les relations contractuelles avec les clients sont amorties sur leur durée de vie estimée, soit 17 ans. Les marques ne sont pas amorties, car considérées comme ayant une durée de vie illimitée.

2.3 AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Le groupe a procédé à plusieurs acquisitions non significatives par leur taille mais importantes pour nos activités (United Campaigns en Russie, Thompson Murray et CLT aux Etats-Unis). Toutes ces acquisitions prises ensemble représentent moins de 1 % du revenu consolidé et une contribution positive de 1 % du résultat total avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions.

Aucune cession significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice. L'ensemble des cessions et arrêts d'activité représente moins de 1 % du revenu consolidé.

3_CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les rémunérations du personnel incluent les salaires, appointements, commissions, primes, bonus, intéressements et congés payés. Le poste "Charges de personnel" inclut également les charges sociales sur les salaires et autres avantages du personnel. Les charges fiscales assises sur les salaires figurent en autres charges opérationnelles.

• Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire au cours de l'exercice 2004 se sont élevées à 1 million d'euros et 15 millions d'euros contre respectivement 1,1 million d'euros et 7,6 millions d'euros en 2003.

• Évolution et répartition des effectifs

Par zone géographique	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
France	3 795	3 700	3 810
Autres pays européens	10 356	10 032	10 417
Amérique du Nord	11 308	11 139	11 409
Reste du monde	10 925	10 295	10 045
Total	**36 384**	**35 166**	**35 681**

Répartition par fonction (en %)(1)	
Commercial	22 %
Création	17 %
Production et activités spécialisées	15 %
Média et Recherche	22 %
Administration/Gestion	17 %
Autres	7 %
Total	**100 %**

(1) la ventilation prévue par le règlement 99-02 entre Cadres, Employés et Ouvriers ne semble pas pertinente eu égard au secteur d'activité dans lequel le groupe opère et aux implantations du groupe, majoritairement hors France, où la notion de "Cadre" n'existe pas. Aussi le groupe a-t-il privilégié une autre ventilation, par fonction.

4_AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Ce poste regroupe toutes les charges externes autres que les achats de production et de médias. Il inclut également les impôts (à l'exception de l'impôt sur les bénéfices), les taxes et versements assimilés ainsi que les dotations et reprises sur provisions.

5_DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

en millions d'euros	2004	2003	2002
Amortissement des autres immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition et incorporels liés aux acquisitions)	10	16	7
Amortissement des immobilisations corporelles	107	108	97
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles et corporelles	**117**	**124**	**104**
Amortissement des incorporels liés aux acquisitions	29	31	24
Perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions	123(1)	-	-
Amortissement des écarts d'acquisition	188(2)	113	69
Total des dotations aux amortissements	**457**	**268**	**197**

(1) dans le cadre de la réorganisation du groupe, Publicis a décidé de se recentrer sur des marques phares et de faire disparaître rapidement certaines marques moins attractives. Par ailleurs, les portefeuilles de clients ont fait l'objet de réorganisations internes et la durée moyenne de la relation client a été réduite. En conséquence, le groupe a enregistré une perte de valeur de 123 M€ qui concerne essentiellement les sociétés Fallon, Frankel et Nelson. Ces pertes de valeur ont été calculées sur la base de rapports d'experts indépendants.

(2) dont 88 M€ d'amortissement exceptionnel qui concerne essentiellement les sociétés Triangle - UK (12 M€), Casadevall & Pedreno - Espagne (9), Publicis Pérou (9), Winner & Associates - USA (6), Publicis Graphics - Liban (6), Publicis Salles Norton - Brésil (6), Publicis Basic Philippines (5), Wet Desert - Malaisie (4), Ariely - Israël (4), les autres amortissements n'excédant pas 3 M€ par filiale concernée.

136-137

6_CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

en millions d'euros	2004	2003	2002
Charges d'intérêts et autres frais financiers, nets	(39)	(53)	(26)
Gains de change, nets	7	2	(5)
Dividendes reçus hors groupe	1	1	4
Provisions sur actions propres	-	-	(1)
Coût financier lié à l'actualisation des provisions immobilières à long terme	(8)	(10)	-
Total	**(39)**	**(60)**	**(28)**

7_RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en millions d'euros	2004	2003	2002
Arrêt d'activités et mesures d'ajustement des structures	(1)	(5)	(7)
Plus-values de rachat de la partie obligataire de l'OBSA et vente des CLN	26	-	-
Autres plus- et moins-values de cession d'actifs	(2)	(2)	4
Résultat exceptionnel	**23**	**(7)**	**(3)**

8_IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

• Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

en millions d'euros	2004	2003	2002
Charge d'impôt exigible	(145)	(164)	(145)
Charge nette d'impôt différé (hors exceptionnel)	11	(8)	13
Impôt sur les sociétés	**(134)**	**(172)**	**(132)**
Reprise nette d'impôts différés sur l'opération de rachat de la dette OBSA et de cession des CLN	130	-	-
Total impôt sur les sociétés (y compris reprise d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN)	**(4)**	**(172)**	**(132)**

• Taux effectif d'impôt

Le taux d'impôt effectif ressort à :

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Résultat des entreprises intégrées avant impôt et amortissement des survaleurs	422	455	374
Plus-value exceptionnelle de rachat de la partie dette de l'OBSA et de cession des CLN[1]	(26)		
Résultat hors plus-value exceptionnelle OBSA/CLN	396		
Taux d'imposition français	34,33 %	34,33 %	34,33 %
Impôt attendu :	**(137)**	**(156)**	**(128)**
Incidence des :			
- différences de taux d'imposition	(4)	(8)	(2)
- utilisation des pertes fiscales antérieures et reconnaissance d'impôts différés actifs sur pertes antérieures	35	8	28
- pertes de l'exercice non activées et provisions sur impôts différés actif	(12)	(31)	(17)
- différences permanentes	(16)	15	(13)
Impôt constaté au compte de résultat[1] :	**(134)**	**(172)**	**(132)**
Taux d'impôt effectif	33,8 %	37,8 %	35,3 %

(1) en 2004, les opérations de rachat de la partie obligataire de l'OBSA et de cession des Credit Linked Notes ont conduit à la constatation d'un profit exceptionnel de 26 M€ assorti de la reprise nette d'impôts différés de 130 M€. Ces opérations ont été exclues du calcul de taux d'impôt effectif afin de pouvoir le comparer aux exercices précédents.
Le taux effectif d'impôt y compris les éléments exceptionnels s'élève à 0,9 %.

138-139

Il convient de noter qu'il existe dans les différentes filiales du groupe un montant significatif de déficits reportables qui n'ont pas fait l'objet de la reconnaissance d'un crédit d'impôt différé à l'actif du bilan consolidé du fait des incertitudes liées aux possibilités restreintes d'utilisation de ces derniers et de leur expiration à relativement brève échéance. Leur montant est de 460 millions d'euros au 31 décembre 2004, dont environ 260 millions de source française.

• Impôts différés constatés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inclus dans les postes suivants :

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Autres créances :			
- partie à court terme	76	125	155
- partie à long terme	295	271	274
Total impôts différés actifs	**371**	**396**	**429**
Provisions pour risques et charges :			
- partie à court terme	(14)	(13)	(14)
- partie à long terme	(170)	(223)	(233)
Total impôts différés passifs	**(184)**	**(236)**	**(247)**
Impôts différés actifs (passifs), nets	**187**	**160**	**182**

• Origine des impôts différés

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Impôts différés actifs liés à des différences temporaires	357	392	425
Impôts différés actifs liés à des reports déficitaires	14	4	4
Total impôts différés actifs	**371**	**396**	**429**
Impôts différés passifs liés à des différences temporaires	(27)	(28)	(5)
Impôts différés passifs liés à la réévaluation des actifs et passifs effectuée à l'occasion d'une acquisition	(157)	(208)	(242)
Total impôts différés passifs	**(184)**	**(236)**	**(247)**
Impôts différés actifs (passifs), nets	**187**	**160**	**182**

9_TITRES DE PARTICIPATION MIS EN ÉQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'élèvent au 31 décembre 2004 à 17 millions d'euros (contre 30 millions fin 2003 et 33 millions fin 2002).

La variation du poste au cours de l'exercice 2004 a été la suivante :

en millions d'euros	Valeur au bilan
Montant au 31 décembre 2003	**30**
Entrées de périmètre	1
Sorties de périmètre	(2)
Quotes-parts de résultat acquises en 2004	6
Dividendes versés en 2004	(7)
Effet de change et autres	(11)
Montant au 31 décembre 2004	**17**

Les principales sociétés mises en équivalence sont Bartle, Bogle Hegarty (BBH) et International Sports and Entertainment (iSe) dont les valeurs au bilan sont de respectivement 9 millions et 1 million d'euros. iSe, société créée en 2003 conjointement entre Publicis (45 %) et Dentsu (45 %), a gagné le programme "Hospitality and Prestige Ticketing" auprès de la FIFA pour la coupe du monde de football 2006.

10_RÉSULTAT PAR ACTION ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat par action a été calculé en prenant en compte un bénéfice net de 210 millions d'euros et un nombre moyen d'actions de 182 410 451 contre 150 millions d'euros de bénéfice et 182 795 496 actions en 2003.

Le résultat par action après impôt et avant amortissement des écarts d'acquisition, perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions, plus-value sur opération OBSA/Credit Linked Notes et impôt correspondant est calculé sur la base d'un bénéfice ajusté de 318 millions d'euros après réintégration de 188 millions d'euros d'amortissements des écarts d'acquisition, de 76 millions d'euros de perte de valeur sur incorporels après impôt et déduction de 156 millions d'euros relatifs aux opérations OBSA/CLN, contre un bénéfice de 263 millions d'euros après ajustement en 2003. Le nombre moyen d'actions pris en considération est de 182 410 451 contre 182 795 496 en 2003.

Le résultat par action dilué a été calculé en prenant en compte un bénéfice de 210 millions d'euros, ajusté pour un montant de 34 millions d'euros représentant les frais financiers relatifs aux OCEANEs ainsi qu'aux ORANEs, soit un résultat corrigé de 244 millions d'euros, contre 181 millions en 2003.

Le nombre moyen d'actions pris en considération est de 251 607 849, après prise en compte des émissions d'actions potentielles résultant de la conversion des dettes financières, de l'exercice des stock options et des bons de souscription en circulation (BSA), dès lors que ces instruments ont un effet dilutif sur le résultat par action. Il convient de rappeler à cet effet que la mesure de la dilution, lorsque les fonds sont recueillis à la date d'exercice des droits attachés aux instruments, se fait selon la méthode du "rachat d'actions". Ainsi l'exercice des plans de stock options dont le prix d'exercice est supérieur à 24,36 euros, cours moyen de l'action au cours du mois de décembre 2004, de même que celui des BSA dont le prix d'exercice est égal à 30,5 euros, n'a pas été pris en compte dans le calcul du nombre d'actions dilué.

Le nombre d'actions retenu en 2003 était de 239 540 546.

Le résultat par action dilué après impôt et avant amortissement des écarts d'acquisition, perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions, plus-value sur opération OBSA/Credit Linked Notes et impôt correspondant a été calculé en prenant en compte un bénéfice ajusté de 352 millions d'euros, après correction des économies de frais financiers tel que décrite ci-dessus, et réintégration de 188 millions d'euros d'amortissements des écarts d'acquisition, de 76 millions d'euros de perte de valeur sur incorporels après impôt et déduction de 156 millions d'euros relatifs aux opérations OBSA/CLN, contre un bénéfice de 294 millions d'euros en 2003.

Le nombre moyen d'actions pris en considération est de 251 607 849, après prise en compte des émissions d'actions potentielles résultant de la conversion des différents instruments financiers, tels que décrit ci-dessus, contre 239 540 546 en 2003.

11_ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

L'analyse des principaux écarts d'acquisition sur les sociétés consolidées est la suivante :

en millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Valeurs nettes 2002	**784**	**1 780**	**464**	**3 028**
Valeurs nettes 2003	**893**	**1 218**	**485**	**2 596**
Année 2004 :				
Écarts d'acquisition existants au 1er janvier 2004	1 059	1 312	522	2 893
Autres acquisitions 2004 et effets de change	(15)	101	(56)	30
Total valeurs brutes	**1 044**	**1 413**	**466**	**2 923**
Amortissements cumulés	(290)	(115)	(48)	(453)
Valeurs nettes 2004	**754**	**1 298**	**418**	**2 470**

• Variation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles brutes

en millions d'euros	Valeur Brute			
	Écarts d'acquisition	Marques et relations contractuelles avec les clients	Logiciels divers	Total
31 décembre 2002	**3 244**	**847**	**122**	**4 213**
Reclassement	(213)	213	-	-
Acquisitions	269	-	17	286
Cessions et sorties d'actifs	(8)	(4)	(30)	(42)
Change et divers	(399)	(106)	(9)	(514)
31 décembre 2003	**2 893**	**950**	**100**	**3 943**
Acquisitions	99	3	28	130
Cessions et sorties d'actifs	(30)	(5)	(10)	(45)
Change et divers	(39)	(41)	(19)	(99)
31 décembre 2004	**2 923**	**907**	**99**	**3 929**

L'évaluation de la juste valeur des actifs incorporels identifiables à la date d'acquisition a été réalisée par des experts indépendants pour les acquisitions significatives (Bcom3, Fallon, Frankel, Nelson, ZenithOptimedia).

• Variation des amortissements des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles

en millions d'euros	Amortissements			
	Écarts d'acquisition	Marques et relations contractuelles avec les clients	Logiciels divers	Total
31 décembre 2002	**216**	**15**	**75**	**306**
Augmentations	113	31	16	160
Diminutions	(3)	(2)	(16)	(21)
Change et divers	(29)	22	(7)	(14)
31 décembre 2003	**297**	**66**	**68**	**431**
Acquisitions[1]	188	152	10	350
Diminutions	(8)	(1)	(8)	(17)
Change et divers	(24)	(14)	(7)	(45)
31 décembre 2004	**453**	**203**	**63**	**719**

(1) dont 88 M€ de perte de valeur sur écarts d'acquisition et 123 M€ relatifs aux marques et relations contractuelles avec les clients (voir note 5 - Dotation aux amortissements).

12_IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

• Variation des immobilisations corporelles brutes

en millions d'euros	Valeur Brute		
	Terrains et constructions	Autres	Total
31 décembre 2002	**196**	**1 134**	**1 130**
Entrées de périmètre	-	2	2
Acquisitions	-	103	103
Cessions et sorties d'actif	(1)	(149)	(150)
Change et divers	(37)	(52)	(89)
31 décembre 2003	**158**	**1 038**	**1 196**
Entrées de périmètre	-	4	4
Acquisitions	-	94	94
Cessions et sorties d'actif	(4)	(130)	(134)
Change et divers	(12)	(103)	(115)
31 décembre 2004	**142**	**903**	**1 045**

• Terrains et constructions

Publicis dispose en pleine propriété d'un patrimoine immobilier, qui figure au bilan pour une valeur nette de 45 millions d'euros.

Le principal actif est l'immeuble du siège social situé au 133 avenue des Champs-Elysées, à Paris. Cet immeuble de 7 étages comprend environ 12 000 m² de bureaux, occupés par les sociétés du groupe et 1 500 m² de surfaces commerciales, occupées par Publicisdrugstore ainsi que deux salles de cinéma ouvertes au public. Après le vaste programme de rénovation du Drugstore et du cinéma entrepris fin 2001, Publicisdrugstore a réouvert ses portes le 4 février 2004.

Publicis Groupe S.A. est par ailleurs propriétaire de quatre étages de l'immeuble occupé par Leo Burnett au 15 rue du Dôme à Boulogne. Publicis est également titulaire d'un contrat de location-financement, à échéance 2007, pour les deux autres étages de l'immeuble. Suite à l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le groupe détient également un immeuble de 6 étages, situé au 30 rue Vital Bouhot, à Neuilly sur Seine, représentant environ 5 660 m² de bureaux, essentiellement occupés par des sociétés du groupe.

Les agences du groupe sont propriétaires de locaux à Bruxelles, Amsterdam, Lisbonne, Lima et Séoul d'une surface totale d'environ 14 000 m² dans des quartiers situés en centre ville.

• Autres immobilisations corporelles

Le groupe dispose d'importants équipements informatiques dédiés à la création et à la production publicitaire, à la gestion de l'achat d'espace et aux travaux administratifs. Par ailleurs, les immobilisations corporelles brutes comprennent à hauteur de 80 millions d'euros (valeur nette : 20 millions d'euros) les panneaux et le mobilier urbain des sociétés d'affichage, principalement J-C Decaux Nederlands (ex-Publex) aux Pays-Bas et Métrobus, régisseur publicitaire de transports en commun.

• Immobilisation de biens en location-financement

Le montant net total retraité de ces biens inscrit au bilan consolidé s'élève à 98 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les deux principaux actifs immobilisés à ce titre sont les deux étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne Billancourt (France) et l'immeuble Leo Burnett à Chicago. Le contrat de location-financement de ce dernier représente une valeur d'immobilisation de 91 millions d'euros amorti sur 40 ans ayant fait l'objet d'une valorisation d'expert indépendant. Cet immeuble se situe au 35 West Wacker Drive à Chicago (Etats-Unis).

142-143

• Variation des amortissements des immobilisations corporelles

en millions d'euros	Amortissements		
	Terrains et constructions	Autres	Total
31 décembre 2002	**21**	**710**	**731**
Entrées de périmètre	-	2	2
Augmentations	7	101	108
Diminutions	(1)	(73)	(74)
Change et divers	(15)	(19)	(34)
31 décembre 2003	**12**	**721**	**733**
Entrées de périmètre	-	2	2
Augmentations	3	104	107
Diminutions	(1)	(129)	(130)
Change et divers	(8)	(98)	(106)
31 décembre 2004	**6**	**600**	**606**

13_IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES, NETTES

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Titres de participation non consolidés	28	29	32
Créances rattachées à des participations	27	21	31
Credit Linked Notes	-	392	-
Autres immobilisations financières brutes	70	58	52
Valeur brute	**125**	**500**	**115**
Provisions sur immobilisations financières	(19)	(19)	(17)
Valeur nette	**106**	**481**	**98**

• Credit Linked Notes

En juillet 2003, Publicis a souscrit pour un montant de 380 millions d'euros des "Credit Linked Notes" (CLN) adossées au risque de crédit Publicis. La société émettrice des CLN est une entité contrôlée par Publicis selon les critères du 99-02 mais n'a pas été consolidée au 31 décembre 2003 du fait de l'absence de lien en capital au 31 décembre 2003.

A compter du 1er janvier 2004, conformément aux dispositions de la loi sur la sécurité financière sur l'obligation de consolider les entités *ad hoc* contrôlées au sens du règlement 99-02, la société émettrice des CLN est consolidée dans les comptes de Publicis.

Les conséquences en sont les suivantes :

- dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, une provision sur les bons du Trésor Public inscrits au bilan de la société émettrice des CLN a été constituée à hauteur de 5 millions d'euros par le débit des capitaux propres consolidés, soit un impact de (3) millions d'euros après impôt sur les capitaux propres ;
- la rémunération des CLN est limitée à l'intérêt perçu sur les Bons de Trésor Public italien. L'impact de l'ajustement qui en résulte sur les capitaux propres à l'ouverture est de (3) millions d'euros après impôt ;
- l'Asset Swap et le Credit Default Swap (CDS) ne sont pas enregistrés au bilan selon les normes françaises mais inscrits en engagement hors bilan.

En septembre 2004, dans le cadre du programme de simplification du bilan, la totalité des Credit Linked Notes a été cédée. L'impact global de cette opération et de celle du rachat de la partie obligataire de l'OBSA figure en résultat exceptionnel pour 26 millions d'euros (avant effet impôt).

• Détail des titres de participation non consolidés au 31 décembre 2004

en millions d'euros	% détention	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
Interpublic Group (IPG)	1,3	15	15	52
Autres	-	13	13	-
Total		**28**	**28**	

Informations résumées sur IPG (chiffres consolidés) :

en millions de dollars	2003
Revenu	5 863
Résultat net	(452)
Capitaux propres au 31 décembre	2 606

14_STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Valeur brute	**439**	**418**	**298**
Provisions pour dépréciation des stocks	(2)	(2)	(3)
Valeur nette	**437**	**416**	**295**

15_CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Créances clients	3 323	3 315	3 716
Effets à recevoir	11	11	15
Valeur brute	**3 334**	**3 326**	**3 731**
Provisions pour dépréciation	(52)	(63)	(68)
Valeur nette	**3 282**	**3 263**	**3 663**

Ces créances sont toutes à échéance à moins d'un an. Il est à noter que lorsque Publicis agit en tant que mandataire dans des opérations d'achat d'espace en France (opérations pour lesquelles le compte de résultat n'est pas mouvementé), les créances correspondantes sont inscrites dans le poste "Autres créances et comptes de régularisation".

144-145

16_AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
État, impôts et taxes	155	224	107
Créances sur opérations de mandat (achat d'espaces)	86	129	79
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	31	44	45
Autres débiteurs	112	207	200
Comptes de régularisation actif	81	94	95
Valeur brute	**465**	**698**	**526**
Provisions pour dépréciation	(3)	(8)	(4)
Valeur nette (hors impôts différés actifs)	**462**	**690**	**522**
Impôts différés actifs - Net	371	396	429
Valeur nette (y compris impôts différés actifs)	**833**	**1 086**	**951**

Ces créances sont toutes à échéance à moins d'un an, excepté pour les impôts différés actifs.

Les impôts différés actifs au 31 décembre 2004 sont constitués pour 68 millions d'euros d'impôts différés relatifs aux provisions pour restructurations et engagements immobiliers constitués au titre de l'acquisition Bcom3.

17_PRIME DE REMBOURSEMENT OCEANE

Le montant brut de la prime de remboursement de l'OCEANE s'élève au 31 décembre 2004 à 239 millions d'euros. La prime de remboursement est amortie selon la méthode actuarielle sur la durée de l'emprunt, soit 16 ans. Au 31 décembre 2004, l'amortissement cumulé de la prime est de 37 millions d'euros.

18_VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2004, dont la valeur nette est de 67 millions d'euros, est constitué essentiellement de SICAV, fonds communs de placement, certificats de dépôt et obligations. Il inclut également les actions Publicis acquises dans le cadre du contrat de liquidité dont le montant net au 31 décembre 2004 s'élève à 9 millions d'euros. La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est égale à sa valeur comptable.

19_CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE

Nombre d'actions	en millions d'euros	Capital	Réserves consolidées	Total capitaux propres
196 081 129	**31 décembre 2002 avant neutralisation des actions propres**	**78**	**1 739**	**1 817**
(12 790 600)	Neutralisation des actions propres existantes au 31 décembre 2002[1]	-	(316)	(316)
183 290 529	**31 décembre 2002 après neutralisation des actions propres**	**78**	**1 423**	**1 501**
	Dividendes versés par Publicis Groupe S.A.	-	(44)	(44)
	Variation des écarts de conversion	-	(366)	(366)
81 928	Augmentation de capital de Publicis Groupe S.A.	-	-	-
(784 804)	Écart négatif sur fusions Publicis / Somarel / MLMS / MLMS2	-	(13)	(13)
	Résultat consolidé de l'exercice, part du groupe	-	150	150
	Reclassement des ORANEs en autres fonds propres[2]	-	(495)	(495)
195 378 253	**31 décembre 2003 avant neutralisation des actions propres**	**78**	**971**	**1 049**
(13 012 389)	Neutralisation des actions propres existantes au 31 décembre 2003[1]	-	(323)	(323)
182 365 864	**31 décembre 2003 après neutralisation des actions propres**	**78**	**648**	**726**
	Dividendes versés par Publicis Groupe S.A.	-	(47)	(47)
	Variation des écarts de conversion		(106)	(106)
92 808	Augmentation de capital de Publicis Groupe S.A.	-	-	-
	Reprise provisions Saatchi & Saatchi		2	2
	Incidence de la loi de sécurité financière sur la consolidation de l'entité émettrice de la CLN		(6)	(6)
	Application de la recommandation R-03-01 du CNC sur les retraites		(16)	(16)
	Reclassement des BSA suite au rachat de la partie obligataire de l'OBSA[3]		118	118
	Résultat consolidé de l'exercice, part du groupe	-	210	210
195 471 061	**31 décembre 2004 avant neutralisation des actions propres**	**78**	**1 126**	**1 204**
(13 015 843)	Neutralisation des actions propres existantes au 31 décembre 2004[1]	-	(323)	(323)
182 455 218	**31 décembre 2004 après neutralisation des actions propres**	**78**	**803**	**881**

(1) les actions propres, acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions, détenues en portefeuille à la clôture sont portées en déduction des capitaux propres (voir note 1.2 - Principes et méthodes comptables - actions propres). Les variations de l'exercice sont détaillées ci-après.

(2) suite aux précisions de l'AMF en date du 30 juin 2003 sur "l'appréciation des critères de classement dans les comptes consolidés des instruments financiers hybrides", les ORANEs ont été reclassées en "Autres fonds propres".

(3) en conséquence du rachat de la partie dette de l'OBSA en septembre 2004, les 28 125 000 bons de souscription d'actions (BSA), au prix d'exercice de 30,50 euros, ont été reclassés, pour leur montant net d'impôt, en capitaux propres, soit 118 M€, (voir tableau ci-après).

• Évolution du portefeuille d'actions auto-détenues dans le cadre des programmes de rachat d'actions

Le portefeuille d'actions auto-détenues a évolué comme suit au cours de l'exercice 2004 :

en millions d'euros	Nombre d'actions	Montant imputé sur les capitaux propres
Actions propres détenues au 31 décembre 2003	**13 012 389**	**323**
Rachats 2004 au cours moyen de 25,58 €	20 000	1
Levées d'options	(16 546)	(1)
Actions propres détenues au 31 décembre 2004	**13 015 843**	**323**

• Impact du reclassement des bons de souscription d'actions en capitaux propres

Le montant net reclassé de 118 millions d'euros se décompose comme suit (en millions d'euros) :

Juste valeur à la date d'acquisition	197
Amortissement sur 20 ans cumulé au 17 septembre 2004	(17)
Impôt différé actif	(62)
Montant net reclassé	**118**

146-147

• Impact de l'intégration Saatchi & Saatchi

Cette acquisition réalisée en 2000 a été traitée selon la méthode dérogatoire prévue à l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable qui permet de substituer au coût d'acquisition des titres de l'entreprise acquise la valeur des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de celle-ci, retraités aux normes comptables du groupe. En conséquence, aucun écart d'acquisition n'est constaté au bilan à ce titre et l'impact global de ce traitement sur les capitaux propres consolidés est une réduction de 431 millions d'euros.

Si la méthode dérogatoire n'avait pas été appliquée, il en aurait résulté un écart de première consolidation de 2 313 millions d'euros et une charge d'amortissement annuelle (calculée sur 40 ans) de 58 millions d'euros, soit un montant d'amortissement calculé de 246 millions d'euros à fin 2004. Il convient de signaler que des évaluations par des experts indépendants sont effectuées chaque année dans le cadre du 20-F et auraient conduit à une charge de dépréciation complémentaire cumulée au 31 décembre 2003 de 807 millions d'euros. Pour 2004, l'évaluation est en cours et sera finalisée dans le cadre des travaux de préparation du document 20-F qui doit être déposé au plus tard le 30 juin 2005.

• Imputations d'écarts d'acquisition sur les capitaux propres

Au cours des dix dernières années, la seule imputation significative effectuée sur les capitaux propres concerne l'acquisition du Groupe FCA au titre de laquelle un écart d'acquisition de 54 millions d'euros avait été dégagé. Cet écart, qui portait sur l'ensemble des filiales du réseau FCA, aurait été amorti sur des durées allant de 10 à 40 ans.

20_INTÉRÊTS MINORITAIRES

en millions d'euros	Réserves consolidées
31 décembre 2002	**100**
Effet des acquisitions	(38)
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(20)
Résultat consolidé de l'exercice, part des minoritaires	24
Effet de la variation des taux de change et autres	(11)
31 décembre 2003	**55**
Effet des acquisitions	(11)
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(23)
Résultat consolidé de l'exercice, part des minoritaires	26
Effet de la variation des taux de change et autres	(1)
31 décembre 2004	**46**

21_ORANE

Publicis a, en rémunération de l'acquisition de Bcom3, procédé à une émission de 1 562 500 ORANEs d'une valeur de 858 millions d'euros. Cette émission a été comptabilisée dans les capitaux propres pour sa juste valeur à la date d'acquisition, soit 495 millions d'euros.

Depuis le 30 juin 2003, le groupe a, en conformité avec les précisions apportées par l'AMF en date du 30 juin 2003, procédé au reclassement de la totalité de l'emprunt du compte "Capitaux propres" à la rubrique "Autres fonds propres".

22_PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros	Restructuration	Engagements immobiliers	Sous total	Engagements de retraite assimilés	Impôts différés passifs	Litiges	Autres	Total
31 décembre 2002	**257**	**284**	**541**	**234**	**247**	**35**	**112**	**1 169**
Mise à jour des provisions Bcom3[1]	(38)	41	3			20		23
Dotations	5		5	43	26	7	36	117
Reprises	(111)	(50)	(161)	(23)	(22)	(5)	(30)	(241)
Change et divers	(11)	(43)	(54)	(7)	(15)	(3)	31	(48)
31 décembre 2003	**102**	**232**	**334**	**247**	**236**	**54**	**149**	**1 020**
Dotations	12	9	21	63	21	4	22	131
Reprises	(55)	(47)	(102)	(58)	(156)	(4)	(35)	(355)
Change et divers	(3)	(18)	(21)	(10)	83	(8)	(13)	31
31 décembre 2004	**56**	**176**	**232**	**242**	**184**	**46**	**123**	**827**

(1) les ajustements de provisions intervenus dans l'année qui suit celle de l'acquisition de Bcom3 n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat mais affectent l'écart d'acquisition d'origine

Les provisions comprennent en particulier les provisions pour engagements de retraite et assimilés ainsi que les provisions pour litiges. Elles représentent la meilleure estimation du groupe compte tenu des informations disponibles.

Les reprises de provisions correspondent essentiellement à des utilisations de l'exercice.

• Impôts différés passifs

Le poste comprend l'impôt sur la réévaluation pratiquée sur les actifs incorporels à l'occasion des acquisitions de Zenith (35 millions d'euros) et de Bcom3 (87 millions d'euros).

L'impôt différé passif sur la partie dette de l'OBSA a été intégralement repris pour sa valeur à la date de rachat de la partie dette en septembre 2004, soit 131 millions d'euros par le crédit du compte impôt différé au compte de résultat. L'impôt différé actif sur la partie optionnelle de l'OBSA (62 millions d'euros à la date de transfert), antérieurement porté en déduction de l'impôt différé passif sur la partie dette, a été neutralisé, les BSA ayant été reclassés pour leur montant net d'impôt en capitaux propres (cf note 19 – Capitaux propres).

• Provisions pour restructuration et engagements immobiliers

La majeure partie des provisions pour restructuration et engagements immobiliers est relative à l'acquisition de Bcom3.

Provisions pour restructuration

Elles comprennent une estimation des coûts de fermeture ou de restructuration de certaines activités résultant de plans annoncés et non encore exécutés à fin 2004 (principalement indemnités de licenciement). Les plans, détaillés par projet et par nature, ont fait l'objet d'un processus préalable d'approbation par la direction générale. Ces plans sont suivis de manière centralisée de façon à consommer la provision en fonction des coûts effectivement encourus et à justifier le solde restant à la clôture en fonction des dépenses restant à effectuer. Les modifications apportées jusqu'à fin 2003 à l'évaluation des provisions constituées dans le cadre de l'acquisition de Bcom3 ont été effectuées avec un ajustement à due concurrence de l'écart d'acquisition.

Provisions sur engagements immobiliers

Elles se composent principalement d'une provision relative à l'acquisition de Bcom3 de 154 millions d'euros au 31 décembre 2004 et de provisions chez Saatchi & Saatchi. Ces provisions concernent essentiellement la ville de New York pour un montant total de 98 millions d'euros dont 48 millions d'euros pour le contrat de location du 375 Hudson Street à New York. Les évaluations ont été effectuées par des experts indépendants.

• Engagements de retraite et assimilés

Le groupe a des obligations dans un certain nombre de plans de retraite à prestations définies (indemnités de retraite et couverture médicale). Les régimes significatifs font l'objet d'une évaluation annuelle réalisée selon les normes américaines FAS87 et FAS106. Les valorisations de plans de retraite à prestations définies ont été évaluées par des experts indépendants pour les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne.

en millions d'euros	31 décembre 2004			31 décembre 2003		
	Total	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi
Valeur actualisée de l'obligation financée	287	287	-	268	268	-
Juste valeur des actifs au régime	(218)	(218)	-	(195)	(195)	-
Excédent de la valeur actualisée de l'obligation financée sur la juste valeur des actifs du régime	**69**	**69**	**-**	**73**	**73**	**-**
Valeur actualisée de l'obligation non financée	99	61	38	98	61	37
Valeur actualisée des obligations financées et non financées (nette de la juste valeur des actifs)	**168**	**130**	**38**	**171**	**134**	**37**
Profits (pertes) actuariels non comptabilisés(1)	(13)	(12)	(1)	(22)	(18)	(4)
Passif au bilan correspondant à des plans de retraite à prestations définies	**155**	**118**	**37**	**149**	**116**	**33**
Passif au bilan correspondant à des plans de retraite à contributions définies	87	87	-	98	98	-
Total passif au bilan	**242**	**205**	**37**	**247**	**214**	**33**

(1) la méthodologie retenue pour la comptabilisation des profits et pertes actuariels est présenté à la note 1.2. Au 1er janvier 2004, en application de la recommandation R 03-01 du CNC, les pertes/profits actuariels ont été comptabilisés en capitaux propres (voir note 1).

Les montants enregistrés dans le compte de résultat sont les suivants :

en millions d'euros	31 décembre 2004		31 décembre 2003	
	Régimes de retraite à prestations définies	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Couverture médicale postérieure à l'emploi
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15	1	16	1
Coût financier lié à l'actualisation des provisions pour engagements de retraite et assimilés	20	2	19	2
Rendement attendu des actifs du régime	(17)	-	(14)	-
Pertes (profits) actuariels net comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	1	-
Coût des services passés	-	-	-	-
Pertes (profits) sur réductions et liquidations	-	-	-	-
Total "Frais de personnel"	**18**	**3**	**22**	**3**
Rendement réel sur actifs du régime	(18)	-	(26)	-

Les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées) sont les suivantes :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Taux d'actualisation au 31 décembre	5,75 %	6 %
Rendement attendu des actifs du régime au 31 décembre	8 %	8 %
Augmentations futures des salaires	3,75 %	3,75 %
Augmentations futures des retraites	2,5 %	2,25 %
Augmentation annuelle des coûts des dépenses de santé	8,75 % initialement 5 % ultérieurement	11,75 % initialement 5 % ultérieurement

La variation de la valeur actualisée des obligations financées et non financées (nette de la juste valeur des actifs) au cours de l'année 2004 est la suivante :

en millions d'euros	Régimes de retraite à prestations définies	Couverture médicale postérieure à l'emploi
Valeur actualisée des obligations financées et non financées (nette de la juste valeur des actifs) à l'ouverture	**134**	**37**
Charges comptabilisées en compte de résultat	18	3
Pertes/profits actuariels	12	1
Cotisations versées	(28)	(2)
Variations de change	(6)	(1)
Valeur actualisée des obligations financées et non financées (nette de la juste valeur des actifs) à la clôture	**130**	**38**

Le montant total des retraites et autres avantages à long terme des membres du Directoire inclus dans ce poste s'élève à 17,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2004, le montant des obligations couvertes par des assurances s'élève à 21 millions d'euros.

L'allocation des actifs de couverture des régimes de retraite à prestations définies est la suivante (exprimée en moyenne pondérée) :

Actions	64,5 %
Obligations	31,0 %
Immobilier	2,5 %
Autres	2,0 %
Total	**100 %**

23_EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En septembre 2004, Publicis a réalisé deux opérations majeures dans le cadre de son plan de simplification du bilan :

- rachat de la partie obligataire de l'OBSA, emprunt d'une durée de 20 ans émis en septembre 2002 ;
- cession des Credit Linked Notes, souscrites en 2003 dans le cadre de l'opération de monétisation de la partie obligataire de l'OBSA.

Ces opérations se sont traduites par un paiement net de 70 millions d'euros et ont permis de dégager une plus-value consolidée de 26 millions d'euros, assortie de reprises d'impôts différés pour un montant net de 130 millions d'euros.

Nombre de titres	en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
	Emprunts obligataires (hors intérêts courus) émis par Publicis Groupe S.A. :			
750	Emprunt obligataire 2 % échangeable en titres IPG - janvier 2007(1)	7	200	200
17 624 521	OCEANE 2,75 % - janvier 2018	690	690	690
-	OCEANE - janvier 2018 - prime de remboursement	239	239	239
23 172 413	OCEANE 0,75 % - juillet 2008	672	672	-
-	OBSA - 2,75 % - septembre 2022 - partie dette(2)	-	463	449
-	OBSA - bons de souscription au prix d'exercice de 30,5 euros(2)	-	187	197
	Autres emprunts et dettes :			
	Intérêts courus	12	16	13
	Autres emprunts et lignes de crédit court terme	29	124	303
	Soldes créditeurs de banques	172	451	490
	Dettes liées à l'immobilisation des contrats de location-financement	139	146	181
Total		**1 960**	**3 188**	**2 762**

(1) la majorité des porteurs de l'emprunt obligataire échangeable Interpublic Group (IPG) ont excercé leur droit au remboursement anticipé de l'emprunt en numéraire le 1er mars 2004 pour un montant de 193 M€ sur un total de 200 M€.

(2) consécutivement à l'opération du rachat de la partie dette de l'OBSA, décrite ci-dessus, les bons de souscription d'actions émis dans le cadre de l'OBSA ont été reclassés en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2004.

Les emprunts obligataires émis par Publicis Groupe S.A., tous à taux fixe et en euros, ne font l'objet d'aucune couverture de taux d'intérêt.

L'endettement net, après déduction des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des Credit Linked Notes, ressort à :

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Emprunts et dettes financières bruts	1 960	3 188	2 762
Credit Linked Notes, intérêts inclus (incluses dans les immobilisations financières nettes)(1)	-	(392)	-
Prime de remboursement OCEANEs	(202)	(215)	(227)
Valeurs mobilières de placement	(67)	(196)	(342)
Disponibilités	(1 128)	(1 219)	(863)
Endettement financier net	**563**	**1 166**	**1 330**

(1) les Credit Linked Notes, souscrites en 2003, ont été intégralement cédées en septembre 2004.

• Analyse par échéance de remboursement

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Partie remboursable à moins d'un an	220	735	751
Partie remboursable entre un et cinq ans	672	751	93
Partie remboursable à plus de cinq ans	1 068	1 702	1 918
Total	**1 960**	**3 188**	**2 762**

• Analyse par devise

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Euros	1 715	2 638	1 883
Dollars américains	135	387	699
Autres devises	110	163	180
Total	**1 960**	**3 188**	**2 762**

• Analyse par catégorie de taux

La dette financière est constituée d'emprunts à taux fixe (près de 90 % de la dette au 31 décembre 2004) dont le taux moyen pour l'année 2004 est de 3,4 % (ce taux tient compte du complément d'intérêts lié à l'actualisation de la partie dette de l'OBSA). La partie de la dette à taux variable (environ 10 % de la dette au 31 décembre 2004) fait ressortir un taux moyen pour l'année 2004 de 3 %.

24_FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

La rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés" comprend toutes les dettes d'exploitation (y compris les effets à payer et factures à recevoir) liées à l'acquisition de biens et services, à l'exception de celles relatives aux opérations d'achat d'espace en France, effectuées dans le cadre de la Loi Sapin (classées en "Autres dettes et comptes de régularisation"). Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

25_AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Dettes d'impôt sur les sociétés	206	276	139
Créances sur opérations de mandat (achat d'espaces)	306	188	117
Dettes liées à des acquisitions de titres de participation	94	112	101
Avances et acomptes reçus	267	236	202
Autres créditeurs[1]	793	870	915
Comptes de régularisation passif	152	125	140
Total	**1 818**	**1 807**	**1 614**

(1) sont inclus dans ce poste les dettes relatives au personnel et organismes sociaux, les dettes fiscales envers l'État (autres que l'impôt société), les dettes sur immobilisations et les comptes courants vis-à-vis de sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

La plupart des dettes existant au 31 décembre 2004 sont exigibles à moins d'un an.

26_ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les montants d'engagements indiqués dans cette note sont des montants bruts, non actualisés.

en millions d'euros Obligations contractuelles	Total	Échéance À moins d'un an	 De un à cinq ans	 À plus de cinq ans
Engagements donnés				
Contrats de location simple	1 375	237	816	322
Engagements et options de rachat d'intérêts minoritaires	79	37	40	2
Engagements de cessions de titres de participation détenus	8	8	-	-
Cautions et garanties	272	209	35	28
Total	**1 734**	**491**	**891**	**352**

• Engagements et options de rachat d'intérêts minoritaires

Ces engagements sont estimés à la clôture d'après les clauses contractuelles et les dernières données disponibles. Les engagements d'acquisition de minoritaires sont recensés de manière centralisée et font l'objet d'une évaluation en fonction des clauses contractuelles et des projections des données concernées sur la période.

• Cautions et garanties

Elles comprennent principalement :

- une garantie donnée en faveur d'une banque pour un montant de 88 millions d'euros, en tant qu'actionnaire à hauteur de 45 % de la société iSe (International Sports & Entertainment AG), qui s'est engagée à payer, en janvier 2005, 176 millions d'euros pour l'acquisition de la licence auprès de la FIFA ;
- une garantie donnée en faveur de diverses banques pour un montant de 113 millions d'euros, relative à des opérations d'achats d'espace futures pour le compte de clients du groupe ;
- une garantie de paiement des taxes immobilières et des charges relatives à l'immeuble de Leo Burnett à Chicago, pour un montant total de 71 millions d'euros étalés jusqu'en 2012.

L'échéancier des dettes financières et des contrats de location financement figure dans la Note 23 de la présente annexe.

en millions d'euros Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période À moins d'un an	 De un à cinq ans	 À plus de cinq ans
Engagements reçus				
Lignes de crédit non utilisées[1]	1 476	1 476	-	-
Engagements donnés				
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
Total	**1 476**	**1 476**	**-**	

(1) voir note 1.2 - Risque de liquidité.

• Obligations liées aux emprunts et aux ORANE

Emprunt obligataire échangeable en actions Interpublic Group (IPG) – 2 % janvier 2007

Les conditions de cet emprunt prévoient la possibilité pour les porteurs depuis le 30 juin 2003 de demander l'échange de leurs obligations en un nombre de titres Interpublic Group représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD), à raison de 244,3 actions IPG pour une obligation.

Toutefois suite à l'exercice du "put" au mois de février 2004, il ne reste plus que 750 obligations échangeables en circulation au 31 décembre 2004 ; ainsi Publicis pourrait être amené, en cas de demande d'échange, à livrer un nombre maximum de 183 223 actions Interpublic Group en remboursement de l'emprunt.

OCEANE 2018 – 2,75 % actuariel janvier 2018

Dans le cadre de l'OCEANE, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 39,15 euros à l'émission), à tout moment à compter du 18 janvier 2002 jusqu'au 7e jour ouvré précédent la date de maturité (janvier 2018). Publicis a donc un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 17 624 521 actions qui peuvent être au choix de Publicis, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

De plus, les porteurs ont la possibilité de demander le remboursement anticipé en numéraire de tout ou partie des obligations dont ils sont propriétaires le 18 janvier 2006, 18 janvier 2010 et 18 janvier 2014. Le prix de remboursement anticipé est calculé de telle sorte que le rendement brut actuariel annuel de l'obligation à la date de remboursement soit égal à 2,75 %.

OCEANE 2008 – 0,75 % actuariel juillet 2008

Dans le cadre de l'OCEANE, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 29 euros à l'émission), à tout moment à compter du 26 août 2003 jusqu'au 7e jour ouvré précédant la date de maturité (juillet 2008). Publicis a donc un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 23 172 413 actions qui peuvent être au choix de Publicis, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

ORANE - Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes – septembre 2022

Chaque ORANE donne droit à recevoir 18 actions Publicis nouvelles ou existantes, à raison d'une par an du 1er septembre 2005 et jusqu'au vingtième anniversaire de l'emprunt (2022). Publicis a donc un engagement de livrer 1 562 500 actions chaque année, de l'année 2005 à 2022, soit 28 125 000 actions au total, qui peuvent être au choix de Publicis, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

• Bons de souscription d'actions (BSA)

L'exercice des bons de souscription - pouvant intervenir à tout moment entre le 24 septembre 2013 et le 24 septembre 2022 - entraînera une augmentation du capital de Publicis. Au maximum, Publicis s'engage à créer (dans l'hypothèse où la totalité des BSA seraient exercés) 28 125 000 actions de nominal de 0,40 euros et 30,1 euros de prime.

Au 31 décembre 2004, il convient de préciser qu'il n'existe aucun engagement significatif de type nantissement, garantie ou sûreté réelle, ni aucun autre engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

27_INFORMATIONS SECTORIELLES

• Informations par zone géographique

en millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
2004				
Revenu	1 579	1 633	613	**3 825**
Résultat d'exploitation avant amortissements	301	318	88	**707**
Résultat d'exploitation avant amortissement des incorporels liés aux acquisitions	224	297	69	**590**
Résultat d'exploitation	212	161	65	**438**
Résultat net part du groupe*	235	126	37	**398**
Écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles nettes	1 153	1 934	562	**3 649**
2003				
Revenu	1 543	1 737	583	**3 863**
Résultat d'exploitation avant amortissements	243	361	73	**677**
Résultat d'exploitation avant amortissement des incorporels liés aux acquisitions	188	305	60	**553**
Résultat d'exploitation	180	285	57	**522**
Résultat net part du groupe*	44	189	30	**263**
Écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles nettes	1 358	1 954	663	**3 975**
2002				
Revenu	1 243	1 295	388	**2 926**
Résultat d'exploitation avant amortissements	225	261	47	**533**
Résultat d'exploitation avant amortissement des incorporels liés aux acquisitions	183	213	33	**429**
Résultat d'exploitation	180	192	33	**405**
Résultat net part du groupe*	74	132	10	**216**
Écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles nettes	1 073	2 904	528	**4 505**

* avant amortissement des écarts d'acquisition.

• Informations par secteur d'activité

La présentation de deux secteurs distincts faite dans le passé n'est plus pertinente compte tenu de la taille relative atteinte par le groupe dans les activités de communication depuis l'acquisition de Bcom3.

De ce fait, le groupe opère à présent dans un seul segment d'activité.

L'organisation opérationnelle du groupe ne coïncide pas avec un regroupement cohérent des sociétés, par métier ou activité homogène. Cette organisation qui se développe depuis plusieurs années est conçue pour assurer aux clients du groupe une prestation de communication globale et holistique imbriquant toutes les disciplines.

Une présentation segmentée par métier ou activité homogène ne correspond pas à l'organisation actuelle du groupe.

28_PLANS D'OPTIONS PUBLICIS GROUPE S.A.

• PLANS D'OPTIONS PUBLICIS À L'ORIGINE

Au 31 décembre 2004, l'état des options, tant de souscription que d'achat d'actions existantes, restant à lever est le suivant :

Actions de 0,40 euro nominal	Type d'option	Date d'attribution	Nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2003	Options attribuées en 2004	Levées d'options en 2004	Options prescrites en 2004	Restant à lever au 31 décembre 2004	Prix d'option (euros)	Date limite de levée
Quatrième tranche	Souscription	22/03/1994	28 760			28 760	0	6,37	2004
Cinquième tranche	Souscription	30/03/1995	45 290		11 070		34 220	6,63	2005
Sixième tranche	Souscription	26/04/1996	51 670		24 250		27 420	4,91	2006
Septième tranche	Souscription	20/03/1997	39 360		14 560		24 800	5,63	2007
Huitième tranche	Souscription	11/03/1998	58 500				58 500	8,66	2008
Neuvième tranche	Souscription	4/11/1998	301 500		5 000		296 500	10,24	2008
Dixième tranche	Acquisition	7/09/2000	100 000				100 000	43,55	2010
Onzième tranche	Acquisition	23/04/2001	380 000				380 000	33,18	2011
Douzième tranche	Acquisition	26/11/2001	2 943 135			2 943 135	-	29,79	-
Treizième tranche	Acquisition	18/01/2002	104 600				104 600	29,79	2012
Quatorzième tranche	Acquisition	10/06/2002	5 000				5 000	32,43	2012
Quinzième tranche	Acquisition	8/07/2002	220 000				220 000	29,79	2012
Seizième tranche	Acquisition	28/08/2003	517 067				517 067	24,82	2013
Dix-septième tranche	Acquisition	28/08/2003	9 498 000			1 484 000	8 014 000	24,82	2013(1)
Dix-huitième tranche	Acquisition	28/09/2004		11 000			11 000	24,82	2014
Dix-neuvième tranche	Acquisition	28/09/2004		1 959 086			1 959 086	24,82	2014(1)
Total des tranches			**14 292 882**	**1 970 086**	**54 880**	**4 455 895**	**11 752 193**		

(1) options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à 3 ans.

156-157

• PLANS D'OPTIONS SAATCHI & SAATCHI À L'ORIGINE

Les plans d'options Saatchi & Saatchi existants donnent lieu, lors de leur exercice, à conversion en actions Publicis selon le ratio retenu pour l'échange d'actions au moment de l'acquisition de Saatchi et Saatchi par Publicis (18,252 actions Publicis Groupe S.A. pour 100 actions Saatchi & Saatchi).

Le nombre d'options restant à lever se décompose de la manière suivante :

Restant à lever au 31 décembre 2003	Levées au cours de l'année 2004	Tombées en non-valeur en 2004	Restant à lever au 31 décembre 2004
43 545	37 928	5 617	0

• PLANS D'OPTIONS NELSON À L'ORIGINE

Lors de l'acquisition de Nelson, ces plans ont été transformés en plans d'achat d'actions Publicis.

Le nombre d'options restant à lever s'analyse de la manière suivante :

Restant à lever au 31 décembre 2003	Levées au cours de l'année 2004	Tombées en non-valeur en 2004	Restant à lever au 31 décembre 2004
137 034	16 546	12 620	107 868[1]

(1) la date limite de levée de ces options se situe en 2008 et 2009.

29_ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de son programme de simplification du bilan, Publicis a annoncé le 5 janvier 2005 son intention de proposer le remboursement anticipé de ses OCEANEs 2018. L'offre de Publicis, qui portait sur la totalité des obligations, s'est concrétisée par le remboursement effectif, pour un prix de 462 millions d'euros, de 62 % des obligations existantes.

L'opération a été financée par le lancement, début janvier 2005, d'un emprunt obligataire classique à taux fixe de 4,125 %. Cet emprunt, d'un montant total de 750 millions d'euros a été intégralement souscrit le 28 janvier 2005 ; d'une durée de 7 ans, il sera remboursé *in fine* le 31 janvier 2012.

Enfin, le groupe a procédé au swap de cette émission obligataire euros à taux fixe en dollars US à taux variable afin de constituer un endettement en dollar pour couvrir ses actifs nets en dollars et ainsi réduire significativement la sensibilité des fonds propres du groupe aux variations futures de taux de change entre l'euro et le dollar US.

30_RAPPROCHEMENT AVEC LES US GAAP

Le tableau de rapprochement entre le résultat et les capitaux propres déterminés selon les normes françaises et selon les normes américaines sera présenté dans le document "20-F" qui sera déposé aux Etats-Unis au plus tard le 30 juin 2005.

Les impacts sur les comptes au 31 décembre 2004 des divergences de méthode recensées sont les suivants :

• Détermination du prix d'acquisition de Bcom3

En normes françaises dans les comptes consolidés, la juste valeur des actions Publicis et des ORANEs remis aux actionnaires de Bcom3 est déterminée en retenant le cours de bourse à la date d'acquisition, soit 17,60 euros au 24 septembre 2002. Selon les normes américaines, le cours d'annonce du rachat doit être retenu, soit 36,40 euros.

• Acquisition Saatchi & Saatchi

- traitement de l'acquisition Saatchi & Saatchi : selon la méthode dérogatoire (article 215 du règlement CRC 99-02) en normes françaises et selon la méthode de l'acquisition ("purchase accounting") en normes américaines ;
- options de souscription d'actions Saatchi & Saatchi restant à lever : les options non exercées sont prises en compte en normes françaises au moment de leur levée alors qu'en normes américaines, elles sont incluses dans le prix d'acquisition initial.

• Autres acquisitions

- coûts de restructuration : en normes françaises, les écarts d'acquisition incluent les coûts de restructuration encourus en exécution de programmes de réorganisation décidés au moment de l'acquisition et chiffrés dans la période courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant la clôture de l'exercice d'acquisition. En normes américaines, ces coûts sont passés en charges de l'exercice lorsqu'ils n'ont pas pu être décidés et chiffrés avant la date anniversaire de la date d'acquisition ;

- l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition, rémunérée par émission d'actions nouvelles, du Groupe FCA en 1993 a été imputé sur les capitaux propres.
  En normes américaines, cette dérogation au principe d'inscription à l'actif des écarts d'acquisition n'étant pas admise, l'écart a été remis à l'actif du bilan ;
- certains paiements faits à d'anciens actionnaires salariés consécutivement à l'acquisition sont considérés comme un complément de prix d'acquisition en normes françaises. En normes américaines, dans la mesure où ces paiements sont subordonnés à la continuation de contrats de travail, les montants sont comptabilisés en charges sur la période à laquelle ils se rattachent.

• Incidence des normes américaines en matière d'évaluation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels :

En normes américaines, les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie dégagés à l'occasion d'une acquisition ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2002 et font l'objet de tests de dépréciation. A ce titre, une analyse est en cours et pourrait conduire à constater une dépréciation exceptionnelle sur ces actifs.

• Options de souscription d'actions

En normes françaises, il est constaté lors des levées, une augmentation de capital et prime d'un montant égal au prix d'exercice de l'option (options de souscription) ou une livraison d'actions propres (options d'acquisition d'actions). En normes américaines, la différence entre la valeur de marché (cours de bourse) et le prix d'exercice à la date d'attribution est enregistrée au bilan et amortie au compte de résultat sur la période durant laquelle ces options ne peuvent être exercées.

• Valeurs mobilières

En normes françaises, seules les pertes latentes correspondant à la différence entre valeur au bilan et valeur de marché sont reconnues ; les provisions éventuelles peuvent être reprises en cas de modification ultérieure favorable des valeurs de marché. En normes américaines, pour ce qui est de la catégorie dont les valeurs mobilières détenues par le groupe relèvent (valeurs librement cessibles), celles-ci sont enregistrées à la valeur de marché à l'actif du bilan et les pertes et gains latents sont portés sous la rubrique spécifique des capitaux propres.

• Comptabilisation des Credit Linked Notes (CLN)

En normes américaines, la société émettrice des CLN est une "Variable Interest Entity" (VIE) à consolider par Publicis selon la règle comptable américaine FIN 46. Les titres d'emprunt détenus par l'entité émettrice des CLN sont classés en titres disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, avec variation de la juste valeur en capitaux propres. L'Asset Swap et le Credit Default Swap sont des dérivés évalués à la juste valeur, avec variation de la juste valeur enregistrée en résultat.

• Classement des ORANEs

Dans les comptes français, les ORANEs sont classés en autres fonds propres et constituent une dette en comptes américains.

• Provisions pour risques et charges

Certaines provisions pour double capacité incluses dans l'écart d'acquisition en normes françaises sont enregistrées en charges selon les normes américaines.

31_LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2004

La liste des principales sociétés consolidées est une liste abrégée, dans laquelle les sociétés ayant une activité de pure holding ou de faible importance (en général eu égard au critère du revenu) ne sont pas indiquées pour privilégier l'indication des sociétés opérationnelles les plus significatives.

A) SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Noms des sociétés	% contrôle	Pays	Ville
Publicis Conseil	99,61	France	Paris
Publicis Koufra	98,84	France	Strasbourg
Publicis Cachemire	70,17	France	Lyon
Publicis Atlantique	99,87	France	Bordeaux, Brest, Rennes, Nantes
Publicis Meetings[c]	95,00	France	Paris
Publicis Events[b]	100 ,00	France	Paris
Paname Communication	99,79	France	Paris
Guillaume Tell	95,01	France	Paris
Publicis Dialog	100,00	France	Paris
ECA 2	99,94	France	Neuilly sur Seine
Mediasystem	99,96	France	Paris
Publicis Consultants	100,00	France	Paris
Carré Noir	100,00	France	Paris
Saatchi & Saatchi France	100,00	France	Paris
Leo Burnett France	100,00	France	Paris
Mundocom	99,93	France	Paris
Medicus Paris	100,00	France	Paris
Starcom Worldwide[a]	100,00	France	Paris
ZenithOptimedia France	100,00	France	Paris
Médias & Régies Europe	100,00	France	Paris
Le Monde Publicité	49,00	France	Paris
Espaces Libération	49,00	France	Paris
Métrobus	100,00	France	Paris
Mediavision	66,63	France	Paris
Régie I	50,00	France	Paris
Drugstore Champs-Elysées	100,00	France	Paris
Publicis Johannesburg	100,00	Afrique du Sud	Johannesburg
Publicis Germany	100,00	Allemagne	Francfort, Berlin, Hambourg
BMZ	100,00	Allemagne	Düsseldorf
Publicis Kommunikationsagentur	100,00	Allemagne	Erlangen, Munich
Saatchi & Saatchi Germany	100,00	Allemagne	Francfort
Leo Burnett Germany[a]	100,00	Allemagne	Francfort
Starcom Frankfurt	100,00	Allemagne	Francfort
Zenith More Media	90,50	Allemagne	Düsseldorf, Francfort, Hambourg, Munich
Optimedia Germany	100,00	Allemagne	Düsseldorf, Francfort
Publicis Communication	100,00	Australie	Brisbane, Melbourne, Sydney
Optimedia Australia	100,00	Australie	Brisbane, Melbourne
Saatchi & Saatchi Communications[a]	100,00	Australie	Sydney
Leo Burnett	100,00	Australie	Sydney
Starcom Worldwide Australia	100,00	Australie	Sydney

Noms des sociétés	% contrôle	Pays	Ville
Publicis Austria	100,00	Autriche	Vienne
Saatchi & Saatchi Austria	100,00	Autriche	Vienne
Publicis Belgium	100,00	Belgique	Bruxelles
Saatchi & Saatchi Belgium	100,00	Belgique	Bruxelles
Leo Burnett Brussels	100,00	Belgique	Bruxelles
Publicis Salles Norton	100,00	Brésil	São Paulo, Brasilia, Porto Allegre, Rio de Janeiro
Finance Nazca Publicidade Brazil	100,00	Brésil	São Paulo
Leo Burnett Publicidade	100,00	Brésil	São Paulo
Publicis Canada	70,00	Canada	Montréal, Toronto
Saatchi & Saatchi Canada	100,00	Canada	Toronto
Leo Burnett Company	100,00	Canada	Toronto
Bensimon Byrne	100,00	Canada	Toronto
MediaVest Toronto	100,00	Canada	Toronto
Starcom Toronto	100,00	Canada	Toronto
ZenithOptimedia Canada	100,00	Canada	Montréal, Toronto
Saatchi & Saatchi Great Wall Advertising Co	51,00	Chine	Beijing
Leo Burnett China	100,00	Chine	Hong Kong
Leo Burnett Shanghai Advertising Co	70,00	Chine	Shanghai
Publicis Ad Link	66,00	Chine	Beijing, Hong Kong, Shanghai, Guangzhou
Publicis Welcomm	60,00	Corée	Séoul
Leo Burnett Korea	100,00	Corée	Séoul
Publicis Denmark	85,00	Danemark	Copenhague
Saatchi & Saatchi Denmark	75,00	Danemark	Copenhague
Publicis Espagne	100,00	Espagne	Madrid, Barcelone, Séville, Valence, Alicante
Publicis Casadevall y Pedreño	100,00	Espagne	Barcelone, Madrid
Saatchi & Saatchi Spain	100,00	Espagne	Madrid
Vitruvio-Leo Burnett	100,00	Espagne	Madrid
Grupo K / Arc	100,00	Espagne	Madrid
Starcom Worldwide Media Estrategia	74,00	Espagne	Madrid
Optimedia Spain	100,00	Espagne	Madrid
Zenith Media Spain	100,00	Espagne	Madrid
Publicis USA	100,00	Etats-Unis	New York, Dallas, Seattle, Indianapolis
Publicis & Hal Riney	100,00	Etats-Unis	San Francisco, Atlanta, New York
Publicis Dialog	100,00	Etats-Unis	Dallas, New York, Chicago, Salt Lake City, San Francisco, Boise
Winner & Associates	100,00	Etats-Unis	Los Angeles
Johnston & Associates	80,00	Etats-Unis	Washington
Bromley Communications	49,00	Etats-Unis	Miami, Dallas, Los Angeles, New York, San Antonio
Saatchi & Saatchi North America	100,00	Etats-Unis	New York
Saatchi & Saatchi Conill	100,00	Etats-Unis	New York, Los Angeles, Miami
Thompson Murray[(c)]	100,00	Etats-Unis	Fayetteville
Leo Burnett USA	100,00	Etats-Unis	Chicago
Chemistri	100,00	Etats-Unis	Troy

Noms des sociétés	% contrôle	Pays	Ville
Chemistri Martin Group	70,00	Etats-Unis	Troy
Arc Integrated Marketing	100,00	Etats-Unis	Greenwich
iLeo	100,00	Etats-Unis	Chicago
Semaphore Partners	100,00	Etats-Unis	Columbia
Frankel	100,00	Etats-Unis	Chicago
Fallon USA	100,00	Etats-Unis	Minneapolis
Williams Labadie	100,00	Etats-Unis	Chicago
Kaplan Thaler Group	100,00	Etats-Unis	New York
Manning Selvage & Lee	100,00	Etats-Unis	New York, Detroit, Los Angeles, San Antonio, Washington, Chicago, San Francisco, Atlanta, Boston
Masius USA	100,00	Etats-Unis	New York
Rowland	100,00	Etats-Unis	Rochester
CLT Meetings[c]	100,00	Etats-Unis	Miami
Burrell Communications		Etats-Unis	Chicago
Lápiz	100,00	Etats-Unis	Chicago
Vigilante	100,00	Etats-Unis	New York
Capps Digital	100,00	Etats-Unis	Chicago
Nelson Communications	100,00	Etats-Unis	New York, Princeton
New World Health	100,00	Etats-Unis	New York
Medicus Group International	100,00	Etats-Unis	Atlanta, Boston, Chicago, Detroit, Los Angeles, New York, San Antonio, San Francisco, Washington
Medicus Discovery East	100,00	Etats-Unis	Stamford
Saatchi & Saatchi Healthcare Com.[a]	100,00	Etats-Unis	New York
Publicis Selling Solutions	100,00	Etats-Unis	Lawrenceville
Arista Marketing Assoc.	100,00	Etats-Unis	New York
Science Oriented Solutions	100,00	Etats-Unis	New York
Starcom USA	100,00	Etats-Unis	Chicago, San Francisco, Los Angeles, Miami
Starlink Services	100,00	Etats-Unis	Chicago
Planworks	100,00	Etats-Unis	Chicago
MediaVest Worldwide	100,00	Etats-Unis	New York, Los Angeles, Chicago
SMG Directory Marketing	100,00	Etats-Unis	Troy
Relay St Louis	100,00	Etats-Unis	Saint Louis
Optimedia USA	100,00	Etats-Unis	New York
Zenith Media USA	100,00	Etats-Unis	New York
Publicis Finland	100,00	Finlande	Helsinki
Publicis Hellas	100,00	Grèce	Athènes
Leo Burnett Greece	100,00	Grèce	Athènes
Publicis Hungary	100,00	Hongrie	Budapest
Saatchi & Saatchi Hungary	100,00	Hongrie	Budapest
Publicis Ambience Advertising	94,00	Inde	Bombay
Leo Burnett Bombay	85,00	Inde	Bombay
Publicis Ariely	75,00	Israël	Tel Aviv
Publicis Italy	100,00	Italie	Milan, Rome

Noms des sociétés	% contrôle	Pays	Ville
Saatchi & Saatchi Italy	100,00	Italie	Rome, Milan
Leo Burnett Italy	100,00	Italie	Milan
Adverbox	100,00	Italie	Milan
Starcom Italy	100,00	Italie	Milan
ZenithOptimedia Italy	100,00	Italie	Milan
MS&L Italy	100,00	Italie	Milan
Publicis Japan	100,00	Japon	Tokyo
Saatchi & Saatchi Japan	100,00	Japon	Tokyo
Beacon Communications	66,00	Japon	Tokyo
Medicus Tokyo	100,00	Japon	Tokyo
Starcom Japan	66,00	Japon	Tokyo
Publicis Graphics	60,00	Liban, Jordanie, Bahrain, Egypte, EAU, Arabie Saoudite, Koweït, Turquie	Beyrouth, Amman, Bahrain, Le Caire, Dubaï, Jeddah, Riyadh, Koweït, Istanbul
Publicis Wet Desert	70,00	Malaisie	Kuala Lumpur
Saatchi & Saatchi Malaysia	100,00	Malaisie	Petaling Jaya
Leo Burnett Advertising	100,00	Malaisie	Kuala Lumpur
Publicis Arredondo de Haro	68,66	Mexique	Mexico
Leo Burnett Mexico	100,00	Mexique	Mexico
Starcom Worldwide	100,00	Mexique	Mexico
Leo Burnett Oslo Gruppen	100,00	Norvège	Oslo
Publicis Mojo	100,00	Nouvelle Zélande	Auckland
Saatchi & Saatchi New Zealand	100,00	Nouvelle Zélande	Wellington
Publicis Amsterdam	100,00	Pays-Bas	Amsterdam
Leo Burnett Netherlands	100,00	Pays-Bas	Amsterdam
Saatchi & Saatchi Netherlands	100,00	Pays-Bas	Amsterdam
ZenithOptimedia Netherlands	100,00	Pays-Bas	Amsterdam
JC Decaux Netherlands	50,00	Pays-Bas	Amsterdam
Publicis Pologne	85,00	Pologne	Varsovie
Leo Burnett Warsaw	100,00	Pologne	Varsovie
Publicis Portugal	100,00	Portugal	Lisbonne
BMZ/Park	72,09	Portugal	Lisbonne
Leo Burnett Lisbon	100,00	Portugal	Lisbonne
Leo Burnett Prague	100,00	République Tchèque	Prague
Publicis UK	100,00	Royaume-Uni	Londres
Mundocom Comma	100,00	Royaume-Uni	Londres
Saatchi & Saatchi UK	100,00	Royaume-Uni	Londres
The Facilities Group	70,00	Royaume-Uni	Londres
Leo Burnett	100,00	Royaume-Uni	Londres
Arc Integrated Marketing[a]	100,00	Royaume-Uni	Londres
Fallon UK	100,00	Royaume-Uni	Londres
The Triangle Group	100,00	Royaume-Uni	Londres
Masius UK	100,00	Royaume-Uni	Londres
MS&L UK	100,00	Royaume-Uni	Londres
The Medicus Group	100,00	Royaume-Uni	Londres
Starcom MediaVest	100,00	Royaume-Uni	Londres

Noms des sociétés	% contrôle	Pays	Ville
ZenithOptimedia UK	100,00	Royaume-Uni	Londres
Leo Burnett Moscow	100,00	Russie	Moscou
Publicis United[c]	60,00	Russie	Moscou
Starcom Russia	99,00	Russie	Moscou
Mother Tongue	99,00	Russie	Moscou
Publicis Eurêka	60,00	Singapour	Singapour
Saatchi & Saatchi Singapore	100,00	Singapour	Singapour
Leo Burnett Singapore	100,00	Singapour	Singapour
Leo Burnett Stockholm Annonsbyra	100,00	Suède	Stockholm
JKL Stockholm	100,00	Suède	Stockholm
Starcom Sweden[d]	91,03	Suède	Stockholm
Publicis Zürich	100,00	Suisse	Zurich
Fischmeier	80,00	Suisse	Adliswil
Publicis Taiwan	100,00	Taiwan	Taipei
Saatchi & Saatchi Taiwan	100,00	Taiwan	Taipei
Leo Burnett Taiwan	100,00	Taiwan	Taipei
Star Reachers Group	100,00	Thaïlande	Bangkok
Publicis Thailand	100,00	Thaïlande	Bangkok
Saatchi & Saatchi Thailand	100,00	Thaïlande	Bangkok
Leo Burnett Istanbul Markom	100,00	Turquie	Istanbul
Leo Burnett United Arab Emirates[a]	100,00	EAU	Dubaï
Starcom United Arab Emirates	100,00	EAU	Dubaï
Leo Burnett Venezuela	100,00	Venezuela	Caracas
Saatchi & Saatchi Vietnam	100,00	Vietnam	Ho Chi Minh Ville

B) SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Noms des sociétés	% contrôle	Pays	Ville
Bartle Bogle Hegarty (BBH)	49,00	Royaume-Uni	Londres
International Sports and Entertainment (iSe)	45,00	Suisse	Zurich

Légende :

(a) changement de nom :
1/ Starcom Worldwide (ex-Mediavest Paris)
2/ Leo Burnett Germany (ex-Mickael Conrad & Leo Burnett GMBH)
3/ Saatchi & Saatchi Communications (ex-Saatchi & Saatchi Advertising)
4/ Saatchi & Saatchi Healthcare Com. (ex-Klemtner Advertising)
5/ Arc Integrated Marketing (ex-Imp Marketing)
6/ Leo Burnett United Arab Emirates (ex-Radius Leo Burnett Advertising)

(b) création

(c) acquisition

(d) création et fusion de Media Synergi et Media Taktik

Sociétés figurant dans la liste 2003 et ne figurant plus dans la liste 2004 :
Fusions : Verbe (France), Atelier (Italie)
Cessions : Regiscope (France), Publicis Dialog (Allemagne).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Publicis Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe qui expose les changements de méthodes résultant de la première application, à compter du premier janvier 2004 du règlement CRC 04-03 et de la recommandation n° R-03-01 du CNC sur les engagements de retraites et avantages similaires ;
- la note 2.1 "Présentation des états financiers" qui expose la suppression de la ligne "chiffre d'affaires consolidé reconstitué".

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Règles et principes comptables

- la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu et des informations s'y rapportant fournies dans cette note et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.

- votre groupe, dans le cadre de ses opérations de financement réalise divers emprunts et placements. A ce titre, les notes de l'annexe 1.2 "Principes et méthodes comptables", 2.2 "Acquisition de Bcom3", 7 "Résultat exceptionnel", 8 "Impôts sur les bénéfices", 13 "Immobilisations financières, nettes", 17 "Prime de remboursement OCEANE", 21 "Oranes", 23 "Emprunts et dettes financières" et 26 "Engagements hors-bilan" exposent les traitements comptables de ces emprunts et placements et fournissent les informations qui s'y rapportent. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des traitements comptables retenus pour ces placements et emprunts ainsi que des informations fournies.

- Estimations comptables

- Votre société a constitué des provisions tel que décrit en note 22 "Provisions pour risques et charges" de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note expose notamment les modalités de détermination et d'évaluation des provisions pour restructuration, provisions sur engagements immobiliers, provisions pour litiges et provisions pour obligations au titre des avantages au personnel. Notre appréciation de l'évaluation des provisions pour risques et charges s'est fondée sur des tests liés à la procédure suivie par la direction pour procéder à l'évaluation de ces éléments et sur la revue d'évaluations indépendantes effectuées à dire d'experts.

- Votre société procède à des tests de dépréciation sur la valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition tel qu'exposé en note 1.2 "Principes et méthodes comptables" et note 5 "Dotations aux amortissements" de l'annexe aux comptes consolidés. Ces notes précisent la méthode utilisée ainsi que les modalités d'estimation et les hypothèses retenues pour la réalisation de ces tests de dépréciation. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et les experts indépendants et à procéder à une comparaison des hypothèses retenues par la société avec les données de marché.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 10 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard	Ernst & Young Audit
Frédéric Allilaire	Bruno Perrin
Isabelle Massa	

Comptes sociaux abrégés

Compte de résultat (société-mère)

en millions d'euros	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	39	28	33
Charges d'exploitation	(28)	(32)	(30)
Résultat d'exploitation	**11**	**(4)**	**3**
Produits financiers de participations	38	57	57
Autres produits financiers	51	74	36
Total des produits financiers	89	131	93
Charges financières	(82)	(83)	(86)
Quote-part de résultats de sociétés de personnes	(7)	(3)	(2)
Résultat financier	**0**	**45**	**5**
Résultat courant avant impôts	**11**	**41**	**8**
Produits exceptionnels	409	3 979	1 882
Dotations aux amortissements et aux provisions à caractère exceptionnel	-	-	(673)
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	(4)	(4 002)	(2 143)
Total des charges exceptionnelles	(4)	(4 002)	(2 816)
Résultat exceptionnel	**405**	**(23)**	**(934)**
Impôt sur le résultat	**2**	**8**	
Bénéfice (perte) net de l'exercice	**418**	**26**	**(926)**

166-167

Bilan au 31 décembre (société-mère)

en millions d'euros	2004	2003	2002
ACTIF			
Immobilisations incorporelles nettes	3	3	3
Immobilisations corporelles nettes	10	10	9
Participations	5 619	5 578	5 763
Autres immobilisations financières	572	995	465
Provisions sur immobilisations financières	(99)	(120)	(727)
Immobilisations financières nettes	6 092	6 453	5 501
Actif immobilisé	**6 105**	**6 466**	**5 513**
Actif circulant	**45**	**199**	**77**
Prime de remboursement des obligations	**202**	**215**	**227**
Comptes de régularisation et écarts de conversion	**14**	**16**	**24**
Total de l'actif	**6 366**	**6 896**	**5 841**
PASSIF			
Capitaux propres avant résultat	**2 621**	**2 641**	**3 624**
Résultat de l'exercice	418	26	(926)
Capitaux propres (y compris résultat de l'exercice)	**3 039**	**2 667**	**2 698**
Autres fonds propres	**858**	**858**	**858**
Provisions pour risques et charges	**56**	**49**	**52**
Emprunts obligataires	1 619	2 674	1 999
Banques et dettes auprès des établissements de crédit	-	17	21
Emprunts et dettes financières divers	777	616	204
Autres dettes	17	15	9
Dettes	**2 413**	**3 322**	**2 233**
Écarts de conversion	**-**	**-**	**-**
Total du passif	**6 366**	**6 896**	**5 841**

Tableau des flux de trésorerie (société-mère)

en millions d'euros	2004	2003	2002
I - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'exercice (hors plus- ou moins-values de cession exceptionnelles)	13	602	(169)
Dotation aux amortissements et aux provisions à caractère de réserve, transfert de charges	(5)	(598)	202
Capacité d'autofinancement	8	4	33
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	22	(11)	(6)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	**30**	**(7)**	**27**
II - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de filiales	(41)	-	(272)
Cessions de filiales	-	-	-
Acquisitions nettes d'autres actifs immobilisés	569	(499)	30
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**528**	**(499)**	**(242)**
III – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(47)	(44)	(29)
Augmentation de capital en numéraire	-	-	-
Augmentation des emprunts	365	716	774
Remboursement des emprunts	(1 015)	(59)	(286)
Achats nets d'actions propres	-	(5)	(180)
Reclassement d'actions propres	-	-	(136)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**(697)**	**608**	**142**
Variation de la trésorerie (I + II + III)	**(139)**	**102**	**(73)**
Trésorerie à l'ouverture	164	63	136
Trésorerie à la clôture	25	165	63
Variation de la trésorerie	**(139)**	**102**	**(73)**

168-169

Notes annexes aux comptes de Publicis Groupe S.A.
(les présentes notes ne constituent qu'un extrait de l'annexe aux comptes sociaux)

L'activité de la société est essentiellement de gérer les participations du groupe Publicis.

A titre accessoire, la société perçoit également des loyers et assure la gestion centralisée de la trésorerie des filiales françaises du groupe. Elle rend également des services à l'ensemble des sociétés du groupe.

1_FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2004 plusieurs événements significatifs sont intervenus :

- dans le cadre de la simplification de la structure de son bilan, deux opérations majeures ont été réalisées en septembre 2004 :
  la partie obligataire des OBSAs émises lors de l'acquisition de BCom3 en septembre 2002 a été rachetée et les Credit Linked Notes (CLN) acquises en juillet 2003 dans le cadre des opérations de monétisation de l'OBSA ont parallèlement été cédées. Les opérations se sont traduites par un paiement net de 70 millions d'euros et une plus-value exceptionnelle de 404 millions d'euros, non imposable du fait de l'imputation de pertes antérieures ;
- Publicis Groupe a lancé en décembre 2004 un nouveau crédit syndiqué, multidevises, de 1 milliard d'euros et d'une durée de cinq ans. Sur une base plus large permettant de faire face aux besoins futurs de financement du groupe, ce crédit syndiqué se substitue au crédit mis en place en novembre 2003 à hauteur de 700 millions d'euros. Les conditions de marché ont permis de réduire le coût de ce financement. Ce crédit n'a pas été utilisé au cours de l'année 2004 ;
- la majorité des porteurs de l'emprunt obligataire échangeable IPG de 200 millions d'euros à échéance 2007 ont exercé leur droit au remboursement anticipé de l'emprunt en numéraire le 1er mars 2004 pour un montant de 192 millions d'euros sur un total de 200 millions d'euros ;
- Publicis Groupe a signé le 1er novembre 2004 auprès d'un intermédiaire habilité un contrat de "liquidité" en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Publicis Groupe sur le marché. Le montant affecté à la mise en œuvre de ce contrat est de 17 millions d'euros.

2_PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat des titres hors frais accessoires. Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.

Les titres de participation font, le cas échéant, l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage est déterminée selon des critères objectifs, tels que l'actif net réévalué, la capitalisation du résultat ou encore la capitalisation boursière, étayés le cas échéant par des critères plus subjectifs, comme les indicateurs ou ratios sectoriels déterminés, dans le cadre d'hypothèses économiques et de l'évolution prévisionnelle de l'activité de la société, à partir des flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi que du caractère stratégique de la participation pour le groupe.

2.4 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les emprunts obligataires sont enregistrés à leur valeur nominale. Dans le cas où il existe une prime de remboursement la dette est augmentée du montant de la totalité de la prime. La contrepartie de cette prime est inscrite à l'actif et est amortie selon la méthode actuarielle sur la durée de l'emprunt.
Les ORANEs (Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) sont de par leur nature inscrites en autres fonds propres.

3_NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

3.1.4_TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation ont augmenté globalement pour une valeur brute de 41 millions d'euros.

Cette augmentation provient de l'augmentation du capital de Publicis USA Holdings réalisée au cours de l'exercice, intégralement souscrite par Publicis Groupe S.A., dont la participation dans cette société a été portée de 67,05 % à 68,28 %.

Le montant des provisions pour dépréciation des titres de participation au 31 décembre 2004 s'élève, après une reprise de 27 millions d'euros opérée dans l'exercice, à 93 millions d'euros et concerne exclusivement les titres Publicis USA Holdings.

3.1.6_AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les autres immobilisations financières sont essentiellement composées de créances rattachées à des participations, d'actions propres et , en 2003, des Credit Linked Notes.

• Actions propres

La valeur au bilan correspond à la valeur historique des titres. La valeur de marché, évaluée sur la base du cours moyen de décembre 2004 de 24,36 euros, ressort à 317 millions d'euros. De ce fait, une provision de 6 millions d'euros a été dotée au 31 décembre 2004.

en millions d'euros, sauf les actions	Nombre d'actions	Valeur brute au bilan	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Actions propres détenues au 31 décembre 2003	**13 012 389**	**323**	**-**	**323**
Rachats 2004 au cours moyen de 25,58 €	20 000	0,5	-	0,5
Levées d'options	(16 546)	(0,5)	-	(0,5)
Provisions 2004	-	-	(6)	(6)
Actions propres détenues au 31 décembre 2004	**13 015 843**	**323**	**(6)**	**317**

170-171

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont inscrites en valeurs mobilières de placement. Au 31 décembre 2004, les 367 000 actions détenues à ce titre figurent dans ce poste pour 9 millions d'euros de valeur nette.

• Credit Linked Notes

En juillet 2003, Publicis Groupe a souscrit pour un montant de 380 millions d'euros des Credit Linked Notes (CLN) adossées au risque de crédit Publicis Groupe.

Les CLN présentaient les caractéristiques suivantes :

- date de maturité : juin 2022 ;
- taux d'intérêt fixe, payable en numéraire (taux actuariel 8,6 %) ;
- amortissements constants par dixième à compter de juin 2013.

En septembre 2004 Publicis Groupe a conclu une transaction permettant simultanément de céder les Credit Linked Notes et de racheter la partie obligataire des OBSAs. L'opération s'est concrétisée par le versement par Publicis Groupe d'un différentiel de 70 millions d'euros, représentant l'écart entre les valeurs transactionnelles des deux instruments.

3.3 PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

La prime de remboursement de l'emprunt obligataire OCEANE 2018, qui a été constatée à l'actif en 2002 pour une valeur brute de 239 millions d'euros, est amortie pour un total de 37 millions d'euros portant ainsi sa valeur nette à 202 millions d'euros.

3.6 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Publicis Groupe S.A. a évolué comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Dates	Opérations sur le capital	Montant des variations de capital Actions de 0,40 euro de nominal			Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions de la société
en milliers d'euros, sauf les actions		Nombre d'actions	Nominal	Prime d'émission et de fusion		
Situation au 1er janvier 2000					**35 925**	**94 259 960**
2000	Opération Saatchi & Saatchi	43 889 149	16 727	1 854 066	52 652	138 149 109
	Levées d'options de souscription d'actions	70 710	27	422	52 679	138 219 819
2001	Levées d'options Saatchi & Saatchi	1 305 727	522	55 493	53 201	139 525 546
	Levées d'options plan Publicis	74 450	30	482	53 231	139 599 996
	Conversion du capital en euros		2 609		55 840	139 599 996
2002	Levées d'options Saatchi & Saatchi	185 543	74	7 886	55 914	139 785 539
	Levées d'options plan Publicis	45 590	18	276	55 932	139 831 129
	Augmentation de capital réservée dans le cadre de l'acquisition de Bcom3	56 250 000	22 500	1 693 125	78 432	196 081 129
2003	Réduction de capital lié à la fusion par absorption de Somarel, MIms et MIms2	(784 804)	(314)	(14 298)	78 118	195 296 325
	Levées d'options Saatchi & Saatchi	36 958	15	1 570	78 133	195 333 283
	Levées d'options plan Publicis	44 970	18	298	78 151	195 378 253
2004	Levées d'options Saatchi & Saatchi	37 928	15	1 612	78 166	195 416 181
	Levées d'options plan Publicis	54 880	12	304	78 188	195 471 061
Situation au 31 décembre 2004					**78 188**	**195 471 061**

L'évolution des capitaux propres entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2004 s'analyse comme suit :

en millions d'euros	31 décembre 2003	Augmentation de capital	Affectation du résultat 2003	Distribution de dividendes	Résultat 2004	31 décembre 2004
Capital social	78					78
Prime d'émission et de fusion	2 557	2	26	(48)		2 537
Réserve légale	5	-	1	-		6
Report à nouveau	1		(1)	-		-
Sous-total	**2 641**	**2**	**26**	**(48)**		**2 621**
Résultat de l'exercice	26		(26)	-	418	418
Total	**2 667**	**2**	**-**	**(48)**	**418**	**3 039**

3.7 AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste correspond à l'emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANEs) émis le 24 septembre 2002 au terme d'une émission réservée.

Cet emprunt obligataire d'une durée de 20 ans, remis en paiement d'une partie des actions Bcom3, est représenté par 1 562 500 ORANEs de 549 euros de nominal, soit un montant total de 857 812 500 euros.

Chaque ORANE donne droit à recevoir 18 actions Publicis Groupe nouvelles ou existantes, à raison d'une par an du 1er septembre 2005 et jusqu'au vingtième anniversaire de l'emprunt (2022). Corrélativement, la valeur de l'ORANE est réduite de 30,5 euros par an à ces mêmes échéances.

Les ORANEs portent intérêt de 0,82 % du nominal. Cet intérêt sera revu pour la première fois à l'occasion du paiement du coupon de la période 1er septembre 2004 - 1er septembre 2005, sur la base de 110 % de la moyenne des dividendes des trois derniers exercices, le nouveau coupon ne pouvant être inférieur à 0,82 % de la valeur nominale de l'ORANE.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles comprennent à hauteur de 40 millions d'euros la provision pour impôt éventuel correspondant aux plus-values d'apport dégagées sur les opérations de transfert des titres à Publicis USA Holdings, en sursis d'imposition en vertu des dispositions de l'article 210-A du Code Général des Impôts.

Pour le solde, les provisions pour risques et charges incluent les provisions pour indemnités de fin de carrière et autres obligations conditionnelles à long terme à hauteur de 12 millions d'euros et d'autres provisions pour un montant de 4 millions d'euros.

172-173

3.9 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en millions d'euros	Nombre de titres	Catégorie d'emprunt	Valeur émission	Prime de remboursement	Total
	750	Echangeable IPG 2 % janvier 2007	7		7
	17 624 521	OCEANE 2,75 % actuariel janvier 2018	690	239	929
	23 072 413	OCEANE 0,75 % actuariel juillet 2008	672		672
Total emprunts obligataires			**1 369**	**239**	**1 608**
		Intérêts courus			11
Total au bilan					**1 619**

• Emprunt obligataire échangeable Interpublic Group (IPG) – 2 % janvier 2007

L'emprunt obligataire émis le 18 décembre 2001 pour un montant total de 200 millions d'euros a été remboursé pour sa quasi totalité au cours de l'exercice 2004, les porteurs ayant exercé le 1er mars 2004 leur droit au remboursement anticipé de l'emprunt en numéraire pour un montant de 192 millions d'euros. Le reliquat de 7,5 millions d'euros est échangeable à tout moment en un nombre d'actions IPG représentant une prime de 29 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD) ou remboursable pour un montant équivalent en numéraire, ou encore remboursable au pair à l'échéance en Janvier 2007.

• OCEANE – 2,75 % actuariel janvier 2018

L'emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (OCEANEs) émis le 18 janvier 2002 pour un montant total de 690 millions d'euros (hors prime) et une durée de 16 ans est composé de 17 624 521 obligations de 39,15 euros (représentant une prime de 35 % par rapport au cours de référence de l'action Publicis Groupe au moment de l'émission), émises au pair, et portant intérêt au taux de 1 % l'an. Ces obligations seront remboursées en totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant correspondant à 134,59 % du pair. Toutefois, elles pourront être amorties de façon anticipée, soit par rachat en bourse, soit par offre publique d'achat ou d'échange, et cela à tout moment à compter du 18 janvier 2007. Les porteurs d'obligations auront la faculté de demander le remboursement anticipé les 18 janvier 2006, 2010 et 2014. De plus, Publicis Groupe dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 18 janvier 2007, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 125 % du prix de remboursement anticipé. Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 18 janvier 2002 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions émises pourront être, au choix de la société, des actions nouvelles ou existantes.

• OBSA – 2,75 % septembre 2022

L'emprunt obligataire à bons de souscription d'actions émis le 24 septembre 2002, d'une durée de 20 ans, a été remis en paiement d'une partie des actions Bcom3. Il était représenté par 2 812 500 obligations de 305 euros de nominal, soit un montant total de 857 812 500 euros.

A chaque obligation étaient attachés 10 bons donnant droit à souscrire à tout moment dans la période allant du 24 septembre 2013 au 24 septembre 2022 une action Publicis Groupe au prix de 30,5 euros par paiement intégral en numéraire à la souscription.

La partie obligataire des OBSAs a été rachetée en septembre 2004 parallèlement à la cession des Credit Linked Notes.

• OCEANE – 0,75 % juillet 2008

L'emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (OCEANEs) émis le 8 juillet 2003 pour un montant total de 672 millions d'euros et une durée de 5 ans est composé de 23 172 413 obligations de 29 euros, émises au pair, et portant intérêt au taux de 0,75 % l'an.

Ces obligations seront remboursées en totalité à leur date d'échéance le 17 juillet 2008 au pair. Toutefois, elles pourront être amorties de façon anticipée soit par rachat en bourse, soit par offre publique d'achat ou d'échange, et cela à tout moment à compter du 18 juillet 2003.

De plus, Publicis Groupe dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 15 décembre 2005, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 130 % du prix de remboursement anticipé.

Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 26 août 2003 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions émises pourront être, au choix de la société, des actions nouvelles ou existantes.

3.10 BANQUES ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste se décompose comme suit :

en millions d'euros	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Lignes de crédit court terme	-	17
Soldes créditeurs de banques	-	-
Total	**-**	**17**

3.14 RÉSULTAT FINANCIER

en millions d'euros	2004	2003
Dividendes	30	54
Autres produits de participations	7	4
Reprise de provision sur titres de participation	27	13
Reprise de provision pour dépréciation des actions propres	0	40
Autres produits financiers	25	20
Total des produits financiers	**89**	**131**
Charges sur emprunts obligataires	(50)	(56)
Provision pour dépréciation des actions propres	(6)	0
Autres charges financières	(26)	(27)
Total des charges financières	**(82)**	**(83)**
Quote-part de résultats de sociétés de personnes	(7)	(3)
Résultat financier	**0**	**45**

3.15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel 2004 fait ressortir un produit d'un montant positif de 405 millions d'euros, constitué principalement par les plus-values nettes de rachat de la partie obligataire des OBSAs et de cession des Credit Linked Notes.

En 2003, le résultat exceptionnel d'un montant négatif de 23 millions d'euros résultait des opérations de réorganisation juridique du groupe et était essentiellement constitué de :

- la moins-value nette de 45 millions d'euros dégagée lors de l'opération d'apport des titres Philadelphia Merger Corp (ex Bcom3) à Publicis Groupe Investments BV ;
- la plus-value nette de 22 millions d'euros dégagée lors des opérations d'apport des titres à Publicis Groupe Investments BV autres que les titres de Philadelphia Merger Corp (ex Bcom3).

3.16 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Depuis le 1er janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été mis en place avec certaines filiales françaises du groupe.

L'exercice 2004 fait ressortir pour la société seule, mère du groupe fiscal, un bénéfice fiscal de 370 millions d'euros intégralement neutralisé par l'imputation des pertes reportables.

Par ailleurs, l'exercice 2004 fait ressortir pour la société seule une plus-value nette à long terme de 27 millions entièrement couverte par des moins-values long terme reportables.

L'impact sur le résultat de la société-mère est un crédit d'impôt de 2 millions d'euros.

Le groupe fiscal fait ressortir un bénéfice fiscal de 313 millions d'euros, intégralement neutralisé par l'imputation des pertes reportables.

Le montant des déficits et des moins-values reportables au 31 décembre 2004 de Publicis Groupe S.A., société-mère, s'analyse comme suit :

Nature	Montant (en millions d'euros)	Année de prescription
Déficits ordinaires reportables	267	Sans limitation dans le temps
Moins-values long terme reportables	821	2012

4_ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS

4.1.1_CRÉDIT-BAIL :

Deux étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne ont été acquis en crédit-bail. Ce contrat présente les caractéristiques suivantes :

• Valeurs des biens en crédit-bail au 31 décembre 2004.

Catégorie d'immobilisation en millions d'euros	Valeur d'origine	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Prix d'achat résiduel en fin de contrat
Terrains et constructions	8(1)	0,5	10	0,3	3,6	3

(1) dont 2 millions d'euros pour la valeur du terrain.

• Echéances des redevances de crédit-bail restant à verser au 31 décembre 2004

en millions d'euros	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Terrains et constructions	0,5	1(1)		2

(1) non compris les versements complémentaires de 1 million d'euros correspondant au solde restant à verser sur le prix d'achat résiduel en fin de contrat (avec des échéances de 1 à 5 ans).

4.1.2_OBLIGATIONS LIÉES AUX EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUX ORANEs

• Emprunt obligataire échangeable en actions Interpublic Groupe (IPG) – 2 % janvier 2007

Les conditions de cet emprunt prévoient la possibilité pour les porteurs depuis le 30 juin 2003 de demander l'échange de leurs obligations en un nombre de titres Interpublic Group représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD), à raison de 244,3 actions IPG pour une obligation.

Toutefois suite à l'exercice du "put" au mois de février 2004, il ne reste plus que 750 obligations échangeables en circulation au 31 décembre 2004 ; ainsi Publicis Groupe pourrait être amené, en cas de demande d'échange, à livrer un nombre maximum de 183 223 actions Interpublic Group en remboursement de l'emprunt.

• OCEANE 2018 – 2,75 % actuariel janvier 2018

Dans le cadre de l'OCEANE, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 39,15 euros à l'émission), à tout moment à compter du 18 janvier 2002 jusqu'au 7e jour ouvré précédant la date de maturité (janvier 2018). La société a donc un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 17 624 521 actions qui peuvent être au choix de Publicis Groupe, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille. De plus, les porteurs ont la possibilité de demander le remboursement anticipé en numéraire de tout ou partie des obligations dont ils sont propriétaires le 18 janvier 2006, 18 janvier 2010 et 18 janvier 2014. Le prix de remboursement anticipé est calculé de telle sorte que le rendement brut actuariel annuel de l'obligation à la date de remboursement soit égal à 2,75 %.

• ORANE (Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) – septembre 2022

Chaque ORANE donne droit à recevoir 18 actions Publicis Groupe nouvelles ou existantes, à raison d'une par an du 1er septembre 2005 et jusqu'au vingtième anniversaire de l'emprunt (2022). La société a donc un engagement de livrer 1 562 500 actions chaque année, de l'année 2005 à 2022, soit 28 125 000 actions au total, qui peuvent être au choix de Publicis Groupe, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

• OCEANE 2008 – 0,75 % juillet 2008

Dans le cadre de l'OCEANE, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation, à tout moment à compter du 26 août 2003 jusqu'au 7e jour ouvré précédant la date de maturité (juillet 2008). La société a donc un engagement de livrer 23 172 413 actions qui peuvent être au choix de Publicis Groupe, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

4.1.3_BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA)

L'exercice des bons de souscription – pouvant intervenir à tout moment entre le 24 septembre 2013 et le 24 septembre 2022 – entraînera une augmentation du capital de Publicis Groupe. Au maximum, Publicis Groupe s'engage à créer (dans l'hypothèse où la totalité des BSA seraient exercés) 28 125 000 actions de nominal de 0,40 euro et 30,1 euros de prime.

4.1.4_PLANS D'OPTIONS PUBLICIS

Toutes les informations relatives à ces plans sont données dans la note 28 des comptes consolidés.

4.1.7_GARANTIES CONTRACTUELLES DONNÉES

- Garantie donnée au profit de diverses banques pour un total de 180 millions de livres sterling pour les achats d'espace effectués par certaines de nos filiales pour le compte de leurs clients auprès de EYE TV.
- Garantie donnée en faveur d'une banque pour un montant de 135 millions de francs suisses, en tant qu'actionnaire à hauteur de 45 % de la société iSe (International Sports & Entertainment AG), qui s'est engagée à payer, en janvier 2005, 270 millions de francs suisses lors de l'acquisition de la licence auprès de la FIFA en 2003.
- Garantie donnée en faveur d'une banque pour un montant de 10 millions d'euros en support d'une ligne de financement de la banque à iSe.

iSe, société créée en 2003 conjointement entre Publicis Groupe (45 %), Dentsu (45 %) et Sports Mondial (10 %), a gagné le programme "Hospitality and Prestige Ticketing" auprès de la FIFA pour la coupe du monde de football 2006.

- Garantie jusqu'en 2012 pour le compte de Leo Burnett USA au profit du propriétaire des locaux du 35 West Wacker Drive à Chicago, à hauteur d'un montant maximum de 95 millions de dollars US pour le paiement des loyers et à hauteur d'un montant maximum de 97 millions de dollars US pour le paiement des taxes immobilières et des charges locatives relatives à l'immeuble.
- Garantie conjointe et solidaire des dettes des sociétés Publicis Groupe Holdings BV, Publicis Holdings BV, Publicis Investments BV et MMS Netherlands Holdings.

176-177

4.1.8_ENGAGEMENTS DONNÉS DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE PRÊTS EN DEVISES CONSENTIS À CERTAINES FILIALES :

Montant en devises	18 millions de USD	2 millions de CHF
Type de contrat	Couverture vendeuse	Couverture vendeuse
Devises	USD/EUR	CHF/EUR
Date d'échéance	18/01/2005	10/01/2005
Cours à terme	1,231225	1,504400
Contrepartie en euro	15 millions d'euros	1,2 millions d'euros
Valeur de marché au 31 décembre 2004	1 million d'euros	-

4.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

- Lignes de crédit non utilisées d'1 milliard d'euros dans le cadre du crédit syndiqué multidevises signé le 17 décembre 2004.
- Lignes de crédit bilatérales de 201 millions d'euros et autorisations de découvert pour 33 millions d'euros auprès des banques.

5_ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de son programme de simplification du bilan, Publicis Groupe a annoncé le 5 janvier 2005 son intention de proposer le remboursement anticipé de ses OCEANEs 2018. L'offre de Publicis Groupe, qui portait sur la totalité des obligations, s'est concrétisée par le remboursement effectif, pour un prix de 462 millions d'euros, de 62 % des obligations existantes.

L'opération a été financée par le lancement, début janvier 2005, d'un emprunt obligataire classique à taux fixe de 4,125 %. Cet emprunt, d'un montant total de 750 millions d'euros a été intégralement souscrit le 28 janvier 2005 ; d'une durée de 7 ans, il sera remboursé *in fine* le 31 janvier 2012.

Enfin, le groupe a procédé au swap de cette émission obligataire euros à taux fixe en dollars US à taux variable afin de constituer un endettement en dollars pour couvrir ses actifs nets en dollars et ainsi réduire significativement la sensibilité des fonds propres du groupe aux variations futures de taux de change entre l'euro et le dollar US.

6_TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2004

(chiffres en milliers d'euros, sauf pour les capitaux propres déclarés dans la monnaie locale)

A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE PUBLICIS GROUPE S.A.

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	% de participation	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
1- Filiales									
Publicis USA Holdings 14185 North Dallas Parkway Suite 400 Dallas Texas Etats-Unis	3	2 199 337 USD	68,28	1 481 186	1 388 024	70 579	0	309 412	0
Publicis Groupe Investments B.V. Prof. W.H. Keesomlaan 12 1183 DJ Amstelveen Pays-Bas	60 392	4 457 558	100,00	3 904 322	3 904 322	0	0	73 918	0
SFPP Holding 133, Champs Elysées 75008 Paris	109 463	(1 731)	98,62	107 957	107 957	30 174	0	(6 934)	0
Publicis Conseil 133, Champs Elysées 75008 Paris	28 074	8 353	99,61	90 833	90 833	1 191	168 607	7 400	21 104
Médias & Régies Europe 133 Champs Elysées 75008 Paris	24 150	26 268	99,99	25 508	25 508	0	27 720	11 710	7 567
Publicis Consultants 133, Champs Elysées 75008 Paris	142	19	98,93	4 224	4 224	10 465	47 054	1 744	1 385
Drugstore Champs Elysées 133, Champs Elysées 75008 Paris	1 133	3	99,99	1 137	1 137	21 943	11 727	(7 890)	0
Publicis Technology 4-6, passage Louis Philippe 75011 Paris	173	868	99,89	999	999	2 777	10 595	104	0
2- Participations									
Europe 1 Immobilier 26 bis, rue François 1er 75008 Paris	1 050	3 327	10 ,00	1 959	1 959	0	7 050	(283)	69

B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	231 575	5 385 508	1 979	87
- nette	231 575	5 292 346	1 979	1
Montant des prêts accordés	66 550	70 579	0	0
Montant des dividendes encaissés	30 244	0	69	0

Il n'existe pas de cautions et avals donnés aux filiales indiquées dans le tableau ci-dessus autre que la garantie des dettes de Publicis Groupe Investments BV décrite au 4.17 Garanties contractuelles données.

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2004

en millions d'euros			% de participation	Valeur nette comptable
I - PARTICIPATIONS				
A. Participations françaises				
107 956 688	actions	SFFP Holding	98,62 %	108
3 728 671	actions	Publicis Conseil	99,61 %	91
1 609 989	actions	Médias & Régies Europe	99,99 %	26
9 230	actions	Publicis Consultants	98,93 %	4
7 000	actions	Europe 1 Immobilier	10,00 %	2
74 599	actions	Drugstore Champs Elysées	99,99 %	1
4 539	actions	Publicis Technology	99,89 %	1
245 000	actions	Régie 1	49,00 %	-
13 465	actions	Re:Sources France	99,99 %	-
2 492	actions	WAM	99,68 %	-
3 700	actions	Publicis Groupe Services	100,00 %	-
2 500	actions	Implication	100,00 %	-
Participations dont la valeur est inférieure à 15 000 euros, ensemble				1
Total des participations françaises				**234**
B. Participations étrangères				
214 595	actions	Publicis USA Holdings	68,28 %	1 388
123 023	parts	Publicis Groupe Investments BV	100,00 %	3 904
Participations dont la valeur est inférieure à 15 000 euros, ensemble				-
Total des participations étrangères				**5 292**
Total des participations				**5 526**
II - AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				
C. Titres français				
13 015 843	actions propres	Publicis Groupe S.A.(1)	6,66 %	317
12 000	ORA Le Monde			12
1 713	actions GITT			-
Total des autres titres immobilisés				**329**
III - AUTRES TITRES				
D. Autres titres de sociétés françaises				
	SICAV monétaires			16
367 000	actions propres	Publicis Groupe S.A.(2)	0,19 %	9
E. Autres titres étrangers				-
Total des autres titres				**25**
Total des valeurs mobilières				**5 880**

(1) actions détenues dans le cadre des programmes de rachat d'actions.
(2) actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Résultats de la société Publicis Groupe S.A. au cours des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	2004	2003	2002	2001	2000
Capital en fin d'exercice					
Capital social	78 188	78 151	78 432	55 840	52 679
Nombre d'actions émises	195 471 061	195 378 253	196 081 129	139 599 996	138 219 819
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par exercice d'options de souscriptions attribuées[1]	441 440	525 080	650 553	918 196	726 600
- par conversion d'obligations[2]	68 921 934	68 921 934	45 749 521	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	31 011	17 914	10 997	11 436	11 620
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	417 618	(559 520)	(698 213)	25 009	227 527
Impôts sur les bénéfices	(1 857)	(8 399)	(94)	0	9
Résultat après impôts, amortissements et provisions	418 108	25 677	(926 174)	(469 109)	192 019
Résultat distribué	58 641[3]	50 803	46 871	29 423	27 130
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,15	(2,82)	(3,56)	0,18	1,64
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,14	0,13	(4,72)	(3,36)	1,38
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,26	0,24	0,22	0,20
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9	9	5	5	5
Montant de la masse salariale	2 550	3 183	637	745	811
Montant des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	699	1 561	476	359	540

(1) les BSA (bons de souscriptions d'actions) antérieurement attachés aux OBSAs ne sont pas pris en compte du fait de leur cours d'exercice de 30,50 euros, supérieur au cours de bourse de l'action Publicis Groupe de décembre 2002 à 2004.

(2) il a été retenu comme hypothèse que des actions nouvelles seront émises tant dans le cadre des OCEANEs que des ORANEs.

(3) estimation sur la base des actions existant au 31 décembre 2004, y compris les actions propres.

Les comptes sociaux complets sont disponibles sur demande adressée au siège social de la société, 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris – France

Le rapport des Commissaires aux Comptes qui suit porte sur les comptes sociaux complets.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT GÉNÉRAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Publicis Groupe S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Règles et principes comptables
  Votre groupe, dans le cadre de ses opérations de financement réalise divers emprunts et placements. A ce titre, les notes de l'annexe 2.4 "Emprunts obligataires", 3.1.6 "Autres immobilisations financières", 3.3 "Prime de remboursement des obligations", 3.7 "Autres fonds propres", 3.9 "Emprunts obligataires", 4.1 "Engagements hors-bilan donnés" et 3.15 " Résultat exceptionnel" exposent les traitements comptables de ces emprunts et placements et fournissent les informations qui s'y rapportent. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des traitements comptables retenus pour ces placements et emprunts ainsi que des informations fournies.
- Estimations comptables
  Votre société procède à la revue de la valeur d'usage des titres de participation tel qu'exposé en note 2.3 "Immobilisations financières" de l'annexe aux comptes sociaux. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 10 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard
Frédéric Allilaire Isabelle Massa

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Pacte entre Publicis Groupe S.A. et Dentsu Inc.

Actionnaire concerné : Dentsu Inc.

Nature, objet et modalités :

Le 30 novembre 2003, Publicis Groupe S.A. et Dentsu ont conclu un pacte consécutif aux engagements pris dans le cadre de l'accord de fusion du 7 mars 2002 entre Publicis Groupe S.A. et ses filiales Philadelphia Merger Corp et Philadelphia Merger LLC d'une part et Bcom3 Group Inc d'autre part, au terme duquel Philadelphia Merger Corp a absorbé par voie de fusion Bcom3. Les principales dispositions de ces engagements ont été décrites dans la note d'opération sur l'opération de rapprochement avec Bcom3 qui a fait l'objet d'un visa numéro 02-564 de la COB en date du 16 mai 2002.

Le pacte comprend des clauses relatives à la Direction de Publicis Groupe S.A. (composition du Conseil de Surveillance, changement de la forme sociale et représentation de Dentsu au Comité d'audit), des clauses concernant le transfert des actions et des bons de souscription d'actions Publicis Groupe S.A. détenues par Dentsu avec notamment une limitation de la participation de Dentsu à 15 % des droits de vote de Publicis Groupe S.A. Il prévoit en outre une clause antidilution en faveur de Dentsu et une clause relative au maintien de mise en équivalence comptable de la participation du groupe Publicis par Dentsu. Ce pacte prendra fin le 12 juillet 2012 sauf accord des parties pour le reconduire dix ans. Il a fait l'objet d'une Décisions et Informations de l'AMF en date du 9 janvier 2004 sous le numéro 204C0036.

Cette convention n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société Publicis Groupe S.A. sur l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Le 10 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard
Frédéric Allilaire Isabelle Massa

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin

En outre, la société déclare ne pas avoir eu connaissance de nouvelles conventions au sens de l'article L. 225-86 du Code de commerce qui auraient été conclues depuis la clôture de l'exercice 2004.

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

"A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Publicis Groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Le Président du Directoire
Maurice Lévy

ATTESTATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Prochaine échéance du mandat
Commissaires aux Comptes titulaires		
- Cabinet Mazars & Guérard représenté par Frédéric Allilaire et Isabelle Massa 39, rue de Wattignies - 75012 Paris	25 juin 1981	A.G.O. 2005
- Cabinet Ernst & Young Audit représenté par Bruno Perrin Tour Ernst & Young - 92037 Paris La Défense	14 juin 2001	A.G.O. 2007
Commissaires aux Comptes suppléants		
- Patrick de Cambourg 125, rue de Montreuil - 75011 Paris	25 juin 1998	A.G.O. 2010
- Denis Thibon 11, faubourg de l'Arche - 92037 Paris la Défense	14 juin 2001	A.G.O. 2007

Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Publicis Groupe S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.
Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport.
Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Les données prospectives présentées correspondent à des objectifs des dirigeants, et non à des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004 arrêtés par le Directoire ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 ont été certifiés sans réserve et ont fait l'objet d'une observation concernant la note 1 de l'annexe consolidée qui expose le changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2002 du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs. Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes annuels pour l'exercice clos

au 31 décembre 2004 ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 ont été certifiés sans réserve et ont fait l'objet d'une observation concernant d'une part la note 1 de l'annexe consolidée qui expose les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2004, du règlement CRC 04-03 et de la recommandation n° R-03-01 du 1er avril 2003 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires et d'autre part la note 2.1 de l'annexe consolidée qui expose la suppression de la ligne "Chiffre d'affaires consolidé reconstitué".

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 13 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard — Ernst & Young Audit

Frédéric Allilaire — Bruno Perrin
Isabelle Massa

Le document de référence inclut par ailleurs :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des Commissaires aux Comptes (respectivement page 125 et page 105 du document de référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes (page 54, du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance de la société Publicis Groupe S.A. décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Les honoraires pris en charge par le groupe au titre des deux derniers exercices pour chacun des Commissaires aux Comptes de la société mère s'élèvent à :

		2004					2003				
	en millions d'euros	Ernst & Young Montant	Ernst & Young en % du total	Mazars & Guérard Montant	Mazars & Guérard en % du total	Total	Ernst & Young Montant	Ernst & Young en % du total	Mazars & Guérard Montant	Mazars & Guérard en % du total	Total
	Commissariat aux Comptes et certification des comptes annuels et consolidés	4,0	50 %	4,0	50 %	**8,0**	4,0	50 %	4,0	50 %	**8,0**
	Missions accessoires (acquisitions essentiellement)	0,5	50 %	0,5	50 %	**1,0**	0,5	50 %	0,5	50 %	**1,0**
Total		**4,5**	**100 %**	**4,5**	**100 %**	**9,0**	**4,5**	**100 %**	**4,5**	**100 %**	**9,0**

POLITIQUE D'INFORMATION

Toute information relative au présent document pourra être obtenue auprès de :

Jean-Michel Etienne, Directeur financier
133, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 72 30 – Fax : 01 44 43 75 60
e-mail : jean-michel.etienne@publicis.com

Pierre Bénaich, Directeur des relations investisseurs
133, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 65 00 – Fax : 01 44 43 75 51
e-mail : pierre.benaich@publicis.com

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PUBLICIS GROUPE S.A. ET SON CAPITAL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT PUBLICIS GROUPE S.A.

Dénomination sociale et siège social :

Publicis Groupe S.A.,
133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

Forme juridique et législation applicable :

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 et L. 225-93 du Code de commerce.

Date de constitution et date d'expiration :

Constitution : le 4 octobre 1938

Expiration : le 3 octobre 2037 sauf cas de prorogation

Objet social (article 2 des statuts) :

La société continue d'avoir pour objet :

L'exploitation et la mise en valeur, de quelque manière que ce soit, de la publicité sous toutes ses formes et quelle qu'en soit la nature.

L'organisation de tous spectacles et de toutes émissions radiophoniques ou télévisées, l'établissement de tous programmes radiophoniques, télévisés et autres, l'exploitation de tous théâtres cinématographiques, de studios d'enregistrement ou d'émission et de toutes salles de projection et vision, l'édition papier de toute nature et l'édition mécanique de toutes musiques, sketches, scenarii et pièces théâtrales.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, immobilières, industrielles et mobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.

La société pourra agir en tous pays pour son compte et pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés et personnes et réaliser sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

Elle peut également prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet.

Registre du Commerce et des Sociétés :

542 080 601 RCS Paris ; CODE NAF 741 J

Exercice social :

Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Lieu de consultation des documents relatifs à la société : au siège social

Répartition statutaire des bénéfices (articles 28 et 29 des statuts) :

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "Réserve légale" ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours, lorsque, pour une cause quelconque, il est descendu au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est d'abord prélevé la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans qu'en cas d'insuffisance d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait, de ce chef, un prélèvement sur le bénéfice des exercices ultérieurs.

Sur le surplus, l'Assemblée Générale a la faculté, sur la proposition du Directoire, de prélever les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le solde, s'il en existe un, est réparti aux actions.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales et réglementaires.

Assemblées Générales (articles 19 à 24 des statuts) :

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais fixés par la loi.

- Représentation et admission aux Assemblées (article 20 des statuts) :

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné :

– pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription de l'actionnaire sur le registre de la société ;
– pour les propriétaires d'actions au porteur au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur du compte.

- Bureau - Feuille de présence – Droits de vote (article 21 des statuts) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, mais un droit de vote double est attribué aux actions détenues à titre nominatif depuis plus de deux ans (A.G.E. du 14 septembre 1968). Ce droit de vote double cesse lors de la conversion des actions nominatives en actions au porteur et lors de tout transfert autre que le transfert au nominatif par dévolution successorale ou donation.

Au 31 décembre 2004, il existe 52 448 554 actions possédant un droit de vote double, ce qui représente 104 897 108 voix.

La suppression du droit de vote double, du ressort de l'A.G.E., est aussi soumise à l'approbation par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions jouissant du droit de vote double.

Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital.

Il n'existe pas d'actions nominatives attribuées gratuitement.

- Seuils statutaires devant être déclarés (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 1993 - article 7 III des statuts) :

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui détient ou vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, une fraction égale à 1 % du capital social ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Pour le cas où le nombre ou la répartition des droits de vote serait supérieur au nombre ou à la répartition des actions, les pourcentages mentionnés ci-dessus porteront sur la détention des droits de vote. Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenus devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

CAPITAL DE PUBLICIS GROUPE S.A.

Composition du capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2004 à 78 188 424,40 euros et est divisé en 195 471 061 actions de 0,40 euro de nominal.

Capital autorisé non émis

Les Assemblées Générales Extraordinaires de Publicis Groupe S.A. du 27 novembre 1987 et du 21 juin 1991 ont autorisé l'émission de 616 800 actions de 25 francs nominal sous forme d'options de souscription. De plus, dans le cadre de la fusion absorption de Publicis Communication par Publicis Groupe S.A. intervenue en décembre 1998, les 62 397 options attribuées et non encore levées existant chez l'absorbée à la date de fusion ont été reprises par l'absorbante, après conversion en 935 970 options de souscription à des actions de Publicis Groupe S.A. de 0,40 euro. En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 2000 a autorisé le Directoire dans la limite légale de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions. Ces options ont toutes été consenties au profit des membres des organes d'administration et de direction de Publicis Groupe S.A., société mère, ou de ses principales filiales. Tous les renseignements relatifs à ces plans d'options de souscription figurent dans l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de l'offre publique d'échange déposée par la société et portant sur les titres Saatchi & Saatchi, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 2000 a autorisé l'émission maximale de 46 096 133 actions de 2,50 francs pour permettre l'échange de l'ensemble des actions Saatchi & Saatchi présentées à l'offre. L'Assemblée a également décidé l'émission d'un nombre maximum de 46 096 133 certificats de valeur garantie permettant la remise d'un certificat pour chaque action Publicis Groupe S.A. remise en échange des actions Saatchi & Saatchi apportées. Cette autorisation a été renouvelée par les Assemblées Générales Extraordinaires du 14 juin 2001, 18 juin 2002 et du 8 juin 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2002 a autorisé le Directoire à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximum de 40 millions d'euros avec maintien ou suppression du droit préférentiel, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange.

Elle a également autorisé le Directoire à procéder à l'émission d'obligations ou de titres de créance pour un

montant nominal de 800 millions d'euros. En outre, la dite Assemblée a autorisé le Directoire à l'effet de réaliser une augmentation de capital d'un montant de 2,8 millions d'euros, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale.

Dans le cade de cette autorisation, en janvier 2002, le Directoire a procédé à une émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes d'un montant de 690 millions d'euros et d'une durée de 16 ans. Cet emprunt se compose de 17 624 521 obligations de 39,15 euros, émises au pair, et portant intérêt au taux de 1 % l'an. Ces obligations seront remboursées en totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant correspondant à 134,59 % du pair.

L'Assemblée Générale Mixte, réunie le 18 juin 2002, a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximal de 40 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles, par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions et par l'émission de bons de souscription d'actions. En outre, le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises ne pouvait dépasser le plafond de 900 millions d'euros. En juillet 2003, le Directoire a procédé, conformément à la délégation ci-dessus, à une émission d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANEs) de la société d'un montant de 671 999 977 euros et d'une durée de 5 ans.

Cette même Assemblée a délégué au Directoire dans le cadre de l'acquisition de Bcom3, pour une durée de 6 mois, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de 1 562 500 ORANEs d'une valeur nominale de 549 euros chacune, soit un montant nominal total de 857 812 500 euros et à l'émission de 2 812 500 OBSAs d'une valeur nominale de 305 euros chacune, soit un montant nominal total de 857 812 500 euros.
Ces émissions ont été réalisées dans les termes économiques et financiers décrits dans la note d'opération visée par la COB le 16 mai 2002 et approuvés par les actionnaires en Assemblée.

L'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2004 a délégué au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la dite Assemblée, le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 40 millions d'euros ou de sa contre-valeur en toutes autres monnaies :

a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances ou, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société, en rémunération de titres visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce, avec ou sans prime d'émission ;
b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autres manière, à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes ;
c) par l'émission de bons de souscription d'actions à souscrire en espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément ;
d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés. En outre, le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra être supérieur à 900 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (dix-huitième résolution).

En outre, cette Assemblée a donné deux autres délégations au Directoire, de vingt-quatre mois chacune, d'augmenter le capital dans les mêmes conditions que ci-dessus d'une part, avec faculté de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et d'autre part, de réserver le droit de souscrire (a) à des investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-1 du Code monétaire et financier et du décret n° 98-880 du 1er octobre 1998 et (b) à tous autres investisseurs équivalant à ceux mentionnés au (a) au sens de droits étrangers.

Ces trois délégations sont maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société.

PACTES D'ACTIONNAIRES

Deux *"Memorandums of Understanding*[(1)]*"* ont été signés le 7 mars 2002 entre le groupe de communication japonais Dentsu Inc. (ci-après "Dentsu") et Publicis Groupe S.A.

(1) ces conventions sont décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa n° 02-564 en date du 16 mai 2002 ainsi que dans la décision n°202C0590 du Conseil des Marchés Financiers réuni le 22 mai 2002.

("Publicis"), d'une part, et, d'autre part, entre Dentsu et Madame Elisabeth Badinter. La seconde convention, constitutive d'une action de concert, a bénéficié d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Publicis délivrée par le Conseil des Marchés Financiers le 22 mai 2002.

Les principaux termes de ces *Memorandums* sont les suivants :

Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis :

- Dentsu est représentée par deux membres au sein du Conseil de Surveillance de Publicis tant qu'elle disposera d'au moins 10 % du capital, étant entendu que ce nombre de représentants augmentera dans le cas d'un accroissement du nombre total des membres du Conseil de Surveillance de Publicis afin que Dentsu conserve une représentation proportionnelle à ses droits de vote ;
- Dentsu ne peut pas, jusqu'au 1er juillet 2012, disposer d'une participation supérieure à 15 % des droits de vote de Publicis ;
- Dentsu dispose d'un droit anti-dilution pour toute augmentation de capital en numéraire à laquelle Dentsu ne pourrait pas participer en utilisant ses droits préférentiels de souscription ;
- jusqu'au 1er juillet 2012, Dentsu s'interdit de céder ou de transférer toute action Publicis. En cas d'offre publique sur les titres de Publicis, Publicis veillera à ce que la réglementation boursière (et notamment le règlement de la Commission des opérations de bourse sur les offres publiques) soit respectée y compris en ce qui concerne cet engagement d'incessibilité ;
- le pacte prendra fin le 1er juillet 2012 sauf renouvellement pour dix ans par accord entre les parties.

Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Madame Elisabeth Badinter

- Dentsu s'engage en tant qu'actionnaire de Publicis, à élire ou maintenir en fonction les membres du Conseil de Surveillance désignés par Madame Elisabeth Badinter ;
- Dentsu s'engage au sein du Conseil de Surveillance de Publicis, à :
  (i) voter en faveur de la désignation de Madame Elisabeth Badinter, ou de toute personne qu'elle se substituerait, comme Président du Conseil de Surveillance de Publicis ;
  (ii) élire ou maintenir en fonction les membres du Conseil de Surveillance désignés par Madame Elisabeth Badinter ;
  (iii) voter en faveur des désignations des membres du management (notamment membres du Directoire) proposés par Madame Elisabeth Badinter après consultation de Dentsu.
- un Comité stratégique, "*Special Committee*", dont les membres seront désignés par Madame Elisabeth Badinter et Dentsu (Madame Elisabeth Badinter disposant du pouvoir de désigner la majorité des membres), sera créé afin d'examiner les décisions stratégiques à prendre en Assemblée Générale ainsi que de déterminer le sens du vote de Madame Elisabeth Badinter et de Dentsu s'agissant des décisions sur lesquelles Dentsu s'est engagée à voter dans le même sens que Madame Elisabeth Badinter ;
- Madame Elisabeth Badinter s'engage à voter de telle sorte que Dentsu soit représentée par deux membres au sein du Conseil de Surveillance de Publicis tant que Dentsu disposera d'au moins 10 % du capital, étant entendu que ce nombre de représentants augmentera en cas d'accroissement du nombre des membres du Conseil de Surveillance de Publicis, afin que Dentsu conserve une représentation proportionnelle à ses droits de vote ;
- après consultation de Madame Elisabeth Badinter, Dentsu s'engage à voter en Assemblée Générale de Publicis dans le même sens que Madame Elisabeth Badinter sur les décisions suivantes :
  - modification des statuts de Publicis concernant les éléments suivants : raison sociale, siège social, nombre des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, durée du mandat et nombre des actions requises pour l'exercice de ce mandat ;
  - toute opération de fusion ou opération assimilée par laquelle les actionnaires de Publicis existant au moment de la fusion conservent la majorité du nouvel ensemble après opération ;
  - distribution de dividendes raisonnables pour autant que ceux-ci n'excèdent pas 40 % du bénéfice distribuable ;
  - augmentations de moins de 10 % du capital ou des droits de vote sans suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite d'un montant global de 10 % du capital social de Publicis au 7 mars 2002 ;
  - réduction de capital résultant du rachat d'actions par la société.

- après consultation de Madame Elisabeth Badinter, Dentsu sera en droit de voter selon son souhait au titre des opérations suivantes :
  - décision d'émettre des valeurs mobilières représentant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de Publicis ;
  - attribution de droits de souscription ;
  - augmentation de capital réservée ;
  - offre publique par Publicis de valeurs mobilières avec suppression des droits préférentiels de souscription ;
  - apport ou transfert d'actifs, pour autant qu'ils soient soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
  - approbation de toute transaction impliquant Madame Elisabeth Badinter, Dentsu ou une filiale de Publicis.
- Dentsu votera en faveur de l'approbation des comptes, pour autant que les membres désignés par Dentsu au Conseil de Surveillance aient été entendus par le Comité d'audit, que les Commissaires au Comptes aient certifié les comptes, que les représentants de Dentsu, entendus par le Comité d'audit, aient fait valoir leurs observations aux Commissaires aux Comptes et que ceux-ci aient répondu et aient maintenu leur certification ;
- jusqu'au 1er juillet 2012, Dentsu s'interdira de céder ou de transférer toute action Publicis. En cas d'offre publique sur les titres de Publicis, Publicis veillera à ce que la réglementation boursière (et notamment le règlement de la Commission des opérations de bourse sur les offres publiques) soit respectée y compris en ce qui concerne cet engagement d'incessibilité ;
- à compter du 12 juillet 2012, Madame Elisabeth Badinter disposera d'un droit de préemption dans l'hypothèse où Dentsu aurait reçu une offre d'acquisition en numéraire ou dans l'hypothèse où Dentsu souhaiterait céder des actions sur le marché ou dans le cadre d'un placement ;
- jusqu'au 12 juillet 2012, Dentsu s'interdira de détenir seule ou de concert, sauf le présent concert, plus de 15 % des droits de vote de Publicis, étant entendu qu'en cas de franchissement involontaire de ce seuil, Dentsu s'engage à ne pas voter d'actions au-dessus du seuil de 15 % ;
- Dentsu s'interdira de conclure tout accord relatif à la direction et au management de Publicis sans l'accord préalable de Madame Elisabeth Badinter. Madame Elisabeth Badinter ne pourra pas conclure, sans l'accord préalable de Dentsu, d'accord relatif à la direction et au management de Publicis si un tel accord a pour effet d'obliger Dentsu à déposer conjointement une offre publique sur Publicis. La violation par Madame Elisabeth Badinter de cet engagement donnera le droit à Dentsu de résilier le pacte ;
- Madame Elisabeth Badinter fera ses meilleurs efforts pour que Dentsu soit protégée contre la dilution résultant d'une augmentation de capital en numéraire à laquelle Dentsu n'aurait pas pu souscrire ;
- les parties adapteront le pacte pour permettre à Dentsu la mise en équivalence comptable de sa participation dans Publicis, pour autant que l'équilibre économique et juridique de l'accord soit préservé. Le simple fait, pour Dentsu ou Madame Elisabeth Badinter, de voter différemment à l'occasion de l'une des Assemblées Générales de Publicis ne permettra pas à l'une des Parties de résilier le pacte ;
- le pacte prendra fin douze ans à compter de sa signature, sauf accord des deux parties pour le renouveler pour une même durée.

Les signataires des *Memorandums of Understanding* ont procédé en 2003 à la finalisation d'une version détaillée de chaque pacte en reprenant les principaux termes tout en prévoyant certains aménagements, notamment de l'obligation de conservation des titres par Dentsu en cas de dilution substantielle de sa participation ou de perte de ses représentants au Conseil de Surveillance. La société en participation Dentsu-Badinter a été créée le 24 septembre 2004 afin de mettre éventuellement en œuvre la limitation de 15 % des droits de vote de Dentsu.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE PUBLICIS GROUPE

ORGANISATION DU GROUPE

Publicis Groupe est classé depuis 2002, année de la fusion avec le groupe Bcom3, quatrième groupe mondial de communication (après Omnicom, WPP et Interpublic, classement suivant le revenu - source : rapports annuels des sociétés), présent dans 104 pays sur les cinq continents et dans 196 villes et rassemble 36 384 collaborateurs : il s'appuie sur trois grands réseaux mondiaux de publicité, Publicis, Saatchi & Saatchi et Leo Burnett. Par ailleurs, le groupe comprend deux réseaux ultra créatifs, implantés dans quelques pays clés par le biais de "hubs" régionaux, Fallon Worldwide et

Bartle Bogle Hegarty (détenu à 49 %). Publicis Groupe est également leader mondial du conseil et achat média (classement Recma de juin 2004), combinant la puissance des deux marques mondiales ZenithOptimedia et Starcom MediaVest Group. Le groupe dispose d'une offre très complète dans plusieurs domaines de la communication spécialisée : il est un des deux premiers acteurs mondiaux du domaine de la communication santé (selon MedAd News) et un acteur majeur de la communication ethnique ou multiculturelle aux Etats-Unis. Par ailleurs, le groupe possède une offre significative dans le domaine des relations publiques, du marketing direct et de la communication événementielle.

Publicis Groupe est non seulement le quatrième groupe mondial, mais occupe systématiquement l'une des cinq premières positions sur les quinze plus grands marchés publicitaires mondiaux (source : classement par pays - Advertising Age avril 2002, dernière publication en date). Le groupe se classe dans les tous premiers groupes de communication en Europe et en Amérique du Nord et dispose d'un accès unique au Japon, grâce au partenariat stratégique conclu avec Dentsu en 2002. Publicis Groupe est également bien représenté au Moyen-Orient, en Amérique Latine et en Asie.

Publicis Groupe est fier de travailler pour un grand nombre de clients prestigieux, qui occupent soit une position de leader mondial de leur secteur (environ la moitié du revenu est réalisé avec des clients internationaux, c'est-à-dire dont le budget est géré dans plus de cinq pays) soit de leader national. Le premier client du groupe (Procter & Gamble) représentait en 2004, 10 % du revenu et les dix premiers clients représentaient environ 33 % du revenu.

Publicis Groupe propose de façon croissante à ses clients une approche holistique de la communication, qui tend à abolir les frontières entre les différentes techniques et disciplines et à considérer la relation avec un client comme un ensemble cohérent. Bien que le système interne de gestion, de reporting et de rémunération ne soit pas organisé par discipline, le groupe communique aux marchés financiers une indication du poids de chaque secteur dans le but unique d'aider les comparaisons sectorielles. Ainsi, l'activité publicitaire du groupe représente aujourd'hui 55 % du revenu du groupe, l'activité média (conseil et achat média ainsi que régies publicitaires de vente d'espaces) 23 % et les services marketing et de la communication spécialisée (SAMS), 22 %.

Ce secteur, très largement imbriqué dans les réseaux publicitaires internationaux du groupe, se compose des disciplines et marques suivantes :

- services marketing avec Arc Worldwide, Publicis Dialog ;
- communication Santé avec The Publicis Healthcare Communications Group (PHCG) comprenant les marques Medicus, Klemtner Advertising aux Etats-Unis et les marques Saatchi & Saatchi Healthcare et Medicus dans le reste du monde ;
- le conseil en stratégie de communication, les relations publiques avec le réseau international Manning Selvage & Lee et Publicis Consultants présent en Europe et aux Etats-Unis, rassemblés sous la bannière Publicis Public Relations Corporate Communication Group (PRCC).
- la communication événementielle avec Publicis Events Worldwide ;
- la communication spécialisée dans le domaine des Ressources Humaines avec Mediasystem, implanté en France ;
- la communication interactive ou digitale avec des entités spécialisées telles que Publicis.Net, ainsi que les départements interactifs d'agences des réseaux publicitaires ;
- la communication ethnique ou multiculturelle aux Etats-Unis avec Burrell et Vigilante (communication vers la communauté afro-américaine), Lápiz, Bromley (communication vers les Hispaniques) et New-A (communication vers la communauté asiatique).

Par ailleurs, Publicis Groupe est partenaire à hauteur de 45 % avec Dentsu et Sports Mondial d'iSe (International Sports and Entertainment), une agence spécialisée dans le marketing sportif.

Parallèlement aux activités de communication du groupe, Publicis Groupe est engagé dans une activité de distribution à Paris avec le "Publicisdrugstore", qui après une profonde rénovation entamée fin 2002, a repris début 2004 ses activités.

Enfin, le siège assure de façon permanente des prestations de conseil aux sociétés du groupe dont le mode de rémunération est assis sur le coût des services rendus. Au total, les coûts centraux de conseil sont de l'ordre de 50 millions d'euros en 2004, répartis sur l'ensemble des sociétés opérationnelles du groupe.

LES PRINCIPAUX CLIENTS

Les principaux clients des grands réseaux du groupe sont indiqués ci-dessous :

	Publicis	Leo Burnett	Saatchi & Saatchi
	Allied Domecq	Allstate	BristolMyersSquibb
	Coca-Cola	ConAgra	Carlsberg International
	Deutsche Telekom	Fiat	Deutsche Telekom
	Hewlett-Packard	Hallmark	Diageo/Guinness UDV
	L'Oréal	Kellogg/Keebler	Fromageries Bel
	Nestlé	McDonald's	General Mills
	Procter & Gamble	Nintendo	Novartis
	Renault	Philip Morris	Procter & Gamble
	Sanofi-Aventis	Procter & Gamble	Toyota/Lexus
	Sprint	US Army	Visa Europe
	Telefónica	Visa International	
	UBS	Walt Disney	
	Zurich Financial		

chemistri	Fallon Worldwide	Starcom MediaVest Group	ZenithOptimedia
General Motors	BMW	Allstate	Allied Domecq
	Citigroup	Coca-Cola	Astra Zeneca
	United Airlines	General Motors	British Airways
		Kellogg/Keebler	Hewlett-Packard
		Mars	Kingfisher
		Miller Beer	L'Oréal
		Morgan Stanley	Nestlé
		Philip Morris	Sanofi-Aventis
		Procter & Gamble	Toyota
		Sara Lee	Verizon
		Sun Microsystems	
		US Army	
		Walt Disney	

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Etudes et recherches

La politique du groupe en la matière est décrite dans l'annexe 1.2 des comptes consolidés.

Principaux investissements réalisés depuis trois ans

L'année 2002 avait constitué une nouvelle étape stratégique majeure pour le groupe.

C'est au cours de cet exercice que Publicis Groupe a en effet procédé à l'acquisition du groupe américain Bcom3, se propulsant ainsi au quatrième rang mondial du secteur et surtout dans le peloton de tête des groupes de communication. Cette acquisition a non seulement permis au groupe de s'enrichir d'une nouvelle marque publicitaire prestigieuse, Leo Burnett, mais également de tripler sa taille dans le domaine du conseil et achat média, d'augmenter sa position en communication santé, en relations publiques et en communication ethnique. Cette opération d'une valeur de l'ordre de 2,2 milliards d'euros au moment du closing en septembre 2002, a été payée pour moitié en actions Publicis, pour un quart en ORANEs (obligations remboursables en actions) et pour un quart en OBSAs (obligations à bons de souscription d'actions). Aucun investissement en espèces n'a été consenti au titre de cette opération.

En dehors de cette acquisition qui a transformé la physionomie de Publicis Groupe de façon radicale, le groupe a procédé à quelques acquisitions très ciblées essentiellement dans le domaine de la communication spécialisée :

- dans le marketing relationnel et l'événementiel, les agences Stella, Sales Story, ECA2, Media Publics en France, Magnesium en Belgique, Direct'n More en Autriche et Gravitas au Japon ;
- dans les relations publiques, avec Johnston & Associates aux Etats-Unis et Van Sluis Consultants aux Pays Bas. Le groupe a également procédé à l'acquisition des agences Arredondo/De Haro et Art Y Mana au Mexique, doublant ainsi la taille de Publicis Worldwide sur ce marché.

Au total, le revenu en année pleine de ces acquisitions a été de 38 millions d'euros . Les investissements consacrés à l'acquisition de filiales se sont élevés à 70 millions d'euros. Les autres investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 66 millions d'euros (Publicis seul). Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, le groupe a consacré 182,1 millions d'euros en 2002.

L'année 2003 a été clairement marquée par une pose dans les investissements afin de pouvoir réaliser l'intégration de Bcom3 dans les meilleures conditions possibles mais aussi afin de limiter l'utilisation des ressources financières du groupe au cours d'une année marquée par d'importantes charges de restructurations.

Le principal investissement de l'exercice a été le rachat pour 107 millions d'euros de la participation minoritaire de 25 % que Cordiant possédait dans ZenithOptimedia. Cette opération, anticipant le calendrier contractuel, a été réalisée à la suite de l'acquisition de Cordiant par WPP en août 2003. Le groupe Publicis a ainsi pris le contrôle total de ZenithOptimedia, consolidant sa position de leader mondial du conseil et achat média, qui comprend par ailleurs le groupe Starcom MediaVest, également détenu à 100 %. Dans le même domaine, le groupe a procédé au rachat des intérêts minoritaires dans Starcom Motive au Royaume-Uni, une entité du groupe Starcom Media Vest.

Publicis Groupe n'a pas fait d'autre acquisition significative durant l'année, se limitant à faire face à ses engagements d'*earn-outs* et de rachats de minoritaires dans diverses agences du groupe *(buy-outs)*.

Les investissements consacrés à l'acquisition de filiales se sont élevés à 200 millions d'euros. Les autres investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 118 millions d'euros. Par ailleurs, le groupe a très peu utilisé en 2003 la faculté de racheter ses propres actions et n'a consacré dans ce domaine que 7 millions d'euros.

En 2004, le groupe a maintenu ce choix de modération et de sélectivité dans sa stratégie d'acquisition, afin de privilégier le désendettement et l'amélioration de ses équilibres financiers.

Les principales acquisitions de l'exercice ont été l'agence Thompson Murray aux Etats-Unis, spécialiste du *"shopper marketing"* (techniques de marketing permettant d'atteindre le consommateur sur le lieu d'achat) et base de développement du futur réseau de marketing services Saatchi & Saatchi X et United Campaigns, l'associé de Publicis Worldwide en Russie. Le groupe a également acquis une agence de communication événementielle aux Etats-Unis et surtout procédé à des paiements d'*earn-outs* ainsi qu'à des rachats d'intérêts minoritaires dans des agences acquises partiellement dans le passé, telles que Triangle Group, GrupoK/Arc, Media Estragia, Stella et ECA2.

Les investissements consacrés à l'acquisition de filiales se sont élevés à 124 millions d'euros. Les autres investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 104 millions d'euros. Par ailleurs, le groupe n'a pratiquement pas racheté d'actions d'auto-contrôle durant l'exercice 2004.

INVESTISSEMENTS FUTURS

Le groupe souhaite concentrer ses investissements futurs dans le renforcement sélectif de son offre en matière de communication spécialisée, et en particulier dans le domaine du marketing direct, des relations publiques, de l'événementiel, du CRM et des bases de données. De telles acquisitions sur les principaux marchés mondiaux devraient permettre au groupe de généraliser une offre holistique pour ses clients. Par ailleurs, des acquisitions ciblées dans des zones géographiques en forte croissance telles que la Chine, l'Inde ou d'autres pays d'Asie et d'Amérique Latine pourraient être réalisées en fonction des opportunités.

ELÉMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Les agences du groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, tant à caractère commercial qu'à caractère fiscal et social. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque lié à un procès ou litige est identifié, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque, et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision est déterminé par les agences et leurs experts, sous la supervision des services centraux du groupe, sur la base de leur meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

L'ensemble des litiges en cours au 31 décembre 2004 est récapitulé dans un *"litigation report"* préparé par la direction juridique du groupe.

A la connaissance du Président du Directoire, il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Publicis Groupe.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES DU GROUPE

L'essentiel des risques pouvant affecter l'activité et la rentabilité de Publicis Groupe sont communs au secteur de la communication et plus généralement liés au fait qu'il s'agit de prestations de service, plus dépendantes de la qualité professionnelle d'individus que d'actifs ou de processus industriels ou encore de méthodes. Les risques identifiés comme spécifiques sont à notre sens limités dans le temps.

Risques liés au secteur :

- la dépendance vis-à-vis de l'économie : la décision d'augmenter ou de réduire la communication publicitaire ou les investissements marketing dépend très fortement des perspectives macro-économiques, de la capacité bénéficiaire des entreprises, du moral des entrepreneurs et enfin du moral des consommateurs. La publicité peut être encore considérée comme une charge pouvant être réduite en cas de nécessité ;
- le poids de certains clients peut constituer un risque : la concentration des entreprises à l'échelle nationale, régionale ou mondiale crée des partenaires de poids qui peuvent devenir significatifs pour une agence de publicité et contribuer à une part grandissante des revenus ou des résultats ;
- la défaillance d'un client significatif est un risque qui ne peut être totalement exclu. Toutefois ce risque nous apparaît extrêmement limité d'une part parce que le risque de crédit de ces clients est suivi par le groupe et d'autre part parce que les clients significatifs sont des grands groupes internationaux, généralement leaders sur leurs marchés, pour lesquels le risque de défaillance est par nature faible ;
- la prestation de service est soumise aux pressions sur les prix : les entreprises cherchant de façon générale à réduire leurs coûts et optimiser leurs investissements tant en période économique faste que durant les phases de récession, le prix des services ainsi que la justification des honoraires et commissions sont soumis à de permanentes pressions, en particulier de la part des départements achats des entreprises ;
- les contrats peuvent être remis en cause très rapidement : le client est peu engagé dans sa relation avec une agence et peut à son initiative mettre un terme avec un préavis relativement court (de l'ordre de trois à six mois, parfois plus) au contrat qui le lie à son agence de communication. Par ailleurs, les mises en compétition peuvent intervenir à intervalles réguliers. En outre, la volonté de réduction progressive du nombre d'agences travaillant avec un annonceur et de concentrer des

budgets publicitaires entre quelques agences de référence augmente le risque de perte d'un client. Ces deux derniers risques lorsqu'ils se réalisent chez nos concurrents peuvent être une opportunité pour le groupe. Enfin, compte-tenu des incessants processus de fusions/acquisitions au niveau mondial, le risque de perte d'un client à la suite d'une fusion/absorption est devenu assez fréquent ;

- la pérennité de la relation client-agence dépend essentiellement d'individus (directeur général d'agence, responsable de compte ou directeur de création) : les dirigeants d'agences sont généralement susceptibles de quitter l'agence à tout moment en fonction de leur propre évolution de carrière. Toutefois, divers systèmes de motivation et d'incitation à rester dans l'agence ont pour objectif de limiter ce risque ;
- les acquisitions sont plus risquées que dans d'autres secteurs : la perte de clients ou de collaborateurs peut entraîner une perte significative de valeur compte tenu de la nature de la prestation ; par ailleurs, l'intégration d'une acquisition est plus risquée en raison du facteur humain qui peut ralentir voire compromettre la mise en œuvre de synergies ;
- un grand nombre d'acquisitions se réalisent sur plusieurs années : les *earn-outs*, c'est-à-dire compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs, sont très fréquemment utilisés dans le secteur de la communication, de même que l'acquisition d'une majorité tout en conservant des minoritaires vis-à-vis desquels l'agence s'engage à racheter leurs parts le moment venu *(buy-out)* : si les *earn-outs* sont bien inscrits en dette, en revanche les *buy-outs* sont seulement des engagements hors bilan qui constituent une dette potentielle supplémentaire ;
- le contrôle interne peut s'avérer plus difficile à mettre en œuvre : compte tenu de la multiplicité des entités juridiques décentralisées dans un groupe de communication international, le plus souvent pour des raisons commerciales ou relationnelles, la mise en place de procédures fiables et homogènes à l'échelle d'un groupe peut se révéler plus longue que dans d'autres secteurs ;
- le développement commercial peut se trouver limité en raison de la survenance de conflits d'intérêts entre clients d'un même secteur : des clients peuvent en effet dissuader leur agence de proposer ses services à un concurrent objectif ou perçu et de ce fait limiter ses perspectives de croissance ;
- les prévisions sont aléatoires : la volatilité des décisions d'investissement publicitaire de certains clients, le risque de départ d'un client ou le risque de dégradation de l'économie rendent en effet les prévisions relativement aléatoires ;
- certaines réglementations peuvent avoir une influence sur le mode de travail et de rémunération des agences : des modifications réglementaires affectant la publicité sur certaines catégories de produits, la faculté de procéder à des études de marché ou de comportement ou encore les méthodes de promotion des produits peuvent modifier les règles du jeu économique dans certains pays ou à un niveau plus large (Union européenne,...).

Risques spécifiques à Publicis Groupe

Tous les risques mentionnés ci-dessus s'appliquent à Publicis Groupe. Toutefois certains risques spécifiques, de caractère temporaire, peuvent venir s'y ajouter tels que les risques d'exécution des initiatives de réduction des coûts et d'optimisation de la gestion du groupe : ces initiatives dépendent en grande partie de la collaboration d'un grand nombre d'équipes et les économies immobilières dépendent en partie de l'évolution du marché immobilier de plusieurs pays et de la capacité à sous-louer des locaux dans de bonnes conditions. Bien que le groupe soit confiant sur ces deux points, leur bonne exécution dépend de facteurs non entièrement maîtrisables.

Assurances et couvertures de risques

La politique de Publicis Groupe est de regrouper en programmes mondiaux concernant toutes les entités dans le monde, les assurances à caractère international telles les Responsabilités Civiles Professionnelles et Générales, celles personnelles des Dirigeants et celles ayant trait aux Rapports Sociaux, de même pour les assurances de Biens et de Pertes d'Exploitation. L'ensemble de ces programmes fait également l'objet de garanties mondiales "Umbrella" et "Différences de Conditions et de Limites" par rapport aux contrats obligatoirement souscrits dans chaque pays où le groupe est présent.

Cette garantie "Umbrella" s'exerce aussi en matière de Responsabilité Civile Automobile et de Responsabilité Patronale.

Les couvertures ainsi souscrites s'élèvent globalement à :

- Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation 130 millions d'euros ;
- Responsabilités Civiles de 20 millions à 60 millions de dollars US selon les risques.

Les primes versées mondialement à ce titre en 2003 et 2004 se sont élevées à environ 15 millions euros.

Les politiques de prévention des risques portant sur la responsabilité professionnelle sont mises en œuvre par chacun des réseaux du groupe.

Il n'y a pas de nantissements ni d'hypothèques grevant ses actifs.

Organigramme simplifié au 31 décembre 2004

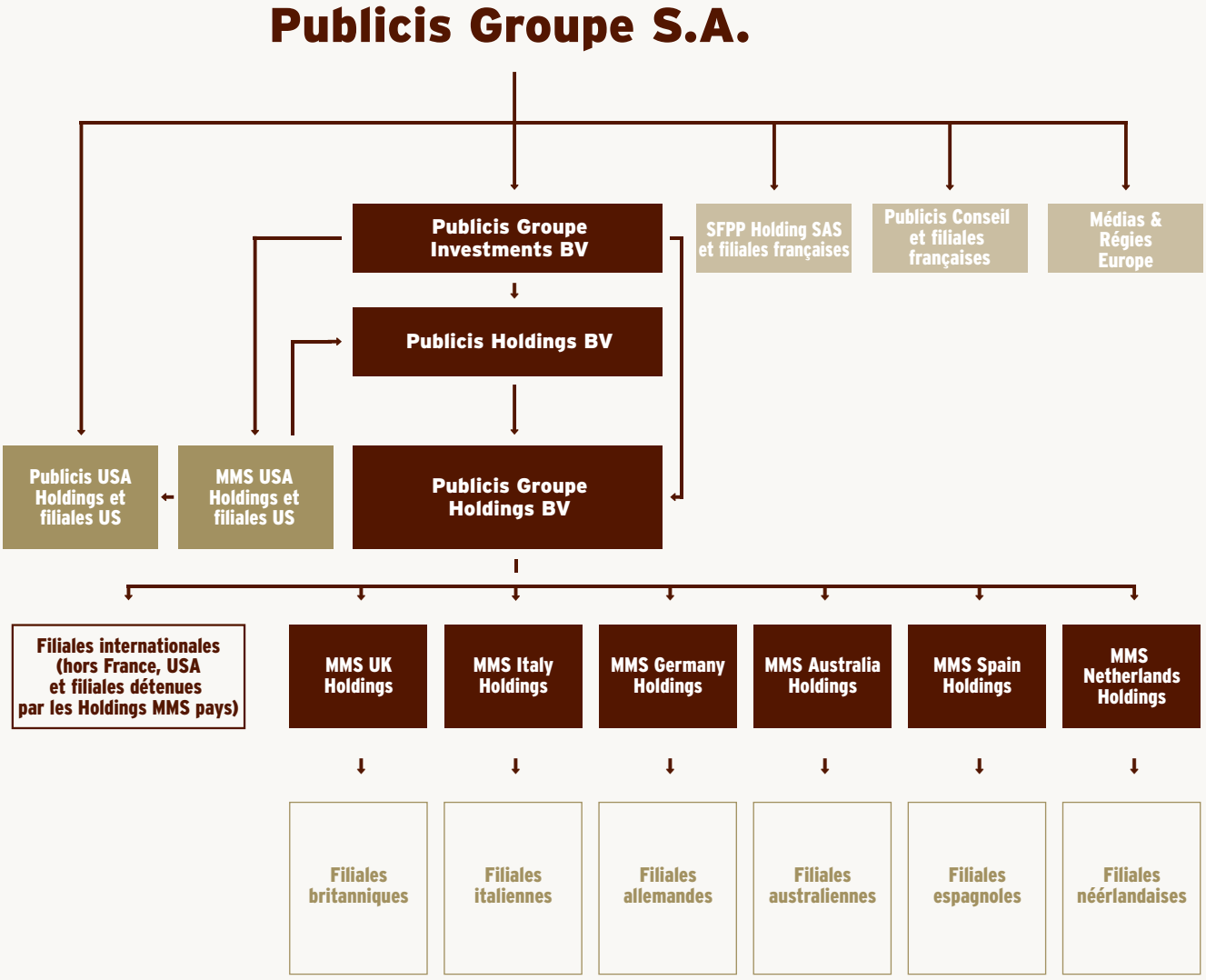

Toutes les sociétés nommées individuellement sont détenues par le Groupe à plus de 99 %.

Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table thématique ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'AMF dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

	Page
Attestation des responsables	
Attestation des responsables du document de référence	185
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	185
Politique d'information	186
Renseignements de caractère général	
Emetteur	
Renseignements généraux concernant Publicis Groupe S.A.	187
Capital	
Particularités (droits de vote, déclaration de franchissement de seuils)	187
Capital autorisé non émis	188
Capital potentiel	88
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	172
Marché des titres	
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	83
Dividendes	86
Capital et droits de vote	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	87
Évolution de l'actionnariat	88
Pactes d'actionnaires	189
Activités du groupe	
Organisation du groupe	191 et 198
Chiffres-clés	93
Informations chiffrées sectorielles	156
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	191
Politique d'investissements	194
Indicateurs de performance :	
Croissance organique, ratio résultat d'exploitation avant amortissements/revenu, marge opérationnelle, ratio d'endettement net	93 à 95
Analyse des risques du groupe	
Facteurs de risques	
Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	130 à 133
Risques particuliers liés à l'activité	195
Risques juridiques	195
Risques industriels et liés à l'environnement	101
Assurances et couvertures des risques	196

198-199

	Page
Patrimoine, situation financière et résultats	
Comptes consolidés et annexe	123
Engagements hors bilan	154
Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	186
Comptes sociaux et annexe	167
Gouvernement d'entreprise	
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	107 et 117
Composition et fonctionnement des comités	117
Dirigeants mandataires sociaux	107
Dix premiers salariés non mandataires sociaux	102
Schémas d'intéressement du personnel	101
Conventions réglementées	184
Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne	119
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au sein de Publicis Groupe.	122
Évolution récente et perspectives	
Évolution récente	158
Perspectives	95

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2005, sous le N° D.05-422, conformément au règlement COB 98-01.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

PUBLICIS GROUPE

133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France
T. 33(0)1 44 43 70 00 - F. 33(0)1 44 43 75 25 - www.publicis.com